

Projet d'extension du Home de la Jogne à Charmey pour la réalisation de 51 chambres et d'un foyer de jour, y compris transformations des chambres existantes en appartements protégés et assainissement de l'enveloppe et des installations techniques du bâtiment



Marché en groupement pluridisciplinaire de mandataires composé d'un architecte, d'un ingénieur civil, d'un ingénieur spécialisé en construction en bois, des ingénieurs spécialisés en installations techniques du bâtiment CVSE et en physique du bâtiment

RAPPORT FINAL DU JURY DU CONCOURS DE PROJETS

Version du 9 octobre 2021

Procédure soumise aux Accords Internationaux sur les marchés publics (AMP-OMC) et à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
1 PRÉAMBULE	3
2 PROJET	6
3 MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE	6
4 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE	6
5 PROFIL DU CANDIDAT	7
6 PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS	7
7 GENRE ET AMPLEUR DU MANDAT ATTRIBUÉ À L'ISSUE DU CONCOURS	7
8 CALENDRIER	8
9 COMPOSITION DU JURY	8
10 CRITÈRES D'APPRÉCIATION	9
11 VISITE DES LIEUX	9
12 OBJECTIFS DES MAÎTRES DE L'OUVRAGE	9
13 PROGRAMME GÉNÉRAL	10
14 EXIGENCES PARTICULIÈRES	11
15 PROGRAMME DES LOCAUX ET DES FONCTIONS	11
16 RECEVABILITÉ ADMINISTRATIVE DES PROJETS	15
17 LISTE DES PROJETS DÉPOSÉS	15
18 RECEVABILITÉ TECHNIQUE DES PROJETS	16
19 DÉROULEMENT DU JUGEMENT	16
20 RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET	18
21 SIGNATURES	19
22 LEVÉE DE L'ANONYMAT	19
23 PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS	20
24 PRÉSENTATION SUCCINCTE DES PROJETS NON PRIMÉS	26

ANNEXE :

- Classement final avec noms et coordonnées des bureaux

1. PRÉAMBULE

Message du Président du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

Le district de la Gruyère se trouve à une croisée des chemins en matière de politique de la vieillesse. D'un côté nos établissements médico-sociaux se font vieux : les plus récents ont plus de trente ans. D'un autre côté, la population vieillit également : dans les vingt prochaines années, on va assister à un doublement des plus de huitante ans. Mais les besoins évoluent aussi : ainsi le souhait le plus fréquemment entendu de la part des seniors est de pouvoir « vieillir chez soi ».

C'est dans ce contexte mouvant que les communes gruériennes ont fait le choix de rénover deux EMS et d'en construire quatre nouveaux à l'horizon 2030. Mais c'est une conviction : l'EMS de demain ne pourra pas être une simple reproduction de ce qui existe déjà. C'est dans ce sens qu'un concours d'architecture a été lancé en vue de la construction d'un nouvel EMS et d'une vingtaine d'appartements protégés à Charmey.

Entamer un concours d'architecture, c'est s'obliger à voir au loin, à se projeter, à définir un programme des locaux qui fera encore sens dans vingt ou trente ans. C'est encore se poser mille questions : quels seront les besoins des personnes hébergées en EMS dans vingt ans ? Quelle sera leur mobilité ? Les problèmes de démence vont-ils encore s'alourdir ? Devra-t-on construire plus de place en EMS ? La médicalisation de l'accompagnement des résident-e-s va-t-elle encore augmenter ? Comment dès lors traduire cette exigence de flexibilité dans un concept architectural qui par essence est fait de murs et de structures solides ? Voilà le défi lancé aux candidats de ce concours d'architecture.

Le programme du futur EMS de la vallée de La Jogne est ambitieux. Afin de répondre aux différents besoins des personnes âgées de la région, l'établissement devra offrir de multiples prestations : antenne de soins à domicile, foyer de jour d'une dizaine de places, service de livraison de repas à domicile, service de buanderie sociale, lieu de rencontre pour des activités de loisirs et d'information/prévention à l'attention des seniors de la région, appartements adaptés et protégés (issus de la transformation de l'EMS existant), 2 lits de court séjour et 49 lits de long séjour. Voilà le programme imposé aux concurrents, charge à eux de traduire cette rigidité en espaces flexibles permettant à l'EMS du futur de constamment innover en proposant de nouvelles activités et prestations en faveur des seniors de la vallée.

C'est donc à partir de cet horizon que le Jury a pu se laisser séduire par le projet intitulé « Zu Hause ». Bien que n'ayant pas participé aux délibérations du Jury, je me permets de remercier chaleureusement l'ensemble des candidats pour leur implication et la qualité de leurs propositions architecturales.

Ce projet est clairement une promesse. C'est un engagement vers une nouvelle politique de la vieillesse caractérisée par une offre diversifiée. « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». En nous inspirant d'Antoine de Saint-Exupéry, nous avons ainsi posé une « première pierre » en faveur d'une offre de qualité qui permet de nous projeter sereinement face aux défis qui nous attendent.

Patrice Borcard

Message du Président de l'Association des Communes de la Vallée de la Jogne et de la Directrice du Home de la Jogne

« Cinq communes de la Vallée ont uni leur bonne volonté et leurs efforts pour assurer quelques années de repos bien mérité aux personnes qui nous ont transmis ce coin de terre, si cher à nos cœurs. Il est de notre devoir d'encadrer et d'entourer nos aînés par du personnel compétent qui leur prodigue de l'aide, des soins et l'attention nécessaires à leur-bien-être. »

Extrait du mot du président Jean Charrière lors du 10ème anniversaire du Home, le 21.08 1998

Le Home, né d'un projet commun des 5 communes de la Vallée de la Jogne, a ouvert ses portes le 10 octobre 1988. Il est situé à Charmey, au cœur de nos belles Préalpes fribourgeoises. C'est un établissement médico-social de 48 lits, 2 lits court-séjour et 10 places en foyer de jour, occupant plus de 110 collaborateurs dans une structure pluridisciplinaire comprenant les soins et l'accompagnement ainsi qu'un service hôtelier et de maintenance.

Le Home de la Jogne accorde une place importante à la formation de jeunes gens et offre, dans un cadre familial, des prestations de qualité aux personnes âgées de la région.

Notre institution s'inscrit dans la politique régionale de la personne âgée. Elle favorise la continuité et la perméabilité des liens avec l'environnement. La volonté politique est de retarder le plus possible l'entrée en EMS, transférant ainsi les besoins des personnes dépendantes vers des prestations ambulatoires. Ces entrées tardives sont synonymes d'augmentation des maladies cognitives et de multi-morbidité, nous obligeant à adapter les prestations et l'environnement de travail. Ainsi, à cet effet, en 2013, il a été réalisé des travaux de transformations du rez-inférieur et de la cuisine de production des repas du home.

Le bureau ACArchitectes de Monsieur Alexandre Clerc a étudié entre 2019 et juin 2020 plusieurs variantes de faisabilité d'extension de l'EMS et de transformations du bâtiment existant en appartements protégés. Le résultat de cette étude a permis d'élaborer le programme des locaux du présent concours et d'intégrer l'Association des Communes de la Vallée de la Jogne dans le financement des appartements.

Le Home de la Vallée de la Jogne a aujourd'hui plus de 30 ans. Il est temps de poser les jalons nous permettant d'envisager l'avenir dans de bonnes conditions pour nos bénéficiaires, ainsi que pour les professionnels. Dans ce contexte, nous avons eu un grand plaisir à intégrer le Jury du concours, ce qui nous a permis de nous impliquer de manière opportune dans la préparation du programme et la liste des exigences, mais aussi de pouvoir nous exprimer librement lors des délibérations jusqu'au choix du meilleur projet du point de vue fonctionnel et architectural. Nous sommes conscients que le chemin pour aboutir à une réalisation exemplaire est encore long. Nous nous réjouissons de collaborer étroitement ces prochaines années avec les représentants du RSSG et le groupement des mandataires lauréat de ce concours.

***Benjamin Brülhart
et
Nathalie Chollet***

Message du Président du Jury

Le présent projet, objet du concours, va maintenant entamer son chemin de réalisation. Les contraintes du programme étaient complexes et multiples : implanter une extension du bâtiment existant après l'avoir partiellement démolie, de surcroît sur l'abri de protection civile, maintenir l'activité des locaux existants durant le chantier, assurer des accès aisés et confortables, y compris pour les appartements protégés après la transformation des chambres de l'EMS, compléter l'existant en cherchant à constituer un tout plus ou moins unitaire et cohérent, insérer dans le tissu villageois et enfin, *last but not least*, fournir pour les résidents un lieu de vie convivial et agréable, et pour le personnel un outil de travail performant et efficace.

Pour répondre à ces questions, les maîtres de l'ouvrage ont choisi la procédure bien connue du concours de projets selon le règlement SIA 142. Qu'ils en soient ici remerciés sincèrement, car nous sommes convaincus que la mise en concurrence de plusieurs groupements d'architectes et d'ingénieurs du bâtiment reste la manière la plus pertinente pour obtenir un résultat de qualité. En effet ce n'est pas moins de 16 équipes qui se sont penchées sur le problème et qui, en passant de nombreuses heures de travail, ont apporté leur propre vision aux questions posées. C'est bien grâce à ce corpus de données que le Jury s'est forgé une opinion et qui après avoir évalué, comparé, discuté toutes les solutions a fait son choix.

Ce Jury, composé à la fois de représentants du Réseau Santé et Social de la Gruyère, des Communes, du personnel soignant et de l'intendance, ainsi que des spécialistes de la construction a siégé trois jours pour sélectionner progressivement, expertiser les meilleurs projets et aboutir au choix définitif.

Les conditions de travail étaient excellentes grâce à une organisation sans faille ; les discussions ont été stimulantes et passionnantes, et surtout, se sont toujours déroulées dans un climat de respect mutuel et d'écoute. C'est justement sous ces conditions, et par le fait des horizons différents des membres que le choix a pu se faire avec la conscience d'avoir choisi à l'unanimité la solution convenant le mieux aux souhaits des Maîtres de l'ouvrage.

Ce même Jury tient à remercier chaleureusement tous les concurrents pour le travail fourni et à rappeler à toutes les équipes le rôle important qu'elles ont apporté à la discussion. Il souhaite aux maîtres de l'ouvrage une grande réussite pour la réalisation du projet en insistant sur le fait que "le travail commence maintenant", car il va s'agir d'amener, ensemble avec l'équipe lauréate, une idée de projet jusqu'à la réalisation du nouvel EMS de Charmey.

Bruno Marchand
Architecte dipl. EPF-SIA-FAS

2. PROJET

L'objectif du concours était la sélection d'un projet et d'un groupement pluridisciplinaire de mandataires.

Les Maîtres de l'ouvrage attendaient des participants qu'ils respectent les exigences réglementaires du RCU, ainsi que des lois et règlements du Canton de Fribourg, et toutes normes et directives émises par l'administration cantonale, le RSSG, la Commune de Val-de-Charmey, le BPA et la SIA, y compris les normes VSS. Le projet devait également satisfaire les exigences des programmes des locaux et les demandes particulières des utilisateurs.

Les Maîtres de l'ouvrage souhaitaient obtenir des propositions concrètes et réalisables tant en termes de volumétrie, d'image générale du projet qu'en matière de répartition des différentes fonctions. Les études devaient mettre en lumière des démarches créatives, souples et évolutives. La recherche d'un équilibre optimal et durable, en ce qui concerne les aspects d'intégration dans le site, architecturaux, techniques, économiques et fonctionnels, était l'enjeu principal de cette mise en concurrence dans le respect des principes du développement durable, y compris la prise en considération de l'intégration du bois dans la construction.

Sans prédéfinir les éléments de composition architecturale, les Maîtres de l'ouvrage attendaient aussi des concurrents qu'ils apportent des solutions en matière de sécurité et de confort nécessaires aux résidents de l'EMS et en différenciant les usages privés et publics.

Le projet devait présenter un bon rapport qualité / investissement avec intégration des solutions techniques et architecturales qui tendent à satisfaire les exigences du point de vue énergétique et d'entretien modéré sur le long terme.

3. MAÎTRES DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

Adjudicateur et Maître de l'ouvrage :

Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
Rue de la Lécheretta 18
Case postale
1630 Bulle

Partenaire du concours et co-maître de l'ouvrage :

Association des Communes de la Vallée de la Jogne
p/a Commune de Val-de-Charmey
Rue du Centre 24
1637 Charmey

Adresse administrative (organisateur) :

Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
Monsieur Patrick Vallat
Rue de la Lécheretta 18
1630 Bulle

4. GENRE DE CONCOURS & TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours était un concours de projets d'architecture et d'ingénierie pour l'élaboration d'un avant-projet, conforme avec les dispositions du règlement SIA 142, édition 2009.

La procédure était ouverte au niveau international et se déroulait de manière anonyme en un seul tour. Le règlement SIA 142 portant sur les concours a servi de référence pour le bon déroulement de la procédure.

5. PROFIL DU CANDIDAT

La participation au concours concernait les compétences suivantes :

- Architecte (pilote) ;
- Ingénieur civil ;
- Ingénieur spécialisé en construction en bois ;
- Ingénieurs spécialisés en installations techniques du bâtiment CVSE + MCR (chauffage-ventilation, sanitaire et électricité) ;
- Spécialiste en physique du bâtiment.

L'architecte devra agir comme pilote et coordinateur général des études. Le groupement ainsi constitué sera impliqué comme planificateur général en société simple.

Selon les besoins du projet, les mandats des autres prestataires (architecte-paysagiste, géotechnicien, géomètre, acousticien, domoticien, cuisiniste, etc...) seront attribués de gré à gré ou adjugés à l'issue du concours suite à une procédure de mise en concurrence en application de la législation sur les marchés publics.

6. PRIX, MENTIONS ET INDEMNITÉS

Le Jury disposait d'une somme globale de CHF 160'000.— HT pour attribuer au moins quatre prix et mentions éventuelles. Ce montant incluait également d'éventuelles indemnités que le Jury pouvait décider d'attribuer à tous les concurrents.

7. GENRE ET AMPLEUR DU MANDAT ATTRIBUÉ À L'ISSUE DU CONCOURS

Les Maîtres de l'ouvrage ont l'intention d'attribuer au lauréat, recommandé par le Jury, un mandat en 2 tranches :

- Tranche ferme pour les phases 31 à 41 selon SIA 112, respectivement SIA 102, 103 et 108 (avant-projet, projet définitif, autorisation de construire, appels d'offres d'entreprises réalisés au moins à 80% et devis général révisé sur la base des montants des entreprises adjudicataires).
- Tranche conditionnelle pour les phases 41 (solde) à 53 selon SIA 112, respectivement SIA 102, 103 et 108, conditionnée à l'obtention du permis de construire, de l'obtention des crédits d'investissement et à la décision de réaliser ou non les travaux par une entreprise générale, pour la totalité du projet ou pour certaines parties d'ouvrage. Dans ce dernier cas, le lauréat aura au moins la charge des plans d'exécution et de la direction architecturale, ce qui le cas échéant représentera un total d'au moins 64% des prestations selon SIA 112.

Il est prévu une option de mandat pour la réalisation des études et ensuite des travaux d'aménagements extérieurs relatifs au parking hors de la parcelle, ceci sans engagement ferme. Il en va de même pour l'étude et ensuite des travaux de montage et de démontage d'un pavillon provisoire pour les résidents à déménager durant les travaux de construction et de transformation.

Les Maîtres de l'ouvrage se réservent le droit de demander au lauréat de s'adjoindre des mandataires supplémentaires s'ils estiment que ce dernier ne dispose pas des compétences, d'une capacité, d'une connaissance ou d'une disponibilité suffisantes et nécessaires pour les prestations d'études, de mise à l'enquête, d'appels d'offres publics, de préparation, d'exécution et/ou de suivi du chantier, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs fixés, de la qualité, des délais et des coûts.

Il est prévu l'attribution d'un mandat en groupement pluridisciplinaire de mandataires selon les modèles SIA 1001/1 et 1001/2, ceci à l'issue de la procédure. L'architecte agira comme pilote et coordinateur général du projet. Le groupement sera impliqué comme mandataire général.

8. CALENDRIER

La planification du concours était la suivante :

- Publication de l'avis officiel via le SIMAP.CH le 7 mai 2021
- Visite « silencieuse » du bâtiment le 20 mai 2021 de 10h00 à 12h00
- Dépôt des questions des concurrents d'ici le 21 mai 2021
- Réponses du Jury d'ici le 28 mai 2021
- Délai d'inscription au concours d'ici le 4 juin 2021
- Dépôt des projets par les concurrents d'ici le 9 août 2021
- Vérifications des concepts d'avant-projets d'ici le 20 août 2021
- Séance du Jury pour une première sélection des 6 meilleurs concepts les 26 et 27 août 2021
- Expertises des 6 meilleurs concepts entre le 30 août et le 17 septembre 2021
- Séance du Jury pour le choix du lauréat et le classement final le 21 septembre 2021
- Vernissage de l'exposition publique et annonce officielle du résultat le 19 octobre 2021
- Exposition publique des projets du 20 au 25 octobre 2021
- Discussion du contrat d'ici fin octobre 2021
- Signature du contrat et début du mandat (*phases 31 à 41*) dès début décembre 2021

9. COMPOSITION DU JURY

Président et membre professionnel

Monsieur Bruno Marchand Architecte EPF-SIA-FAS

Membres professionnels (par ordre alphabétique)

Monsieur Laurent Fragnière Architecte HES, bureau éo architectes sa
Monsieur Bernard Rime Architecte HES, bureau Archirime SA
Monsieur Bernard Zurbuchen Architecte EPF-SIA-FAS, bureau M+B Zurbuchen-Henz

Membres non professionnels (par ordre alphabétique)

Madame Nathalie Chollet Directrice du Home de La Jogne
Monsieur Antonin Charrière Membre du Comité directeur, RSSG
Monsieur Benjamin Brühlhart Conseiller communal, Val-de-Charmey

Suppléants professionnels (par ordre alphabétique)

Monsieur Patrick Vallat Architecte et économiste HES / EIL, RSSG

Suppléants non professionnels (par ordre alphabétique)

Monsieur Eric Barras Syndic, Châtel-sur-Montsalvens
Monsieur Bertrand Oberson Chef de projet CRAPA, RSSG

Spécialistes-conseils (interventions lors des expertises des six meilleurs projets)

Monsieur Grégory Castella Responsable du service technique du Home de La Jogne
Madame Marie-Christine Baechler Infirmière-chef du Home de La Jogne
Madame Lucie Merigeaux Ingénieur bois ESTP, Cedotec / section romande de Lignum
Monsieur Pierre-Luc Carnal Ingénieur civil dipl EPFL, bureau Trigone Sàrl
Monsieur Flourentzos Flourentzou Dr es sciences, expert en concept énergétique, bureau Estia SA
Monsieur Hervé Hejtmanek Economiste de la construction, bureau AFCO Management SA

Secrétaire / organisateur de la procédure

Monsieur Patrick Vallat Coordinateur de projets, RSSG

10. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les critères d'appréciation des propositions de projet étaient à considérer avec les objectifs des Maîtres de l'ouvrage ci-après et étaient examinés notamment sous l'angle des principes du développement durable. Le Jury a sélectionné progressivement les projets selon des priorités de jugement qu'il s'était fixé.

Le Jury avait défini les critères d'appréciation suivants qui ont été fixés sans ordre d'importance :

- Intégration dans le site et accessibilité aux bâtiments ;
- Relations aux bâtiments et aux aménagements existants et futurs ;
- Qualité des accès et des aménagements extérieurs ;
- Le fonctionnement général du projet et des différentes activités entre elles ;
- Prise en compte des exigences et contraintes du programme des locaux ;
- Traitement des aménagements, des circulations intérieures et des accès ;
- Traitement des transitions entre espaces publics, semi-publics et privés ;
- Les qualités du concept architectural (typologie, façades, etc.) ;
- La fonctionnalité des différentes affectations et leurs liens ;
- La polyvalence, la modularité et la flexibilité d'utilisation des espaces communs et des chambres ;
- Les qualités spatiales et de lumière naturelle ;
- Faisabilité de réalisation du chantier avec un home en exploitation et en deux étapes ;
- La faisabilité structurelle et constructive ;
- Le concept énergétique et d'installations CVSE ;
- Matériaux, en particulier le bois, et prise en considération du développement durable ;
- Economie et rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation.

11. VISITE DES LIEUX

Il a été organisé une visite du bâtiment existant. Un dossier photos du site était remis en annexe.

12. OBJECTIFS DES MAÎTRES DE L'OUVRAGE

En résumé, les objectifs structurant du projet étaient sans ordre de priorité :

- Une intégration architecturale réussie ;
- Des aménagements ext. et paysagers généreux favorisant la mixité sociale et les rencontres ;
- Une réalisation qui respecte les principes constructifs du développement durable ;
- Une accessibilité par les transports privés, la mobilité douce et les véhicules de services ;
- La possibilité de réaliser des appartements d'une à deux pièces de type « protégé » ;
- L'usage du bois suisse dans la construction et de matériaux recyclables ;
- Une flexibilité structurelle et fonctionnelle des locaux et des bâtiments pour les besoins futurs ;
- Une synergie de certains locaux polyvalents ;
- La divisibilité de certains espaces communs ;
- Un concept qui atteint les exigences de performances du Label Minergie P-Eco ;
- Le respect des exigences du PAL et du RCU ;
- Un projet réalisable d'ici mars 2025 (hors appartements protégés) ;
- La faisabilité de réalisation des appartements protégés dans une 2^{ème} étape entre 2027 et 2028 ;
- La possibilité d'avoir 85 chambres occupées entre mars 2025 et décembre 2026 ;
- Des coûts de réalisation et d'exploitation raisonnables.

13. PROGRAMME GÉNÉRAL

Périmètre du concours et périmètres constructibles

Le périmètre du concours et de construction était défini sur le plan de base remis aux concurrents. Les bâtiments devaient impérativement s'inscrire dans ce périmètre.

Les accès aux bâtiments et places devaient tenir compte des routes, chemins existants et aménagements autour du périmètre du concours. Ils ne pouvaient être modifiés à part des aménagements mineurs.

La parcelle concernée est la 4195, propriété de la Commune de Charmey. Elle est actuellement colloquée dans la Zone d'intérêt général (ZIG, article 33 du RCU) avec un droit distinct et permanent (DDP) au profit de l'Association des Communes de la Jogne.

Afin d'être prudent et laisser une marge de manœuvre aux concurrents, il était fixé un report d'indice supplémentaire de 3'200 m², ce qui permettrait une surface brute de plancher totale de 8'123.90 m².

Parkings

Sur la parcelle seules les 2 places de parc couvertes de service (bus du home) et une place pour véhicules à l'arrière du Home doit être conservée pour les fonctions de circulations logistiques (cuisine, matériel, stock, cercueils, déchets). Il est demandé la création de 3 places de parc de dépose-minute proche de l'entrée principale, y compris pour ambulance.

A titre indicatif, les 6 places couvertes au profit de la Résidence Myosotis doivent aussi être maintenues à leur emplacement.

Aménagements extérieurs et paysagers

Seuls les aménagements à l'intérieur de la parcelle pour la déambulation sécurisée des résidents et ceux de liaison avec la route d'accès doivent être projetés. Cela comprend aussi un jardin protégé de 200 m² pour les résidents. La définition précise des aménagements extérieurs sera étudiée ultérieurement avec le lauréat du concours.

Dangers naturels, concept de protection et étude géotechnique

Le cadastre ne révèle pas de dangers naturels contraignants pour le projet. Aucune étude géotechnique n'a été réalisée à ce jour, mais a priori le site ne possède pas une géologie difficile pour l'extension prévue. D'autres informations sont remises à ce propos dans le dossier de l'étude d'expertise et de faisabilité annexé.

L'extrait du Registre foncier fait apparaître un certain nombre de servitudes et le plan de canalisations laisse apparaître un passage de canalisation du CAD contraignant, donc à déplacer.

La fontaine doit être conservée car elle est protégée.

Raccordements aux réseaux

La parcelle est bien connectée aux réseaux existants. Des adaptations seront néanmoins nécessaires.

Energies

Il est mis en évidence le fait que tous les bâtiments du quartier doivent se brancher sur le réseau de chauffage à distance (CAD) dont l'agent énergétique est le bois.

Les bâtiments devront tous atteindre les exigences constructives et les performances énergétiques du label Minergie P-Eco. Une démarche en vue d'obtenir le label n'est pour l'instant pas envisagée.

Construction d'abris de protection civile

L'abri PC existant doit être maintenu et utilisé pour les besoins en places d'abri pour le Home (occupés provisoirement pour ses besoins en stockage). Un nouvel abri PC de 100 places doit être réalisé au profit de la Commune de Val-de-Charmey. Si possible sous la nouvelle extension du bâtiment et avec accès possible depuis l'extérieur et depuis l'EMS pour d'éventuels besoins supplémentaires en stockage. Ce dernier servira pour les places d'abri nécessaires aux appartements protégés (occupées provisoirement pour leurs caves) et à la population de la Commune.

14. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Matériaux et système constructif

Les Maîtres de l'ouvrage laissent les choix constructifs, structurels et des matériaux à la libre appréciation des concurrents. Ils devaient néanmoins être durables, résistants et adaptés à un usage approprié pour des résidents de l'âge avancé à mobilité réduite et à la perception de l'espace limitée, tout comme permettre un entretien peu coûteux. L'intégration du bois était demandée.

Planning du projet

Le planning général prévoit que le nouvel EMS et le foyer de jour soient en exploitation dès mars 2025, éventuellement par étapes. Ceci est néanmoins dépendant du résultat du vote populaire prévu en septembre 2022, des votes des crédits d'investissement, mais aussi de l'obtention des permis de construire et de l'absence de recours contre la présente procédure et les procédures d'adjudication des marchés de travaux.

Budget du projet

A ce jour, il n'est pas possible d'établir un budget précis pour le programme de construction, de transformation et d'assainissement. Néanmoins, au vu du résultat de l'étude de faisabilité, il était attendu des concurrents de faire en sorte de proposer un projet qui permette de respecter la cible budgétaire maximum de CHF 26,5 millions TTC (CFC 1 à 9, honoraires compris). Ce montant était divisé en trois parties :

- EMS et foyer de jour, y.c. démolition partielle et assainissement des façades du rez : CHF 18,5 millions ;
- Locaux provisoires durant la construction : CHF 1 million ;
- Appartements protégés en lieu et place des chambres, y.c. assainissement des façades et abri PC : CHF 7 millions.

15. PROGRAMME DES LOCAUX ET DES FONCTIONS

Il est prévu de créer un établissement médico-social de 51 chambres à un lit divisé en trois unités de vie de 17 lits, d'une antenne SASD et d'un foyer de jour de 8 places. Le bâtiment existant est prévu d'être transformé en 23 appartements de 1 à 2 pièces, complétés de salons d'étages.

Outre les exigences particulières précisées dans le programme des locaux et les directives architecturales du RSSG, il était demandé aux concurrents de prêter une attention particulière aux demandes suivantes :

- Chaque espace de vie doit pouvoir être autonome en cas de pandémie (dormir, manger et être soigné) et que le rez-de-chaussée soit accessible au public (cafétéria, animations, expositions, conférences, ...) permettant aux résidents d'avoir une vie sociale sans perturber leurs activités individuelles et tout en ayant encore des zones privatives intérieures et extérieures ;
- Les surfaces de soins médicaux indiquées dans le programme des locaux (médecin, physiothérapeute, dentiste, psychologue ou diététicien, ...) sont prévues au sein du bâtiment de l'EMS ;

- Certains locaux du foyer de jour peuvent être mutualisés avec ceux de l’EMS. Ils sont indiqués dans le programme des locaux ;
- Après la réalisation du projet d’extension et le déménagement des résidents actuels du Home, les chambres existantes doivent pouvoir être utilisées pour les résidents d’autres EMS dont les bâtiments vont être démolis, ceci avant qu’elles soient transformées en appartements protégés d’une et deux pièces au profit de l’Association des Communes de la Vallée de la Jogne ;
- Les besoins en place dans l’abri PC doivent respecter les normes en vigueur. L’abri PC existant possède une certaine capacité et il est prévu un abri PC de 100 places supplémentaires sous le projet d’extension.

A. Programme pour un EMS de 51 lits (3 unités de 17 lits), y.c. extension à réaliser et accès indépendant à un jardin protégé extérieur de 200 m²

§	Locaux	Surface nette par local			Nombre	Surface nette totale	Remarques
		Minimum	Recommandé	Maximum			
ETAGES (hauteur sous plafond de 2,5 m)							
Espaces privés							
1	Chambre individuelle (y.c. entrée / vestibule et salle de bain privative)	23 m ²	26 m ² / résident-e	28 m ²	51	1'326 m ²	Si possible des unités avec le même nombre de lits. Le candidat peut proposer un EMS de 3 unités de 18 lits = 54 lits si c'est faisable par rapport à la surface brute de plancher totale admissible. Les salles de bains doivent être d'au moins 5 m ² avec dimensions pour personnes en chaises roulantes. Le cas échéant, chaque lit supplémentaire doit prévoir les surfaces communes et de service en sus selon les ratios ci-après. La hauteur des chambres doit permettre la fixation de rails lève-personne à intégrer dans le plafond.
Espaces par unité de vie							
2	Séjour + salle-à-manger (y compris cuisine aménagée de type appartement 3,5 pièces)	4 m ² / résident-e			51	204 m ²	Soit 68 m ² par unité répartis en deux espaces polyvalents et mutualisables, un pour le séjour d'unité et un pour la salle-à-manger pouvant accueillir 17 places. Prévoir une sortie sur la terrasse ou un balcon d'au moins 12 m ² .
3	Salon(s) d'étage	2 m ² / résident-e			51	104 m ²	Soit environ 35 m ² par étage, si 3 niveaux, qui peuvent être répartis en plusieurs espaces de détente lors de la déambulation. Ils doivent pouvoir être aisément fermables par des parois amovibles.
4	Local d'équipe de soins par unité	20 m ²			3	60 m ²	Avec fenêtres ou suffisamment ensoleillé de manière naturelle
5	Local linge propre	0.2 m ² / résident-e			51	10 m ²	Soit un local borgne bien ventilé ou armoires d'environ 3 à 4 m ² par unité
6	Local linge sale + vidoir	0.3 m ² / résident-e			51	15 m ²	Soit un local borgne bien ventilé d'environ 5 m ² par unité. Le concurrent doit faire en sorte que l'évacuation se fasse discrètement et en liaison avec la buanderie (par exemple avec dévaloirs linge sale (sacs)).
7	Local matériel auxiliaire par unité	6 m ²	7 m ²	8 m ²	3	21 m ²	Soit un local borgne de 7 m ² par unité
8	Local dépôt des protections et matériel de soins	0.3 m ² / résident-e	0.4 m ² / résident-e		51	20 m ²	Soit un local borgne de 7 m ² par unité
9	Locaux sanitaires (WC) Au minimum : un WC handicapé-e, 1 WC visiteur et 1 WC personnel	Surface par unité : 10 m ²			3	30 m ²	Un bloc sanitaire par unité
Espaces communs partagés par étage							
10	Pharmacie centralisée	16 m ²			1	16 m ²	Au 2ème étage. Local borgne.
11	Salle de bains thérapeutique	16 m ²			1	16 m ²	Au 1er ou au 3ème étage. Fenêtres pas obligatoires, mais bonne ventilation.
12	Local ICUS, salle de suivi par étage	12 m ²	13 m ²	14 m ²	1	14 m ²	Au 1er ou au 3ème étage (selon que la salle thérapeutique soit au 1er ou au 3ème étage), avec 3 places de travail. Avec fenêtres.
13	Pharmacie de préparation par étage	8 m ²			2	16 m ²	Au 1er et au 3ème étage. Local avec lumière naturelle et climatisé
14	Local de nettoyage	4 m ²	5 m ²	6 m ²	3	15 m ²	Local borgne avec lavabo industriel
Total surface nette des étages :						1'867 m²	

REZ-DE-CHAUSSEE AVEC ACCES INDEPENDANT (hauteur sous plafond de 2,7 m)

Espaces communs publics et semi-publics au rez-de-chaussée							
15	Espace d'accueil & séjour (réception/hall d'entrée & séjour)	1.5 m ² /résident-e			51	76 m ²	
16	Cafétéria / Restaurant et kiosque (avec espace salle à manger)	3 m ² /résident-e			51	153 m ²	La salle à manger principale avec 30 places (2/3 du nombre de lits partant du principe que certains résident-es mangeront dans les salles à manger d'unité aux étages) + 10 places pour les résidents des appartements protégés. Cette surface doit pouvoir être fermée en deux espaces de 76 m ² dont un qui offre des places plus discrètes pour manger, et ainsi accueillir des expositions temporaires ou des colloques indépendants. Si possible en enfilade avec la salle polyvalente ci-après. Le kiosque doit posséder un comptoir de réception visiteurs (la personne de la cafétéria agit aussi comme accueil). Prévoir un accès sur une terrasse d'au moins 40 m ² .
17	Salle polyvalente, de gymnastique / Lieu de recueillement	2 m ² /résident-e			51	102 m ²	Divisible avec des parois amovibles en trois espaces de 34 m ² . Si possible en enfilade avec la cafétéria (point ci-dessus). Cette salle doit aussi pouvoir être utilisée pour des animations ou événements organisés par la Commune.
18	Coiffure - pédicure / manucure - pédologie, ou autre	16 m ² par local			1	16 m ²	Equipements selon locataires et avec accès aisé en cas d'utilisateurs externes
19	Fumoir résident-es	10 m ²			1	10 m ²	
20	Locaux sanitaires (WC) selon normes	Au moins 2 WC handicapé-e-s (visiteurs et résidents) et 2 WC personnel homme / femme			1	18 m ²	
21	Dentiste	32 m ² par local			1	32 m ²	Equipements selon locataire. Si possible avec accès indépendant.
22	Bureau et rangement animation	40 m ²			1	40 m ²	Doit pouvoir être transformé en espace de réception des familles en cas de pandémie et être divisible en 2 espaces par une simple paroi amovible ou avec des paravents. Avec portes-fenêtres et accès possible par l'extérieur. Prévoir un lavabo.
Espaces professionnels		Minimum	Recommandé	Maximum			
23	Cuisine de production	1.5 m ² /résident-e X 2.5			1	191 m ²	Y compris ses locaux annexes (bureau du chef de cuisine, chambres froides, stockage, déchets, vestiaire, ...). La partie préparation avec fenêtres. La cuisine existante doit être maintenue à son emplacement. Une réflexion doit être portée pour agrandir ou améliorer le fonctionnement de la laverie.
24	Bureau de la direction	12 m ²	15 m ²		1	15 m ²	Une place de travail avec espace pouvant accueillir une table de 4 personnes
25	Bureau de l'infirmier/ère chef-fe	12 m ²	15 m ²		1	15 m ²	Avec armoires, y.c. place pour une stagiaire ou table de 4 personnes
26	Salle de réunion	30 m ²	35 m ²	40 m ²	1	35 m ²	A proximité de l'administration. Celle existante peut être maintenue.
27	Bureaux autres professionnel-le-s (ex. : 3 bureaux de 2 places de travail + 1 local pour photocopieuse)	3 X 16 m ² + 1 X 10 m ²			3	58 m ²	Au rez-de-chaussée avec lumière naturelle
28	Salle du personnel et salle de repos	0.5 m ² / résident-e + salle de 25 m ² pour le personnel du SASD + 1 salle de repos de 2 lits de 16 m ²			25 m ² + 25 m ²	66 m ²	Avec cuisinette et micro-ondes. Fenêtres et accès sur terrasse privative. Si la buanderie est agrandie, la salle actuelle peut être ailleurs dans le bâtiment. Les 50 m ² doivent pouvoir accueillir 30 personnes en colloque et être séparés en deux espaces de 25 m ² par des parois amovibles. Elle doit posséder un écran pour des projections. La salle de repos sera aussi utilisée par le SASD.
29	Local de nettoyage	4 m ²	5 m ²	6 m ²	1	5 m ²	Local borgne avec lavabo industriel
Total surface nette du rez-de-chaussée :						832 m ²	

SOUS-SOL (hauteur sous plafond de 2,4 m)

Espaces techniques						
30	Buanderie et lingerie avec lumière du jour	1.5 m ² / résident-e		51	76 m ²	Lumière du jour en adéquation avec les exigences du droit du travail. Actuellement la surface est trop petite. Une possibilité d'agrandissement serait d'occuper la salle du personnel actuelle.
31	Local de conciergerie		0.3 m ² / résident-e	51	15 m ²	Local borgne bien ventilé ou avec lumière naturelle. Normalement le local existant devrait être maintenu.
32	Local de tri des déchets		0.3 m ² / résident-e	51	15 m ²	Borgne, mais bien ventilé et avec accès permettant l'évacuation aisée des containers et poubelles. Actuellement, la solution n'est pas idéale avec une rampe trop importante pour le camion poubelle.
33	Vestiaires et locaux sanitaires (WC et douches)		1.5 m ² / résident-e	51	76 m ²	Locaux borgnes avec douches et lavabos, séparation hommes / femmes. Les vestiaires actuels sont trop petits. De plus, le personnel de cuisine doivent être séparés. Total = 125 places (110 femmes + 15 hommes) et 11 places pour la cuisine (6 femmes + 5 hommes).
34	Local nettoyage et de dépôt de produits d'entretien		25 m ²	1	25 m ²	Local borgne bien ventilé
35	Local pour produits toxiques		0.1 m ² / résident-e	51	5 m ²	Local borgne très bien ventilé
36	Locaux techniques CVSE	En général 2.75 m ² / résident-e		1	100 m ²	Surface tenant compte que le bâtiment sera branché au chauffage à distance (CAD) et qu'il ne soit pas envisagé de changer l'emplacement des locaux techniques.
37	Locaux informatiques	15 m ²		1	15 m ²	Local borgne très bien ventilé
38	Local de rangement pour l'EMS	0.8 m ² / résident-e	1 m ²	51	40 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
39	Local de rangement pour les résidents et l'animation	0.8 m ² / résident-e		51	40 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
40	Local stockage matériel de soins	20 m ²		1	20 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
41	Cave	0.2 m ² / résident-e		51	10 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
42	Local pour l'oxygène	6 m ²		1	6 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
43	Local de charge pour les appareils électriques	6 m ²		1	6 m ²	Local borgne, peut être dans l'abri PC (§ 44)
44	Abris PC	Dimensions selon normes = abri existant + abri PC de 100 places pour la Commune		Existant + 100 places		Les abris doivent être utilisés pour le stockage et les caves (§ 38 à 43 + 50 + 65). Il n'y a pas d'intention de démolir l'abri PC existant. L'accès à l'abri existant doit être maintenu et l'accès à l'abri PC de 100 places (pour les besoins de la Commune) doit aussi être possible depuis l'EMS.
Total surface nette du sous-sol / rez-inférieur :					449 m ²	
Total surface nette EMS :					3'148 m ²	(61,7 m ² net / résident)

B. Programme Service d'aide et de soins à domicile (SASD), idéalement dans l'extension

5	Locaux	Surface nette par local	Nombre	Surface nette totale	Remarques
REZ-DE-CHAUSSEE AVEC ACCES DEPUIS L'EMS (h. sous plafond de 2,5 m)					
45	Entrée principale avec hall d'accueil et d'attente				Identique à celle de l'EMS. L'entrée de l'EMS sert aussi pour le SASD.
46	Bureau du chef ou de la cheffe d'équipe + 1 place de travail planificatrice + 10 places avec écrans	36 m ²	1	36 m ²	Y compris table de discussion pour 4 personnes. Si possible en lien avec les bureaux de l'EMS. En cas de besoin, il doit être possible d'y accéder directement depuis l'extérieur.
47	Salle de soins	20 m ²	1	20 m ²	Accessible directement depuis le hall d'entrée. Avec lavabo, frigo et 1 table de travail. Doit pouvoir être aussi utilisé par l'EMS.
48	Local de lavage	10 m ²	1	10 m ²	Local borgne avec lavabo et machine à laver le linge. Il doit être à côté de la salle de soins et doit pouvoir aussi être utilisé par l'EMS.
49	Local matériel	14 m ²	1	14 m ²	Local borgne de rangement. Il doit être à côté de la salle de soins.
SOUS-SOL					
50	Local de stockage de matériel	15 m ²	1	15 m ²	A proximité des autres locaux de stockage de l'EMS
	Locaux techniques CVSE				En sous-sol à mutualiser avec ceux de l'EMS
	Local de tri des déchets				A mutualiser avec celui de l'EMS
Total surface nette SASD :				95 m ²	

C. Programme foyer de jour de 8 places

5	Locaux	Surface nette par local	Nombre	Surface nette totale	Remarques
REZ-DE-CHAUSSEE AVEC ACCÈS INDÉPENDANT ET ACCÈS DEPUIS L'EMS (h. sous plafond de 2,5 m)					
51	Sas et hall d'entrée principale	11 m ²	1	11 m ²	Peut être à proximité de la terrasse d'accueil de jour (environ 30 m ²), y compris vestiaires
52	Séjour	3 m ² par place	8	24 m ²	A côté de l'entrée, y compris armoires ou local de rangement borgne
53	Salle-à-manger / cuisine	3 m ² par place	8	24 m ²	A côté du séjour, y compris cuisinette, armoires ou local de rangement borgne. L'accès si possible aussi par l'EMS et sortie possible sur une terrasse ombragée.
54	Salle de bricolage	3 m ² par place	8	24 m ²	A côté de la salle-à-manger et/ou du séjour, y compris armoires ou local de rangement borgne
55	Espace de sieste	10 m ² par lit	2	20 m ²	Situation au calme avec fauteuils relax
56	Bureau pour le personnel	12 m ²	1	12 m ²	Peut être borgne, mais avec vitrage sur l'intérieur
57	WC + douche pour handicapé	5 m ²	1	5 m ²	Si possible proche du local sieste
58	WC pour handicapé	4 m ²	1	4 m ²	Si possible proche de l'entrée principale
59	WC indépendant pour le personnel + matériel de nettoyage	4 m ²	1	4 m ²	
Total surface nette foyer de jour :				128 m²	(16 m² net / place)

D. Programme appartements protégés dans le bâtiment de l'EMS existant

5	Locaux	Surface nette par local	Nombre	Surface nette totale	Remarques
ETAGES AVEC ACCÈS INDÉPENDANT, ACCÈS DEPUIS L'EMS (transformations des locaux existants)					
60	Sas et hall d'entrée principale		1	10 m ²	Totalement indépendant de l'EMS avec son ascenseur dédié
61	Surfaces communes polyvalentes	29 m ² par étage	3	87 m ²	Selon configuration des locaux existants
62	Appartements de 2 pièces	50 à 60 m ² par appartement	12	660 m ²	Selon configuration des locaux existants
63	Appartements de 1 pièce	21 à 25 m ² par appartement	11	250 m ²	Selon configuration des locaux existants
64	Local de nettoyage et de buanderie	12 m ² par local	3	36 m ²	Selon configuration des locaux existants
65	Caves	4 m ² par appartement	23	92 m ²	En sous-sol et/ou dans les abris PC (§ 44)
Total surface nette appartements protégés :				1'135 m²	

16. RECEVABILITÉ ADMINISTRATIVE DES PROJETS

La Préfecture du district de la Gruyère a été mandatée pour la réception et la vérification administrative de la recevabilité des projets, y compris le respect de l'anonymat. A l'issue de cette démarche, il est relevé que les 16 projets déposés dans les délais ont respecté les conditions de participation. Aucune dénomination de bureau ou identification des coordonnées du bureau n'était visible sur les emballages et les documents annexes, que ce soit sous la forme papier ou électronique.

Il est précisé que 18 groupements s'étaient inscrits au concours sur les 226 bureaux qui ont téléchargé le dossier du concours sur la plateforme Internet SIMAP.CH.

17. LISTE DES PROJETS DÉPOSÉS

La numérotation des projets a été déterminée par leur ordre d'arrivée à la Préfecture du district de la Gruyère. La liste des noms et des coordonnées de tous les bureaux se trouvent à la fin de ce rapport, avec indication des collaboratrices et des collaborateurs impliqués.

Devises des projets :

01 – ZU HAUSE

02 – YOUTH

03 – MOULIN ROUGE

04 – PRÈS DU PAYSAGE

05 – DESCENDANCE

06 – JOGNE THE CLUB

07 – LE BOU

08 – HAMEAUX

09 – HOLON

10 – COLIBRI

11 – HOME AVEC CHARME

12 – TSALOCHI

13 – FÉDIÈRES

14 – TSÈRMÊ

15 – YUVA BALA

16 – YON PYE YON FAN YON

18. RECEVABILITÉ TECHNIQUE DES PROJETS

Le contrôle du respect du programme a été effectué de manière indépendante par la société EMCO Project Management. Cet examen se référait aux éléments techniques suivants :

- Respect des périmètres de construction et des gabarits autorisés,
- Respect des exigences essentielles décrites au § 15 du présent rapport.

Certains projets présentaient des écarts en matière de respect du programme des locaux qui, après discussion, n'ont pas été considérés comme réhivitoires à ce stade du processus. Le Jury décide de tous les maintenir pour le jugement, mais en précisant que si les lacunes devaient par la suite être considérées comme des dérogations trop importantes en regard du programme du concours, ils ne pouvaient en aucun cas obtenir un prix, tout au plus une mention, voire une recommandation si cela devait concerner le projet lauréat.

19. DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Méthode

Etant donné le nombre de projets reçus, il a été décidé de procéder en deux phases de jugement. La première phase a eu lieu sur deux jours. La deuxième phase a eu lieu sur un jour après expertises plus approfondies des projets sélectionnés. Il est précisé que le but de la première phase de jugement était d'identifier et sélectionner les projets qui avaient de réelles chances d'obtenir un prix ou une mention, donc d'être classés.

Avant de commencer le jugement des projets, le Jury a décidé que chaque membre devait apprécier librement et individuellement les planches des projets exposés. Ensuite, les grandes lignes conceptuelles de chaque projet étaient développées par des membres professionnels du Jury.

Après la présentation de chaque projet, le Jury a débuté son travail de jugement sur des aspects essentiels et importants du programme du concours.

A l'issue de la première phase de jugement et de discussions des 16 projets, le Jury a décidé à l'unanimité d'éliminer 10 projets et de continuer la procédure d'analyse avec un 2^{ème} tour de jugement pour les 6 projets retenus. Seuls ces derniers ont fait l'objet d'une expertise approfondie de détail du programme des locaux et d'expertise fonctionnelle, d'économicité, de concept structurel et statique, de physique du bâtiment et d'utilisation du bois.

1^{ère} phase de jugement – Tour d'élimination

Ont été éliminés lors de la première phase de jugement les projets suivants, essentiellement sur les aspects d'intégration, d'implantation et/ou d'accessibilité, mais également sur le fonctionnement général, notamment les circulations de déambulations intérieures, la répartition des locaux et/ou l'absence partielle de leur modularité.

Devises des projets concernés :

02 – YOUTH	11 – HOME AVEC CHARME
05 – DESCENDANCE	12 – TSALOCHI
06 – JOGNE THE CLUB	13 – FÉDIÈRES
07 – LE BOU	14 – TSÈRMÊ
09 – HOLON	16 – YON PYE YON FAN YON

Tour de repêchage

Le Jury a effectué un nouveau tour final de tous les projets à l'issue des deux jours. Il confirme les projets éliminés.

Seuls les projets n° 1 – 3 – 4 – 8 – 10 – 15 ont été par la suite expertisés.

2^{ème} phase de jugement - Jugement final

Suite à la 1^{ère} phase de jugement et à la sélection des 6 candidats précités, le Jury a entendu tous les spécialistes-conseils qui ont procédé à des expertises approfondies dans leur domaine de compétence, y compris le respect du programme des locaux et du fonctionnement de ce dernier.

Il est relevé qu'aucun des projets n'a donné une totale satisfaction aux représentants des utilisateurs de l'EMS sur l'aspect purement fonctionnel. Seuls les projets n°01 et 04 sont considérés comme acceptables pour le fonctionnement et l'organisation des étages des unités de lits et des appartements protégés, alors que les projets n°03 et 10 sont moyennement appréciés et le projet n°08 et 15 sont rejetés. Si les projets n°08, 10 et 15 donnent satisfaction pour la proposition du rez-de-chaussée, y compris les accès, les projets n°01 et 03 sont moyennement appréciés, alors que le projet n°04 est rejeté. En ce qui concerne la proposition d'aménagement du sous-sol, bien que ce ne soit pas déterminant, il est mis en évidence les qualités des projets n°01 et 15, alors que les projets n°04 et 10 sont peu appréciés et les projets N°03 et 08 sont rejetés. De manière générale, c'est le projet n°01 qui s'en sort le mieux avec quelques adaptations possibles.

Les projets n°01 et 08 sont ceux qui ont le mieux respecté le programme des locaux, alors que le projet n°10 présente des manquements, ainsi que des surdimensionnements et sous-dimensionnements importants. De surcroît, ce projet n°10 est le seul qui dépasse la surface brute de plancher maximale admissible de 8'123,9 m².

Le résultat de l'expertise économique démontre que le projet n°10 ne respecte pas de manière importante la cible budgétaire de 26,5 millions TTC (CFC 1 à 9), ceci sous toutes réserves de mesures à cette échelle. Le Jury prend bonne note que les projets n°03 et 08 sont légèrement en dessous du budget et que les projets n°01, 04 et 15 sont légèrement en-dessus de la cible.

Du point de vue du spécialiste-conseil en matière de concept structurel et statique du bâtiment, il se plaît à mettre en évidence les projets n°03 et 04 qui étaient particulièrement bien décrits, cohérents et adéquats. Le projet n°08 est le moins abouti et le moins convaincant.

La spécialiste bois du Jury n'a pas eu une position dogmatique dans l'usage du bois dans cette construction, que ce soit pour la structure ou pour les finitions. En effet, la construction existante n'étant pas en bois, elle a compris que l'enjeu du bois pour ce projet n'était pas prépondérant. Par contre, elle a jugé de l'opportunité de l'intégration du bois dans la construction en regard de sa faisabilité, en particulier en regard d'une affectation d'un EMS et des contraintes en lien avec les exigences et directives en matière de protection, de sécurité anti-feu. Puisqu'il n'y avait pas l'obligation pour les concurrents de présenter un projet « tout-bois », la spécialiste a salué les efforts de tous les concurrents et en particulier du projet n°03.

Pour l'aspect de la physique du bâtiment, des choix de matériaux en regard du principe environnemental du développement durable, de la qualité de l'éclairage naturel des chambres, y compris le système d'obscurcissement, et des concepts de froid et de chaud, l'expert a mis en évidence les projets n°01, 04, 08 et 15, avec mention particulière pour les projets qui ont prévu des stores traditionnels à lamelles horizontales orientables. Les projets avec un contrecœur de 50 à 70 cm ont été très appréciés.

Suite à la présentation des expertises, le Jury a procédé à un tour de jugement final en reprenant tous les critères de jugement et en procédant par élimination progressive des projets. Les projets n°04 et 08 sont mis de côté pour la question du fonctionnement, alors que le projet n°10 l'est pour une question d'économicité et de surdimensionnement du projet. Ensuite, il met aussi à l'écart le projet n°15 malgré ses qualités fonctionnelles, de physique du bâtiment et de l'usage du bois, mais n'a pas convaincu sur son intégration architecturale et sur son fonctionnement des étages d'unités de lits. Enfin, il départage les projets n°01 et 03, en mettant en évidence les nombreuses qualités du projet n°01 sur sa sensibilité d'intégration, son architecture tout en simplicité, son fonctionnement et ses qualités techniques.

Au vu de ce qui précède, le Jury considère que les six projets retenus au 2^{ème} tour de jugement méritent d'obtenir un prix et qu'aucun ne déroge de manière irrévocable aux conditions et exigences du programme du concours au point de ne recevoir qu'une mention.

Au vu du nombre de projets déposés et pour saluer les efforts des concurrents pour leur investissement dans le rendu de leur projet, le Jury décide d'attribuer une indemnité de CHF 4'000.— + TVA à tous les concurrents ayant déposé un projet. Ce montant viendra en déduction du montant de la planche de prix de CHF 160'000.— HT et se rajoute au prix de chaque projet classé ci-après.

Après discussion, lecture attentive des projets, prise en considération des avis critiques de chaque membre, le Jury a pris la décision unanime de classement et d'attribution des prix :

• 1 ^{er} Rang, 1 ^{er} Prix	Projet n°01 – ZU HAUSE	CHF 40'000. — HT
• 2 ^{ème} Rang, 2 ^{ème} Prix	Projet n°03 – MOULIN ROUGE	CHF 25'000. — HT
• 3 ^{ème} Rang, 3 ^{ème} Prix	Projet n°15 – YUVA BALA	CHF 10'000. — HT
• 4 ^{ème} Rang, 4 ^{ème} Prix	Projet n°10 – COLIBRI	CHF 8'000. — HT
• 5 ^{ème} Rang, 5 ^{ème} Prix	Projet n°04 – PRÈS DU PAYSAGE	CHF 7'000. — HT
• 6 ^{ème} Rang, 6 ^{ème} Prix	Projet n°08 – HAMEAUX	CHF 6'000. — HT

Les 6 projets primés sont présentés au § 23 ci-après.

20. RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Au vu du classement unanime au 1^{er} rang du **projet n°01 – « ZU HAUSE »** et de ses qualités manifestes, le Jury recommande au maître de l'ouvrage d'adjuger le mandat à l'auteur du projet. Il émet les recommandations suivantes pour la suite des études (sans ordre d'importance et de manière non exhaustive) :

- Retravailler la typologie de la toiture en regard de son impact sur les locaux des combles.
- Améliorer l'intégration de l'escalier de secours située au Nord du nouveau bâtiment.
- Supprimer les deux accès en trop au bâtiment ou les maintenir en entrées secondaires, voire de secours.
- Améliorer la configuration des salles à manger d'étage et des liaisons jusqu'au bâtiment existant.
- Améliorer le concept logistique (déchets, linge sale, accès depuis l'extérieur par des véhicules, ...) et de la lumière naturelle de certains locaux en sous-sol (concierge, intendant, ...).
- Reconsidérer l'emplacement du jardin protégé et son accès direct et sécurisé depuis le bâtiment.
- Privilégier le bois à chaque fois que cela est possible et dans les limites des contraintes AEAI.

Une séance devra être organisée avec le lauréat du concours pour discuter des remarques émises par les différents experts et spécialistes-conseils.

21. SIGNATURES

A l'issue de ses travaux, le Jury a procédé à la signature du classement final avant la levée de l'anonymat :

POUR APPROBATION :

Membres du jury :


Président M. Bruno Marchand



Membres M. Laurent Fragnière



M. Bernard Rime



M. Bernard Zurbuchen




Mme Nathalie Chollet



M. Antonin Charrière




M. Benjamin Brülhart



Suppléants M. Eric Barras



M. Bertrand Oberson



Suppléant / organisateur M. Patrick Vallat



Levée de l'anonymat le : 21 septembre 2021

à 15 h 30

Lieu : Charmey

Préfecture de la Gruyère



22. LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à la signature de la décision, le Jury a procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées fournies à la fin du jugement par la représentante de la Préfecture du district de la Gruyère.

La levée de l'anonymat a été faite en suivant l'ordre de classement.

Les noms des bureaux classés et ceux non classés, ainsi que leurs coordonnées complètes sont insérés à la fin de ce rapport.

23. PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS

1^{er} Rang, 1^{er} Prix – Projet n° 1 « ZU HAUSE »

Le projet propose la construction du nouvel EMS en implantant une extension à l'est du bâtiment existant après avoir démoli l'aile de ce dernier. Il constitue ainsi une sorte de barre articulée qui distingue clairement l'ancien du nouveau, mais renforce en même temps, le parcours « paysager » situé au sud et donnant sur le Moléson et la Gruyère. Les nouveaux pignons situés à l'Est constituent une nouvelle façade de qualité entrant ainsi en dialogue avec le village de Charmey.

Des places de parc situées à l'extrémité est de la parcelle sont en relation direct avec l'entrée principale et celle des services de soins à domicile, toutes deux placées du côté nord de l'ensemble. Elles permettent également de rejoindre facilement l'entrée de l'accueil de jour ou de rejoindre l'entrée des logements protégés en empruntant le parcours « paysager » et engageant ainsi une sorte de dialogue avec les résidents de l'EMS qui pourraient se tenir sur la terrasse.

L'entrée principale donne directement sur un hall généreux en relation avec la cafétéria et le restaurant orientés plein Sud et qui pourraient, en cas de besoin, constituer un seul espace unitaire en relation avec la vue spectaculaire.

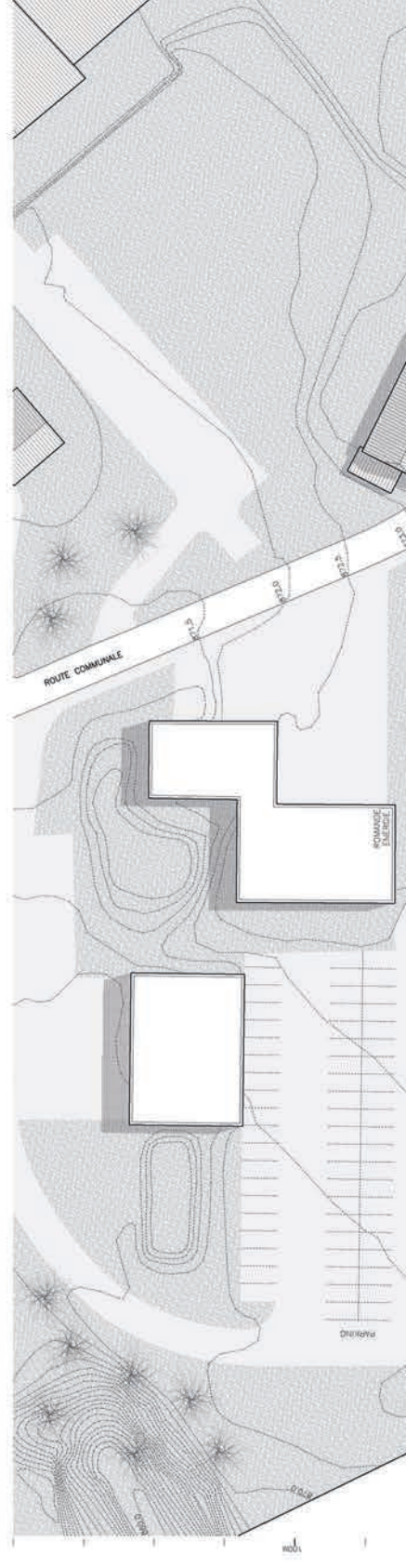
Le bâtiment existant n'est relativement pas touché en ce qui concerne sa structure principale et ses façades, ce qui laisse entrevoir des coûts de transformation raisonnables. La cuisine est refaite, mais conservée à sa place actuelle, en relation directe avec le sous-sol où se trouvent les différents stockages. Le transport des repas vers le restaurant nécessite toutefois une certaine distance qui pourrait poser quelques contraintes de fonctionnement.

Aux étages, l'organisation des logements protégés est simple et rationnelle. Un généreux espace commun relie les deux corps de bâtiment où peuvent se retrouver à chaque étage les locataires dans un espace convivial. Un couloir généreux permet de relier le nouvel EMS.

Le projet offre un système de déambulation riche permettant aux usagers de se promener en faisant des boucles ou des huit, selon des parcours ponctués de vues différentes et agrémentés d'une terrasse. Un puits de lumière signale et renforce, depuis les logements protégés, la relation entre ces deux entités de programme.

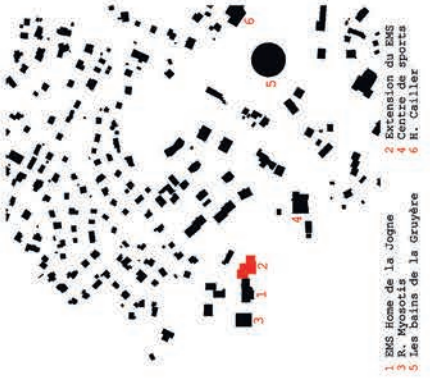
Les principes constructifs reposent sur des réflexions pragmatiques cherchant des économies rationnelles pour le projet. Ainsi le bâtiment existant n'est que très peu touché dans sa structure primaire ; d'autre part, les auteurs du projet proposent d'introduire dans l'abri quelques piliers béton pour reprendre la structure supérieure de la nouvelle construction. Aux étages, des murs en béton armé assurent les contreventements et la résistance sismique alors que le reste est constitué de piliers et certains revêtements intérieurs en bois. Les façades sont crépies, cherchant selon les auteurs à reprendre le caractère minéral du bâtiment existant.

Le Jury salue dans l'ensemble la rationalité du projet, la pertinence de l'implantation et la recherche constante d'économie dans le développement constructif.

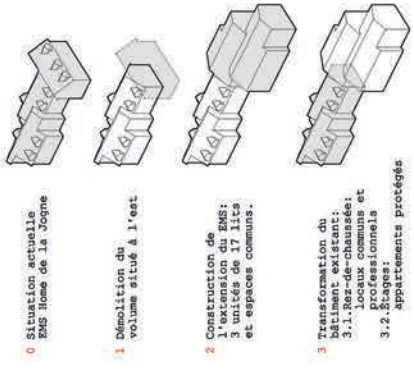




PLAN DE SITUATION E 1:500



ÉCHELLE URBAINE
 Situé dans un environnement naturel privilégié, le Home de la Jagne constitue un important centre d'activité de la ville.
 L'intégration de l'extension dans le tissu urbain et sa volumétrie, dont l'échelle est semblable aux édifices adjacents, permettent une compréhension de l'environnement naturel et rural qui l'entoure.
 Mais surtout, il mettra en valeur le bâtiment actuel, et augmentera le potentiel de l'EMS comme centre d'intégration sociale.



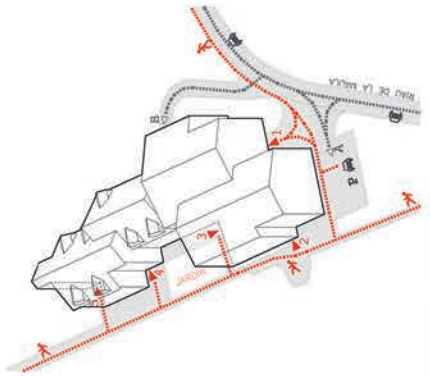
- 0 Situation actuelle EMS Home de la Jagne
- 1 Démolition du volume situé à l'est
- 2 Construction de l'extension du EMS: 3 unités de 17 lits et espaces communs.
- 3 Transformation du bâtiment existant:
 - 3.1. Rez-de-chaussée: Locaux communs et résidentiels
 - 3.2. Étages: appartements protégés

CONCEPT ARCHITECTURAL
 Le projet de bâtiment d'extension du Home de la Jagne se définit par deux aspects fondamentaux: l'intégration architecturale dans l'espace urbain et le respect et la mise en valeur du bâtiment actuel.
 Face à la difficulté de résoudre efficacement le programme proposé, et dans l'objectif de réaliser un bâtiment qui s'intègre harmonieusement dans l'EMS et l'extension, nous proposons une continuité entre les deux bâtiments, permettant de créer une communication directe entre eux.

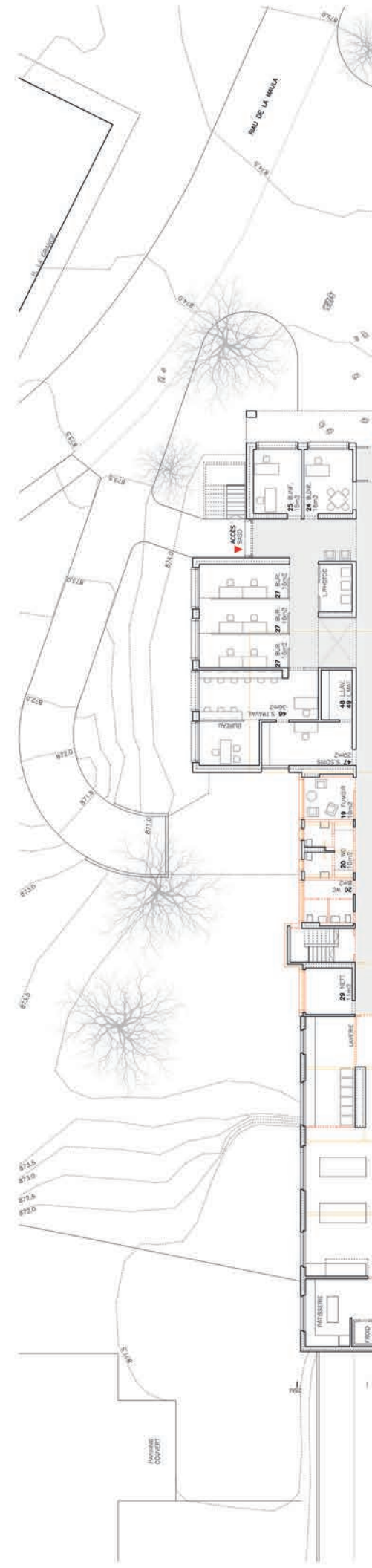


- ▲ Véhicules
 - A Parking dépose-minute (red-de-chaussée)
 - B Accès sous-sol
- ▶ Piétons
 - 1 Entrée principal (EMS+SNSD)
 - 2 Accès au foyer de jour
 - 3 Accès au EMS
 - 4 Entrée des appartements
 - 5 Accès résidents
 - 6 Accès personnel-livraison (sous-sol)

ACCÈS
 L'augmentation du nombre de résidents de l'EMS et du programme d'activités du centre rend nécessaire l'amélioration des accès et une séparation claire du mouvement des véhicules et celui des piétons.
 Un accès direct et simple à l'EMS depuis la route (Rue de la Maula) permet d'aménager un vaste espace d'entrée pour les véhicules et les vélos.
 Le nouvel espace d'entrée du EMS et le hall principal facilitent l'accès des résidents et des visiteurs. De cette manière l'espace au sud sera réservé au mouvement des piétons et les accès des résidents.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
 Le parking dépose-minute, avec accès direct depuis la route communale (Rue de la Maula), permet une communication et un accès direct à l'entrée de l'EMS et le hall principal.
 De cette manière l'espace situé au sud sera réservé aux piétons et aux résidents, le transformant ainsi en un jardin balnéaire pour les activités d'extérieur, la terrasse...
 Les accès au sous-sol situés au nord du bâtiment existant seront maintenus, ce qui permet une communication directe avec les espaces professionnels, les abris et les locaux techniques.





REZ-DE-CHAUSSEE, NVD4U +47A.30m, E 1200

PROCESUS
Le rez-de-chaussée est dédié aux activités publiques et l'entrée est directement accessible depuis le Riad de la Maula et le chemin piéton au sud.

L'accueil nous amène naturellement aux espaces communs : cafétéria, restaurant, salle polyvalente... Ces espaces ont également un accès direct et vertical et s'ouvrent également à un jardin au sud. La liaison visuelle entre ces espaces invite à une bonne utilisation du jardin, le café-restaurant est totalement exposé au sud. La vue magnifique et la parfaite exposition solaire transforme cet espace en un lieu de vie agréable et indépendant au sud. La partie nord du rez-de-chaussée, avec moins d'exposition solaire, se compose de zones de stockage et de bureaux. La liaison inférieure à l'ouest, avec une entrée de livraison depuis l'étage.

Aux étages, les espaces communs des unités se situent au sud avec une exposition solaire optimale. La morphologie des étages offre des parcours intérieurs adaptés aux résidents souffrant de troubles de la vue. Les liaisons visuelles sont assurées à l'extérieur, aidant ainsi à se repérer à l'intérieur du bâtiment. Les liaisons verticales sont garanties par 2 escaliers publics, un pour l'usage résidentiel et un pour l'usage public, et une autre située au nord à l'extérieur.

PERFORMANCES
L'intermittence du bâtiment suit l'image de l'ensemble bâti existant. Les espaces intérieurs plutôt boisés, donneront au bâtiment une ambiance chaleureuse.

DÉVELOPPEMENT DURABLE
La conception de l'enveloppe du bâtiment ainsi que des installations techniques sont prévues afin de répondre au mieux aux exigences de performance énergétique. Les éléments du bâtiment existant. Une attention particulière a été portée aux éléments suivants qui seront mis en œuvre y compris sans certification du bâtiment :

- Enveloppe thermique performante.
- Bâtiment à basse consommation (BBC) pour le nouveau bâtiment.
- Renouvellement d'air contrôlé.
- Production de chaleur par chauffage à distance.
- Matériau de la surchauffe estivale par des moyens constructifs.
- Construction en matériaux renouvelables et limitant les polluants.
- Conformité avec les valeurs de la norme s1a 2023.
- Vérification des flux de vapeur dans les éléments d'enveloppe.
- Détermination des zones de rayonnement non ionisantes.

CONCEPTS STATIQUES

BÂTIMENT D'EXTENSION
Les structures porteuses verticales du bâtiment d'extension ont été conçues pour être compatibles avec les structures existantes. Elles sont conçues de manière à ce qu'elles puissent être ajoutées à un bâtiment existant sans nécessiter de modifications majeures de la structure existante.

Les piliers ont l'avantage d'offrir une bonne flexibilité au niveau de l'emplacement, alors que les murs servent à répondre aux normes en ce qui concerne les séismes en assurant le contreventement du bâtiment.

Dans la partie centrale il est prévu de réaliser des dalles en béton armé. Les piliers sont conçus pour supporter des charges de protection incendie, ainsi que des portées plus importantes et de la réparation des poteaux. En conséquence, il est prévu de réaliser des dalles mixtes pour les zones qui auront également une épaisseur d'environ 30 cm.

Au niveau du sous-sol, le nouveau bâtiment tombera en partie sur les fondations existantes. Les piliers du bâtiment existant ont été renforcés pour supporter l'intérieur de l'abri, avec les dalles de nouveaux poteaux, renforçant certaines parties de dalles ou en les reconstruisant.

Les éléments des étages seront proches de celles des bâtiments existants, ce qui minimisera les interventions au niveau des fondations.

Comme on peut le constater, l'idée était donc de proposer un concept structurel aussi régulier et simple que possible, moyennant éventuellement quelques concessions au sous-sol, du moment que cela ne nuit pas à son utilisation.

TRANSFORMATION DU BÂTIMENT EXISTANT
Le fait que les modifications structurelles soient limitées au strict nécessaire et relativement simples est un avantage au niveau économique.

Les transformations concernent principalement des éléments non porteurs de murs, couvres pourront être remplacés par des sommiers métalliques, des lames de carbone ou des renforts ponctuels sur murs existants.

En ce qui concerne les charges sur les dalles, celles-ci ne changeront pas par rapport à la situation actuelle. Au niveau statique, ces transformations peuvent également être considérées comme satisfaisantes. L'objectif de la transformation est d'augmenter le facteur de conformité de ce bâtiment, si celui-ci devait être insuffisant.

CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

En respectant l'objectif de développement durable, la garantie de la performance énergétique est un aspect clé de ce projet. Le bâtiment durable, agréable à vivre et maintenant une valeur économique Les valeurs préconisées sont les suivantes :

- Toiture : U 0.14 W/m2K
- Façade : U 0.14 W/m2K
- Fenêtres : U 0.80 W/m2K
- Composition toiture : - Toile d'acier zingué (ext.) - Lame d'air - Sous-toiture
- Panneau fibre bois 100mm
- Isolation 240mm
- Enduit minéral (ext.)
- Isolation 240mm
- Soudat 240mm
- Soudat 240mm

Les aspects énergétiques pour le nouveau bâtiment s'inscrivent dans une démarche de développement durable et rationalité économique. Pour assurer l'efficacité énergétique, l'enveloppe du bâtiment est optimisée en maximisant le potentiel des sources de chaleur passives, de l'éclairage naturel et la ventilation naturelle.

Chauffage/chauffage situé au sous-sol du bâtiment d'extension (raccordement CAU)

- Système de planchers radiants, pour assurer une qualité et un confort d'usage, en minimisant les exigences d'entretien.

Ventilation :

- Ventilation mécanique contrôlée (VMC) à débit variable
- Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.
- Régulation d'énergie thermique pour un fonctionnement en récupération d'énergie.
- Débits d'air supérieurs au minimum réglementaire, ce qui permet d'éliminer la surchauffe lors des conditions climatiques estivales.

Éclairage :

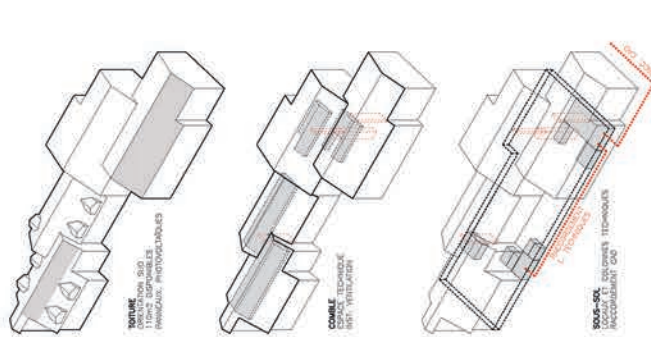
- Éclairage naturel optimisé afin de minimiser la consommation d'énergie.
- Éclairage artificiel avec une grande efficacité, en respectant les indices proposés par la certification Minergie-P ECO.

Protection solaire :

- Pour éviter l'emmagasinement de chaleur excessif et les surchauffes estivales.
- Protection solaire extérieure avec lames orientables.
- Gestion centrale par façade selon les conditions météorologiques.

Énergies renouvelables :

- Production d'énergie photovoltaïque sur la toiture avec orientation sud (en fonction des conditions).
- Un concept avec stockage d'énergie est à étudier.



TOITURE
Composition toiture :
- Toile d'acier zingué (ext.)
- Lame d'air
- Sous-toiture
- Panneau fibre bois 100mm
- Isolation 240mm
- Enduit minéral (ext.)
- Isolation 240mm
- Soudat 240mm

COMBLE
Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.

ISOLATION
Raccordement CAU

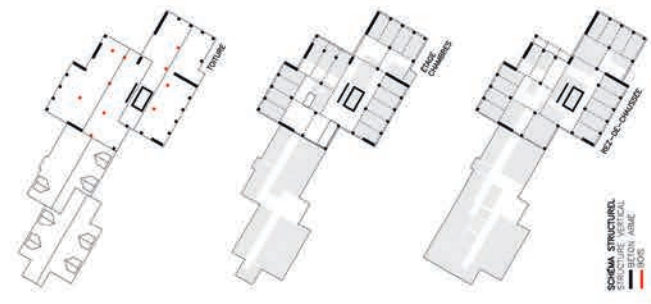
ÉCLAIRAGE
Système de planchers radiants, pour assurer une qualité et un confort d'usage, en minimisant les exigences d'entretien.

VENTILATION
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) à débit variable
Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.
Régulation d'énergie thermique pour un fonctionnement en récupération d'énergie.
Débits d'air supérieurs au minimum réglementaire, ce qui permet d'éliminer la surchauffe lors des conditions climatiques estivales.

ÉCLAIRAGE
Éclairage naturel optimisé afin de minimiser la consommation d'énergie.
Éclairage artificiel avec une grande efficacité, en respectant les indices proposés par la certification Minergie-P ECO.

PROTECTION SOLAIRE
Pour éviter l'emmagasinement de chaleur excessif et les surchauffes estivales.
Protection solaire extérieure avec lames orientables.
Gestion centrale par façade selon les conditions météorologiques.

ÉNERGIES RENOUVELABLES
Production d'énergie photovoltaïque sur la toiture avec orientation sud (en fonction des conditions).
Un concept avec stockage d'énergie est à étudier.



TOITURE
Composition toiture :
- Toile d'acier zingué (ext.)
- Lame d'air
- Sous-toiture
- Panneau fibre bois 100mm
- Isolation 240mm
- Enduit minéral (ext.)
- Isolation 240mm
- Soudat 240mm

COMBLE
Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.

ISOLATION
Raccordement CAU

ÉCLAIRAGE
Système de planchers radiants, pour assurer une qualité et un confort d'usage, en minimisant les exigences d'entretien.

VENTILATION
Ventilation mécanique contrôlée (VMC) à débit variable
Système hybride qui combine ventilation naturelle et ventilation mécanique.
Régulation d'énergie thermique pour un fonctionnement en récupération d'énergie.
Débits d'air supérieurs au minimum réglementaire, ce qui permet d'éliminer la surchauffe lors des conditions climatiques estivales.

ÉCLAIRAGE
Éclairage naturel optimisé afin de minimiser la consommation d'énergie.
Éclairage artificiel avec une grande efficacité, en respectant les indices proposés par la certification Minergie-P ECO.

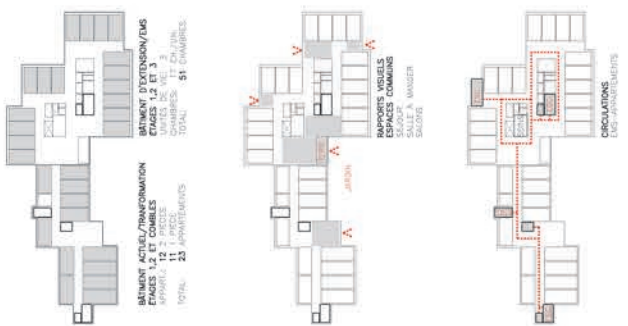
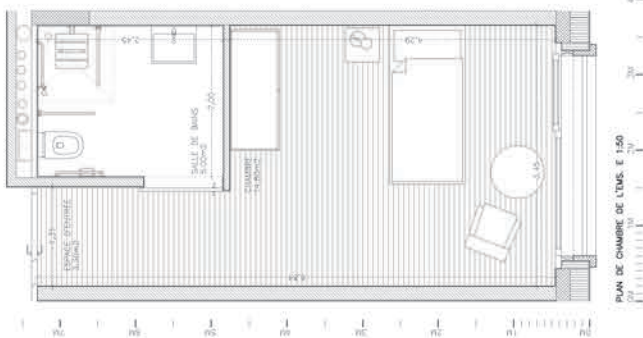
PROTECTION SOLAIRE
Pour éviter l'emmagasinement de chaleur excessif et les surchauffes estivales.
Protection solaire extérieure avec lames orientables.
Gestion centrale par façade selon les conditions météorologiques.

ÉNERGIES RENOUVELABLES
Production d'énergie photovoltaïque sur la toiture avec orientation sud (en fonction des conditions).
Un concept avec stockage d'énergie est à étudier.



Étage 3. Niveau +883,24m. E 1/200





2^{ème} Rang, 2^{ème} Prix – Projet n° 3 « MOULIN ROUGE »

Le projet, en proposant quelques places de parc tout à l'Est de la parcelle à disposition, permet de se greffer sur le parcours piétons et paysager qui longe l'ensemble au Sud des bâtiments jusqu'au bâtiment des Myosotis qui contient des logements adaptés. Toutes les entrées du complexe se trouvent sur ce parcours, avec l'entrée du Home de la Jogne et du service de soins à domicile, puis celle des appartements protégés et du foyer de jour, pour se prolonger tout à l'ouest jusqu'à l'entrée des appartements adaptés.

Les deux entrées principales du complexe sont marquées par un portique généreux servant également, l'un de couvert à vélo, l'autre de terrasse couverte en prolongement du restaurant. L'implantation du foyer de jour dans le secteur dédié aux appartements protégés introduit une sorte d'imbrication des fonctions entre les deux entités et renforce le caractère unitaire de l'ensemble ; de même ce principe d'imbrication est renforcé architecturalement par la construction du couvert dont la matérialisation (en bois) est celle du nouveau bâtiment et qui passe devant le bâtiment existant qui a gardé sa propre matérialisation minérale.

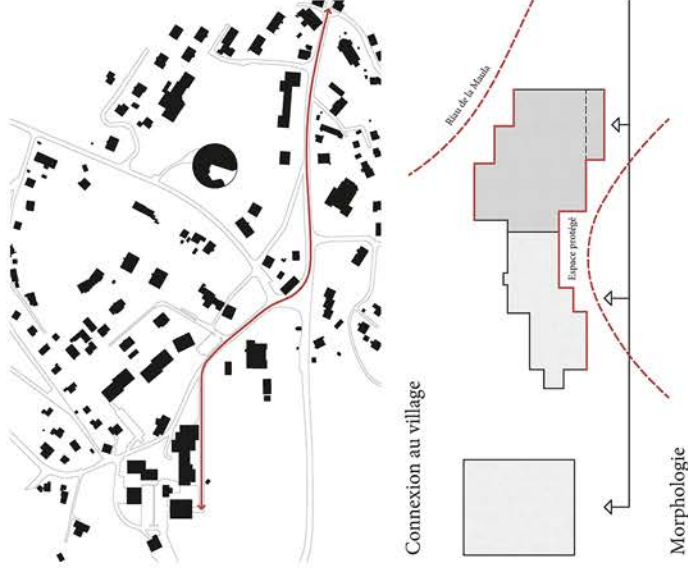
Dans le bâtiment existant le rez-de-chaussée est occupé, d'une part, par la cuisine rénovée et, d'autre part, par les activités du foyer de jour. Aux étages, l'organisation des appartements protégés ne pose pas de problème fondamental, un séjour collectif étant proposé au milieu du bâtiment s'orientant vers le sud et offrant un espace collectif de qualité. On peut s'interroger toutefois si la non-accessibilité du portique proposé est pertinente.

En ce qui concerne la partie de l'EMS, le plan est ponctué par deux cours végétalisées et ouvertes, l'une donnant directement sur l'entrée et l'autre, plus en retrait, amenant de la lumière sur la partie arrière. La cafétéria est située près de l'entrée, orientée vers le Sud et la vue. Elle offre certainement un lieu agréable pour les résidents intéressés par les allers et venues des diverses personnes entrant dans le home. La cafétéria est décalée du restaurant, rendant peut-être plus difficile la création d'un seul espace commun et unitaire avec le restaurant. La salle polyvalente est située au Nord du plan.

Aux étages, le plan offre divers parcours de circulation en relation avec les puits de lumière et est certainement garant de déambulation de qualité, d'autant plus qu'il offre des vues vers l'extérieur de tous les côtés pour apprécier la grande qualité et la variation du paysage.

En ce qui concerne la matérialisation et la construction, les auteurs du projet cherchent à toucher le moins possible la structure du bâtiment existant tout en lui conservant en grande partie son aspect actuel. La construction nouvelle est réalisée entièrement en bois avec des dalles mixtes, à l'exception du sous-sol en béton. La façade est réalisée en "mélèze de la région" teinté en brun-rouge. La toiture du nouveau bâtiment est plate et végétalisée afin de ménager les vues depuis les bâtiments alentours situés au-dessus.

Le Jury salue la pertinence du projet et notamment la qualité des principes de déambulation.



Le concept

Le projet d'agrandissement du Home de la Jogne prévoit la construction d'une nouvelle « tête » au complexe existant pour personnes âgées. Ainsi, une nouvelle entrée est proposée, le long du sentier qui conduit, en passant par un nouvel accès aux futurs foyers de jour et aux appartements protégés, jusqu'au bâtiment du Myosotis, abritant des appartements adaptés. Le plan du nouveau bâtiment, contigu au complexe existant, s'organise sous la forme d'un moulin, ce qui permet des ouvertures sur les différents côtés du paysage du Val de

Charmey, le long du parcours de déambulation. Le bâtiment se découpe pour prendre en compte son environnement direct, soit pour dégager un espace ouvert sur le panorama au Sud, soit pour prendre en compte la géométrie de la route. Les 3 unités de soins de 17 lits chacune sont disposées de manière indépendante de ces 3 étages supérieurs. Elles sont dépendant administrativement du bâtiment existant, mais elles ont au moins un personnel de soins puisse, le cas échéant, apporter un soin

médicalisé et une surveillance à ses résidents. Ce bâtiment est réalisé en bois (épicéa pour l'intérieur et mélèze de la région pour la façade teintée de couleur brun-rouge). Il propose une toiture plate végétalisée, avec de grands avant-toits en bois, facilitant le raccord au bâtiment existant. Ce choix offre une certaine façade discrète depuis les sommets environnants et permet une rétention d'eau importante.



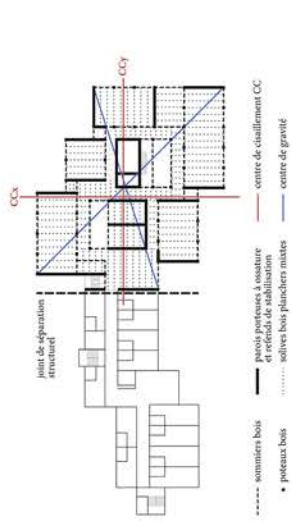


Plan de situation 1:500

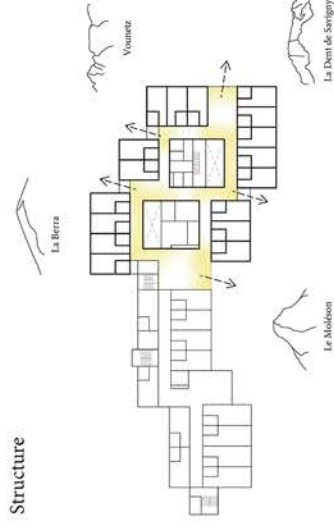


Façade Sud 1:500

cheminement vers appartements adaptés



Structure



Vue et lumière

La structure

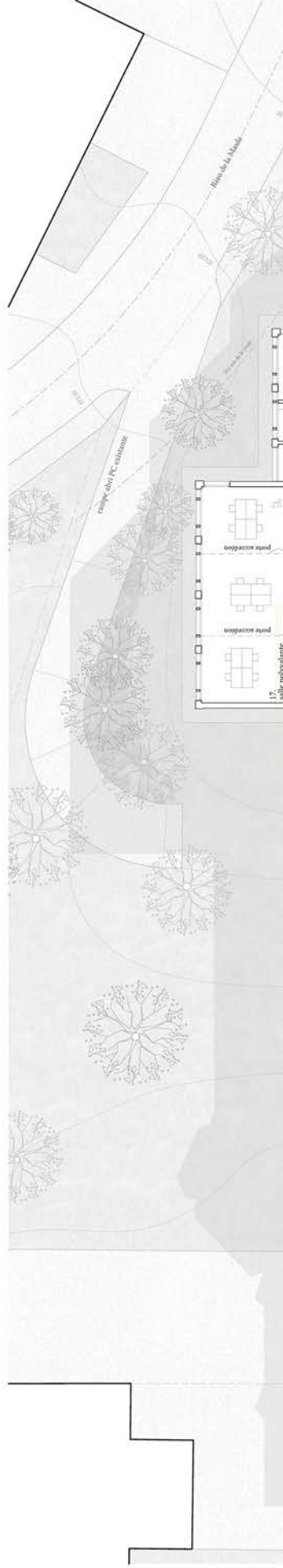
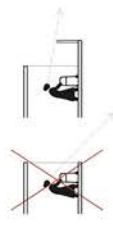
La trame structurelle permet de garantir des portées usuelles pour les planchers mixtes, tout en offrant une forte modularité des espaces de vie pour de futures adaptations. La superposition des parois portantes à ossature, ainsi que des poteaux, garantit homogénéité et rationalité structurelle. Les planchers mixtes bois-béton sont composés de solives en bois et d'une dalle de compression en béton recyclé RC-C. La préfabrication des planchers, ainsi que leur composition, assurent une construction « sèche ». La stratégie pour garantir la sécurité parasismique de l'extension est de proposer un comportement

monolithique et régulier de la structure, sans liaison rigide avec l'ouvrage existant, en proposant une disposition homogène, régulière et superposée des refends de stabilisation et prévoit un joint structurel avec l'ouvrage existant. La solution projetée a pour avantage de tendre vers un alignement du Centre de Gravité (CG) avec le Centre de Cisaillement (CC) des diaphragmes (planchers mixtes) afin de limiter les effets dus à la torsion. Cette simplicité garantit ainsi une utilisation efficace et rationnelle des parois de refends en bois, ce qui en vérifiant le

comportement des refends existants, ainsi que leur facteur de conformité sismique ci, selon la norme SIA269/8, édition 2017. Afin d'offrir un ouvrage exemplaire en termes de Durabilité et d'Ecoconstruction dans le but d'atteindre les exigences Minergie-PECO, les aspects suivants sont traités en intégrant les outils mis à disposition par le Canton et la Confédération : Flexibilité structurelle de degré 2 selon les prescriptions Minergie-ECO. Privilégier l'utilisation du bois local, le cas échéant avec libellés COBS/FSC/PEFC.

Déambulation

Les dégagements des 3 étages de soins sont organisés avec des boucles de déambulation, sans impasse et avec une qualité de lumière naturelle régulière. Pour éviter la sensation de vide et de chute, des contrecœurs ou des balcons permettent d'éviter aux résidents toute sensation de peur.





Plan rez-de-chaussée 1:200
niv. ±0.00 = 874.30



Coupe longitudinale 1:200



Concept ventilation

L'énergie

Les personnes âgées ont un degré de liberté réduit et une sensibilité aux températures trop élevées. La liberté de choisir la température et le degré de lumière de son lieu de vie devient primordial lorsque l'une d'entre-elles est réduite. Nous profiterons du concept Mitergie T pour réduire les gradients de température et les courants froids désagréables aux personnes sensibles à ceux-ci et les surchauffes estivales et hivernales désagréables aux personnes sensibles au chaud. Nous profiterons du concept ECO photovoltaïques.

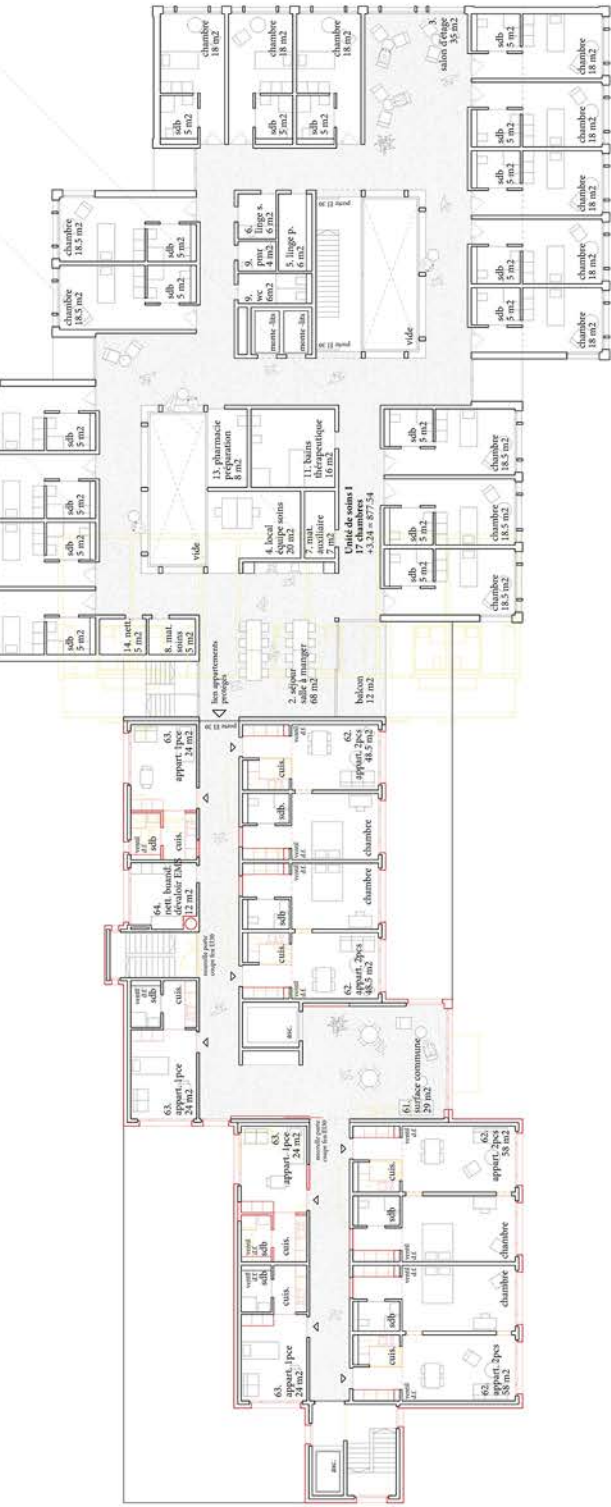
pour effectuer les bons choix de matériaux locaux, bienveillants à l'être humain. L'enveloppe thermique est très performante. Grâce au plan développé dans ce projet, la qualité de la lumière naturelle est importante et réduit la consommation électrique. Une ventilation double-flux est proposée tant dans les nouvelles chambres du home que dans les appartements protégés, où les monoblocs sont proposés dans les sur-combles, dont la toiture est dotée d'une grande quantité de panneaux solaires photovoltaïques.

La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire est assurée par la centrale de chauffe existante, à côté du bâtiment. Les coûts d'exploitation de part des installations simples mais performantes seront réduits au minimum et consisteront essentiellement, pour la ventilation, au remplacement périodique des filtres. Pour le chauffage il n'y aura pas d'entretien particulier à effectuer et pour la partie sanitaire, une récupération des eaux de pluie est prévue pour une économie importante sur les frais de consommation d'eau.

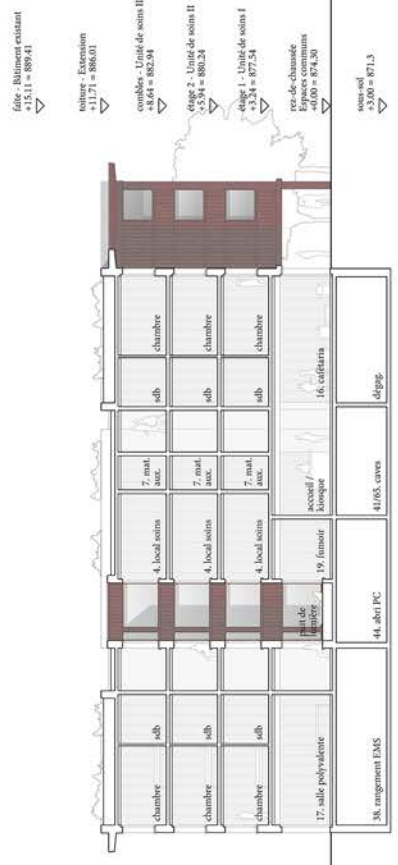


Plan niveau 2

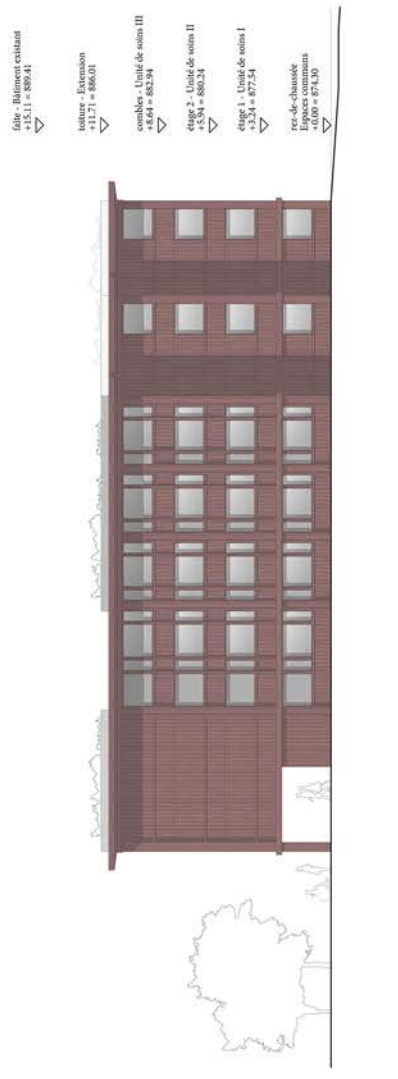




Plan niveaux 1 et 2 1:200
 niv. +5.94 = 880.24
 niv. +3.24 = 877.54



Coupe transversale 1:200



Façade est 1:200

- faç. - Bâtiment existant
+1.11 = 889.41
- toiture - Extension
+11.71 = 886.01
- complexe - Unité de soins III
+8.84 = 882.54
- étage 2 - Unité de soins II
+9.94 = 880.24
- étage 1 - Unité de soins I
+3.24 = 877.54
- rez-de-chaussée
Espaces communs
+0.00 = 874.30

- faç. - Bâtiment existant
+1.11 = 889.41
- toiture - Extension
+11.71 = 886.01
- complexe - Unité de soins III
+8.84 = 882.54
- étage 2 - Unité de soins II
+9.94 = 880.24
- étage 1 - Unité de soins I
+3.24 = 877.54
- rez-de-chaussée
Espaces communs
+0.00 = 874.30
- niveau sol
+3.50 = 871.3

3^{ème} Rang, 3^{ème} Prix – Projet n° 15 « YUVA BALA »

Le projet est constitué de deux volumes accolés, orientés est-ouest : le toit de l'un, plus court, reprend directement la ligne des faîtes existants ; l'autre, plus allongé, est recouvert aussi d'une toiture à deux pans. Cette orientation prédominante du bâti est renforcée par l'aménagement linéaire des espaces extérieurs, comme le jardin protégé et le potager, situés au niveau du sol, au sud du bâtiment.

Par leur disposition en quinconce, les deux nouveaux volumes génèrent une place centrale au sud à laquelle on peut se rendre par un portique couvert longeant le bâtiment, un dispositif intéressant, urbain et dont on peut regretter la largeur un peu exiguë. Le décalage des bâtiments permet aussi de délimiter, au nord, une place accessible aux véhicules pour les visiteurs et pour la dépose.

Les entrées à l'EMS et au foyer de jour, regroupées, sont accessibles depuis cette place. L'accès principal se fait par un hall d'accueil qui communique latéralement, de façon pas très aisée, avec le séjour. La cafétéria et le restaurant forment une ceinture autour de la terrasse extérieure, mettant ainsi les espaces communs en relation directe avec l'extérieur. La salle polyvalente est située au fond, dans une position un peu excentrée par rapport à l'entrée du bâtiment.

L'accès aux appartements protégés se fait à l'extrémité ouest du bâtiment, directement sur un noyau de circulation verticale. Sa localisation et son expression lui confèrent plutôt un aspect d'entrée de service. Les appartements sont aménagés aux étages supérieurs du bâtiment existant transformé. Organisés linéairement, ils sont distribués par un couloir articulé au centre par un espace commun, ouvert à l'angle et prolongé à l'extérieur par une structure en bois rapportée, qui génère des loggias généreuses. La totalité des deux pièces s'ouvrent vers le sud et la vue, les plus petits appartements étant orientés au nord et à l'ouest.

Les unités de soins de l'EMS se situent dans les étages de la nouvelle extension à l'est, organisées selon un schéma en L, au centre duquel est placé le séjour de l'unité qui se prolonge par un balcon dont les dimensions sont restreintes. Les chambres s'organisent linéairement sur quatre façades. Elles sont distribuées par un seul couloir qui, à deux endroits, se ramifie et s'élargit en bout pour créer des salons d'étage éclairés naturellement. Le Jury apprécie que tous les espaces communs bénéficient de vues différenciées, mais il est regrettable que le plan des unités ne permette pas l'établissement d'une circulation en boucle, évidente et compréhensible.

L'extension est prévue entièrement en construction bois, le sous-sol et les noyaux de circulation verticales étant en béton armé recyclé. Le langage architectural est simple, composé de façades en bois apparent, trouées par des fenêtres simples, dont le dessin est repris, avec des adaptations, dans le bâtiment existant. Le Jury regrette cependant que le raccord volumétrique entre le nouveau et l'ancien n'ait pas fait l'objet d'une solution plus élégante.

Home de la Jogne - Concours EMS à Charmey

Yuva bala



Le projet d'extension de l'EMS de la Jogne prévoit la démolition du corps de bâtiment orienté nord-sud et situé à l'est de la parcelle pour recréer un volume articulé respectant la ligne des toitures existantes. Cette disposition reconnaît l'axe paysager fort au sud qui parcourt le site d'est en ouest et le long duquel sont disposés les espaces publics et privés extérieurs de l'EMS, comme les terrasses, le jardin protégé, le boquet existant ou le jardin potager.

La disposition en 'L' de l'extension renforce le caractère central de la place ou se situe la fontaine, accessible aux visiteurs par un couvert protégé longeant le bâtiment, et permet de délimiter au nord, côté route, une place accessible aux véhicules pour la dépose et donnant une vraie entrée à l'institution. Divers cheminement de mobilité douce parcourent le site et offrent, à intervalles réguliers, des espaces de détente et de repos ombragés.

Dans les unités de vie, les lieux de rencontre et d'échange s'ouvrent sur le paysage présépin entourant l'EMS. L'extension est réalisée intégralement en construction bois à l'exception du sous-sol et des noyaux de circulation verticaux en béton armé recyclé. L'emploi de matériaux écologiques renouvelables dont le source est proche, comme le bois, permettra de réduire considérablement l'énergie grise employée à la réalisation de l'ouvrage. Les espaces séparés couloirs et chambres s'articulent comme murs porteurs des planchers disposés selon un entraxe de 62,5 cm, et permettront une flexibilité d'aménagement intérieurs des locaux garantissant une durée de vie efficace du bâtiment.

Le système défini pour la ventilation est appelé 'paras pluie' et a fait ses preuves dans le cadre d'institutions telles que l'EMS de la Jogne ; 2 gaines techniques permettront l'acheminement de la ventilation depuis le local des monoblocs en sous-sol jusque dans les combles, où elle sera répartie horizontalement avant de descendre dans les gaines situées contre les chambres.

PLAN DE SITUATION 1:500



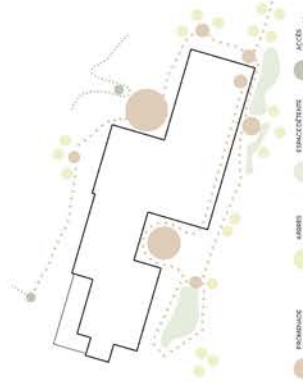
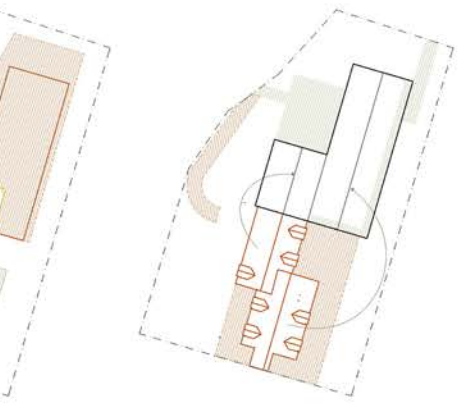
ÉTAPE 1
La première étape sera consacrée, à la démolition de l'aile est et à la réalisation du nouveau bâtiment. Durant cette étape, 30 chambres pourront être maintenues en fonction dans le bâtiment existant. Nous proposons cependant de désaffecter les locaux situés directement à proximité du chantier pour préserver le confort du lieu de vie.

TOITURE DÉMONTÉE OU À DÉMONTÉ
TRAVAUX MAINTIENS EN COURS
MUR DE LA ZONE CHANTIER
ACCÈS À LA ZONE CHANTIER

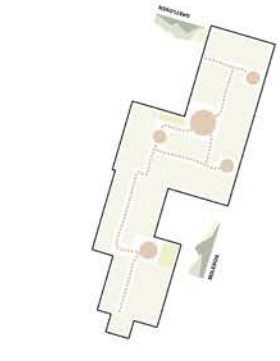
- DEMOLITION DE BIEN EN EXISTANT
- CONSTRUCTION NOUVEAU BIEN EN EXISTANT
- ACCES AU BIEN EN EXISTANT

ETAPE 2
 Une fois la construction du nouveau bâtiment achevée, les résidents seront déménagés dans les nouveaux locaux. Les travaux de rénovation débuteront dans l'ancien bâtiment. Durant le reste des travaux, il pourrait être envisagé de ne pas exploiter les chambres dans la partie ouest du nouveau bâtiment pour des raisons de confort.

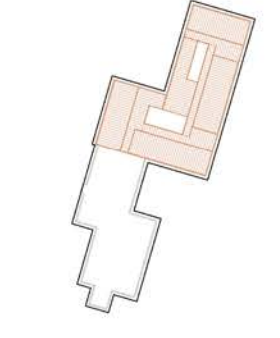
- RESTRUCTURATION DES RESIDENTS DANS LE NOUVEAU BIEN EN EXISTANT
- TRANSFORMATION DU BIEN EN EXISTANT
- ACCES AU BIEN EN EXISTANT



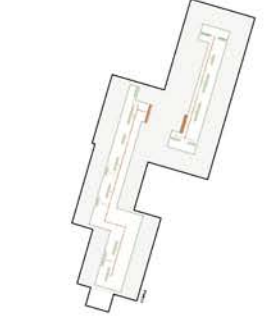
ESPACES EXTERIEURS



CIRCULATION ET RENCONTRE



STRUCTURE PORTEUSE



DISTRIBUTION 'PARAPLUIE' CVS

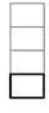


PLAN D'EVACUATION



ÉLEVATION SUD 1:200

0 1m 5m 10m



Home de la Jogne - Concours EMS à Charmey
Yuva bala



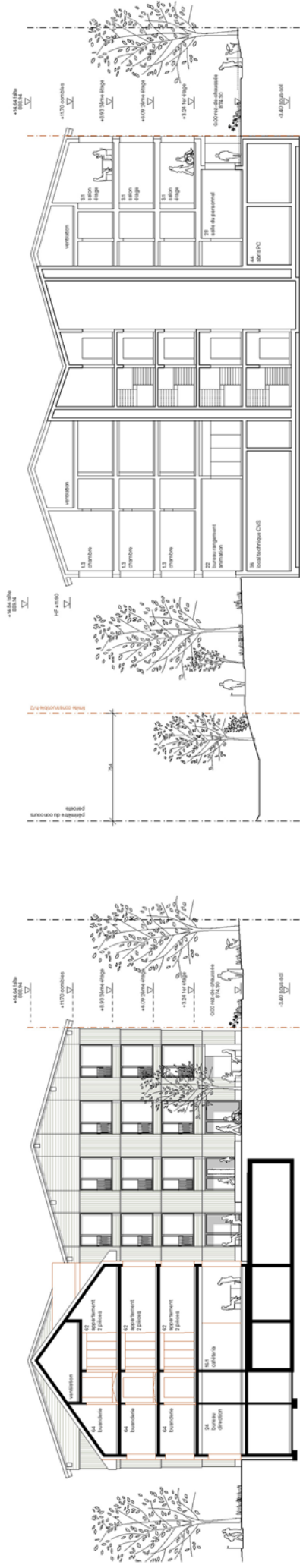


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



PLAN DU SOUS-SOL 1:200

Home de la Jogne - Concours EMS à Charmey
Yuva bala



COUPE AA 1:200

COUPE BB 1:200



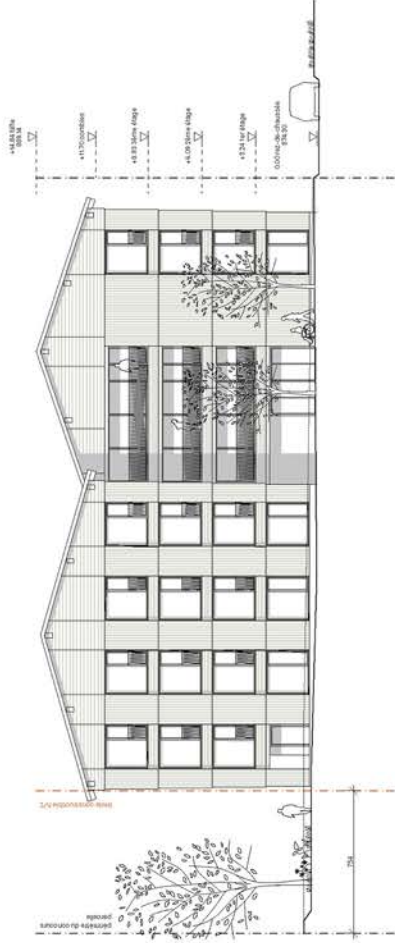
PLAN DES 1ER ET 2ÈME ÉTAGES 1:200



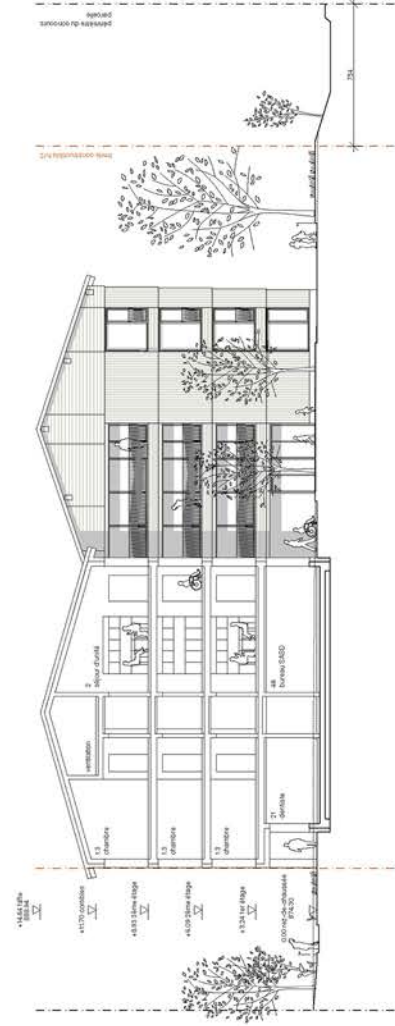
PLAN DU 3ÈME ÉTAGE 1:200



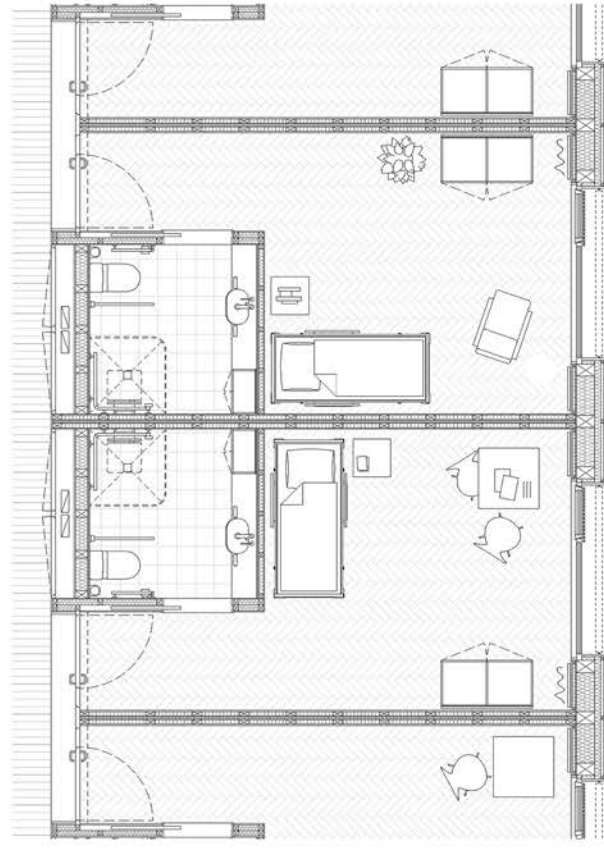
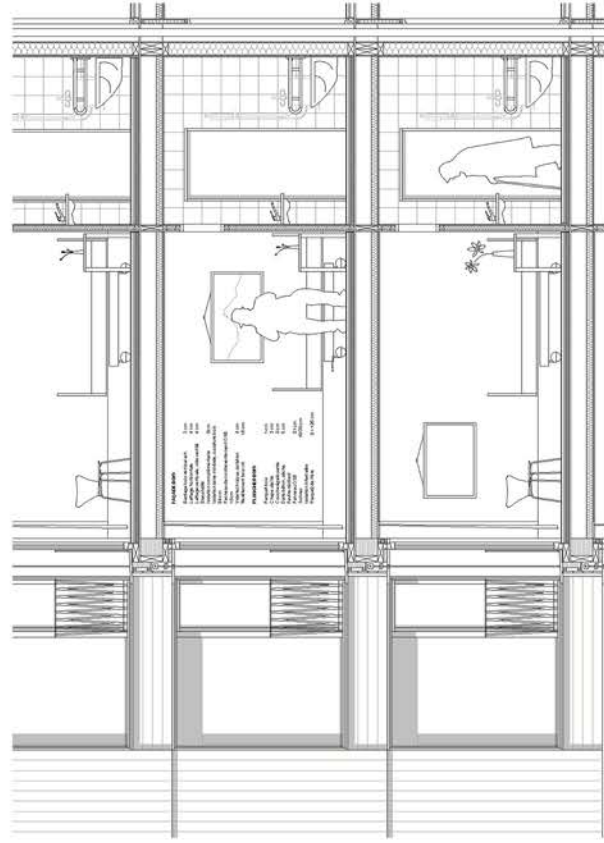
Home de la Jogne - Concours EMS à Charmey
Yuva bala



ÉLÉVATION OUEST 1:200



COUPE CC 1:200





4^{ème} Rang, 4^{ème} Prix – Projet n° 10 « COLIBRI »

Le parti adopté consiste dans la transformation du bâtiment existant et son extension à l'est de la parcelle. La nouvelle construction, directement accolée à l'ancienne, prend la forme de trois unités bâties en longueur, recouvertes par des toits en pente à deux pans et qui se terminent par des façades pignons découpées. Celles-ci s'ouvrent, tant au niveau des étages que du socle abondamment vitré, vers le village de Charmey, avec lequel elles dialoguent.

Les entrées à l'EMS et au foyer de jour, regroupées, se font au rez-de-chaussée de ces façades pignon, ainsi que celle des soins à domicile située un peu plus au nord. Ces deux entités programmatiques sont disposées, de façon efficace, de part et d'autre d'une enfilade de fonctions collectives – espace d'accueil, restaurant, cafétéria, salle polyvalente – dont la spatialité et les dimensions apparaissent trop généreuses. Le Jury regrette que la cuisine existante, conservée, soit relativement distante des espaces communs de restauration, auxquels elle est reliée par un long couloir.

L'accès aux appartements protégés se fait au sud du bâtiment, à l'endroit de l'accès de la maison de retraite actuelle. Elle est maintenant située à côté d'une terrasse extérieure délimitée par les découpes du bâtiment. Une circulation verticale amène directement aux étages supérieurs du bâtiment existant, à l'ouest, où les appartements sont aménagés. Organisés linéairement, ils sont distribués par un couloir central, articulé au centre par un espace commun et polyvalent, prolongé par une loggia. A relever que la majorité des appartements s'orientent vers le sud.

Les unités de soins de l'EMS se situent dans la nouvelle extension à l'est. Elles sont disposées en deux ailes situées de part et d'autre d'un grand espace central qui accueille le séjour et la salle à manger. Bien éclairé par deux façades différentes, cet espace commun est judicieusement prolongé à l'extérieur par une loggia et fait le pendant au salon de l'étage, situé à l'angle nord-est. Les chambres, regroupées en blocs de trois, sont distribuées par des parcours en boucle, ponctués par des échappées de vue au fond de certains couloirs dont la largeur paraît par moments un peu restreinte. Les espaces d'eau en saillie créent des seuils pour les entrées et participent d'une individualisation des chambres.

Le bois est un matériau de revêtement pour les espaces intérieurs, notamment dans les espaces communs. La structure repose sur un système poteaux-poutres, avec des planchers préfabriqués en bois. Le langage architectural est simple, composé de façades en panneaux préfabriqués en bois apparent, intercalés par des fenêtres allant du sol au plafond, à la fois familières et singulières, leurs dimensions et proportions étant plus grandes que d'habitude. Cette expression est intéressante dans le cas d'une institution comme un EMS, en même temps domestique et institutionnelle. Le Jury regrette cependant que la recherche d'unité de l'ensemble bâti par une même façade en bois entre le nouveau et l'ancien ait en quelque sorte banalisé le tout, en enlevant notamment le caractère spécifique du bâtiment existant.



IMPLANTATION URBAINE ET VOLUMETRIE

L'EMS est situé en bordure de la commune de Charmey, dans un environnement très hétérogène. Une large vue sur la vallée, s'étend au sud tandis que le nord est d'ordre plus fonctionnel et accueille des parkings et une centrale de chauffage.

Le bâtiment existant est transformé et complété par une extension à l'est de la parcelle. Chaque étage de la nouvelle construction est directement attaché à l'ancien bâtiment. Trois façades pignon s'échelonnent le long de la limite du bâtiment et forment un petit parvis sur le flanc de la Masure. En plus d'une entrée protégée pour l'EMS et le foyer de jour, elle offre également trois places de dépôt-minute pour les visiteurs et l'ambulance. Les services externes (coiffeur, dentiste, SASD) paraissent une deuxième entrée séparée de sorte à être également accessibles indépendamment de l'EMS.

L'entrée de la maison de retraite existante devient la nouvelle entrée des appartements protégés. Les accès au bâtiment existant sont tous conservés pour les livraisons au sous-sol, ce qui permet de réduire au strict minimum les adaptations des espaces extérieurs. L'entrée principale déplacée à l'est, aucune circulation ne se fait devant la terrasse. Cette dernière peut ainsi offrir aux résidents une zone calme et protégée.

CONCEPT ARCHITECTURAL, TYPOLOGIE ET FONCTIONNEMENT

Le bâtiment s'organise sur 4 niveaux. Les espaces de vie collective, le foyer de jour et les services externes sont regroupés au rez-de-chaussée, en lien avec le parvis et la terrasse. La réception l'air office d'accueil tout comme de bar pour la cantine. La salle-à-manger peut être divisée en deux espaces distincts par une cloison mobile. La cuisine existante est reliée à la cantine et au restaurant par un couloir. Celui-ci permet également d'accéder aux étages supérieurs via un monte-charge central situé à la jonction entre l'ancien et le nouveau bâtiment.

L'ancienne entrée du foyer devient la nouvelle entrée principale du bâtiment résidentiel, dotée d'un arc-sous central pour les locataires et les visiteurs. L'ancienne salle-à-manger devient un espace de pause pour le personnel, prolongé à l'extérieur par une terrasse abritée orientée ouest.

Les unités de vie occupent les différents étages. La typologie des unités de vie est organisée sous forme de blocs de 3 chambres reliés par une circulation fluide et asynchrone sur les 4 orientations. Les blocs présentent des orientations multiples en lien avec le paysage environnant. Ce dispositif donne naissance à des unités de vie qui offrent aux espaces une circulation de qualité sur le plan de la lumière naturelle, de l'orientation et de l'espace. Les unités d'accompagnement constituées de 30 chambres sont subdivisées en 2 zones de 9 chambres chacune, liées par un centre de vie commune.

Le nouvel EMS se présente comme un bâtiment résidentiel avec le caractère domestique de ses blocs de chambres aux vues multiples et individualisés, tout en offrant des zones de communication fédératrices à chaque étage tout comme au rez-de-chaussée. L'atmosphère de l'insertion est perçue tout en procurant aux résidents toute la convivialité d'un "chez soi", ces derniers pouvant décider à tout moment s'ils préfèrent participer aux activités collectives ou profiter d'espaces plus intimes. Une attention particulière est portée à la convivialité, à l'entouraillement aux vues et au repêchage d'air.

Les étages supérieurs de l'ancien bâtiment sont transformés en appartements protégés. Le projet eût les murs existants, offrant 33 appartements de 2 pièces et 30 appartements de 1 pièce. Ils bénéficient d'un espace de rencontre commun au centre du plan d'étage et d'une nouvelle loggia située au-dessus de l'entrée. Une connexion directe avec l'EMS permet une prise en charge flexible en cas de besoin. Les différents hauteurs de plancher à partir du premier étage sont compensés par des marches et un arc-sous traversant.

Le sous-sol comprend les vestiaires, la buanderie, les installations techniques, les dépôts et l'abri de protection civil. L'entrée existante au nord sert d'accès au personnel et de livraison. La réorganisation donne notamment à la buanderie l'espace dont elle a besoin pour un fonctionnement optimal.

PHASAGE

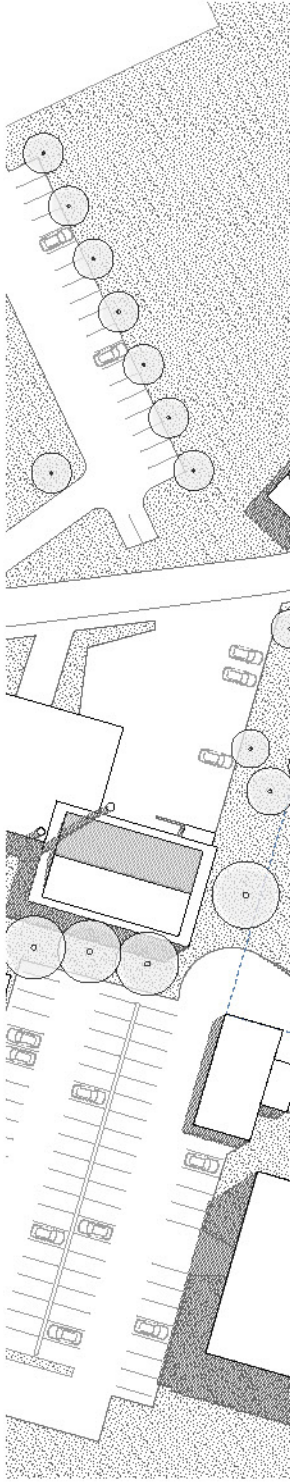
Les deux phases de construction suivent les étapes de réalisation souhaitées. La première phase comprend la démolition de l'aile est et la construction du nouveau bâtiment. Les deux tiers du bâtiment existant sont conservés. Pour minimiser les perturbations, à chaque étage, les pièces adjacentes au nouveau bâtiment sont maintenues vides, faisant ainsi office de zone tampon pendant la phase de démolition et de construction.

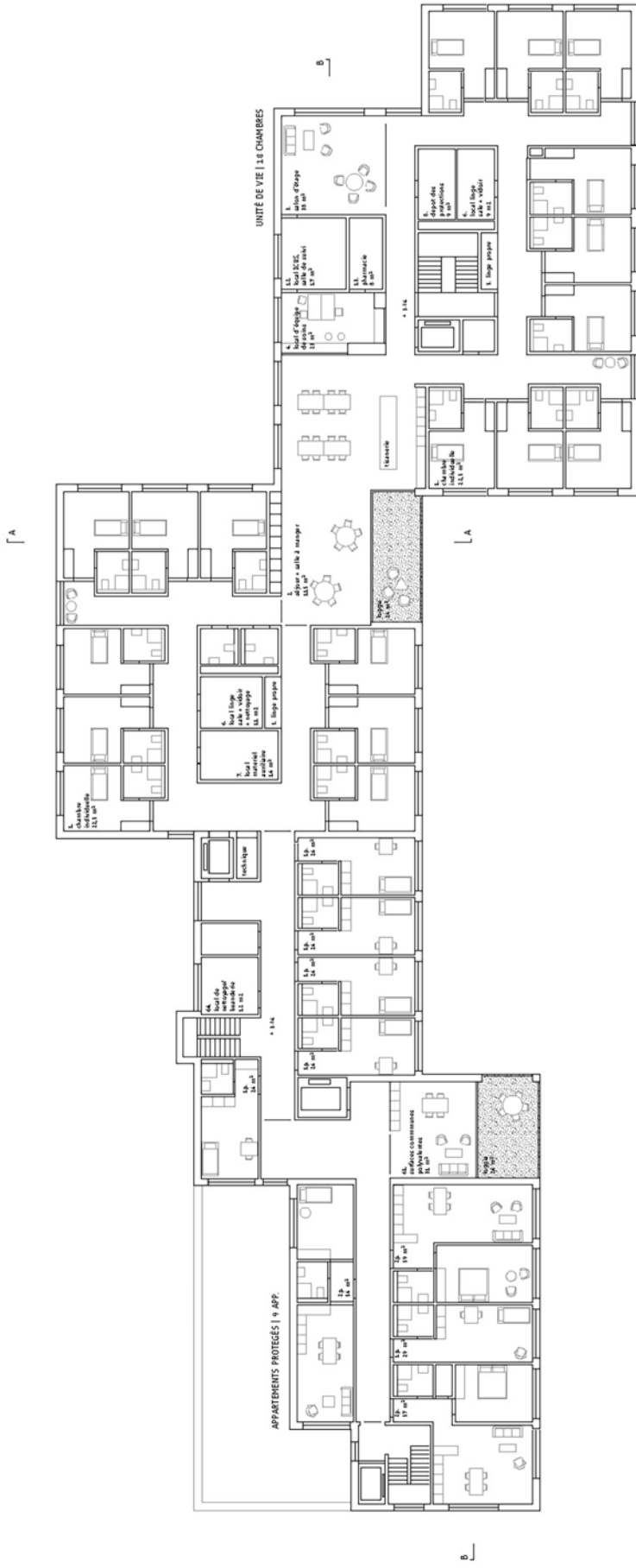
La première phase achevée, les résidents emménagent dans les nouveaux bâtiments. L'ancien bâtiment est alors utilisé comme logement provisoire de transition le temps d'un chantier d'une autre maison de retraite. La deuxième phase de construction comprend la transformation du bâtiment existant en appartement.

STRUCTURE ET FLEXIBILITE

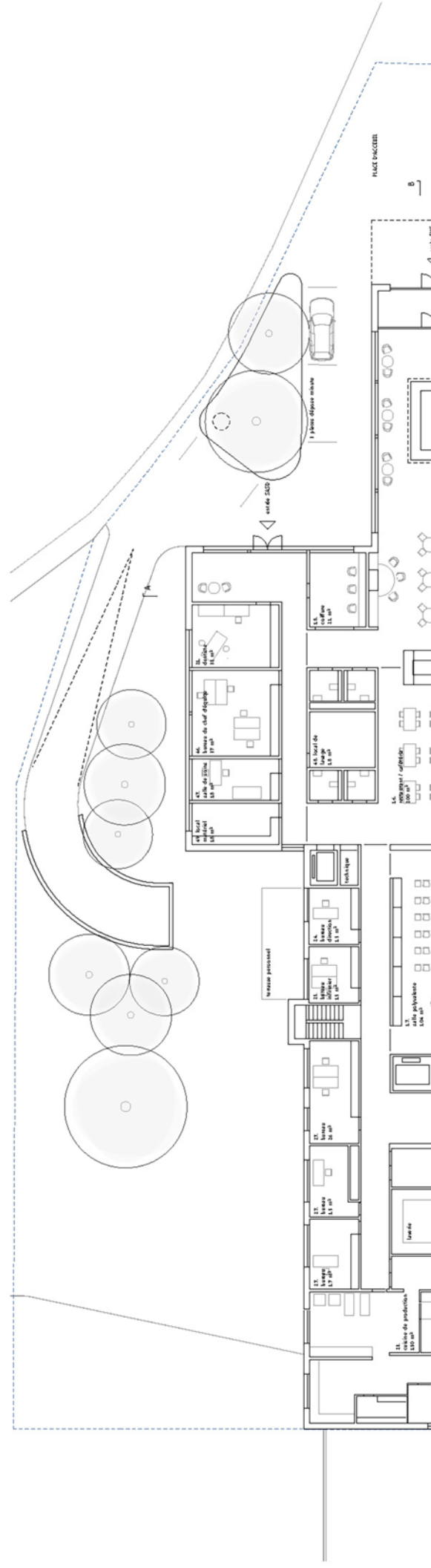
L'enveloppe est composée de panneaux préfabriqués isolés en bois. Les noyaux de rigidification sont réalisés en béton armé. Ils assurent la stabilité horizontale de la structure. Des poutres préfabriquées en bois de type LIGURIAUX franchissent la portée de 8m entre le périmètre de l'enveloppe et les porteurs intermédiaires, intégrés dans les dalles situées en bordure des circulations. Les dalles métalliques entre les chambres ne sont pas porteurs. Tout le système technique repose sur un système poteaux-poutres qui permet des étages librement divisibles. Ce dispositif structurel simple et clair confère au bâtiment une grande flexibilité d'adaptation de la structure à long terme. La construction préfabriquée permet un processus de production et de construction rapide, une qualité d'exécution élevée et des coûts de construction optimisés grâce au Bâcher de répétition.

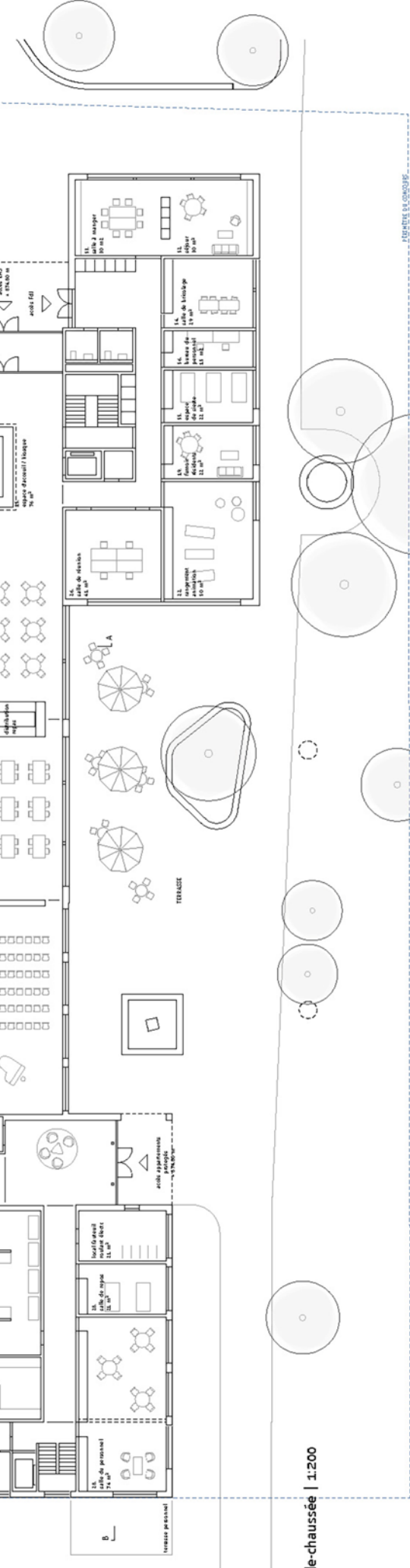
Dans la partie existante, toute la difficulté réside dans la présence de voiles en béton armé qui limitent les possibilités d'intervention. Malheureusement, l'analyse structurale permet de placer des ouvertures dans ces murs tout en ajoutant des porteurs ou en procédant à des renforcements avec des fibres de carbone. Les murs des combles sont quant à eux rehaussés avec du béton armé pour permettre de reprendre la nouvelle inclinaison de la charpente et rendre ainsi amenable les chambres en termes de volume.



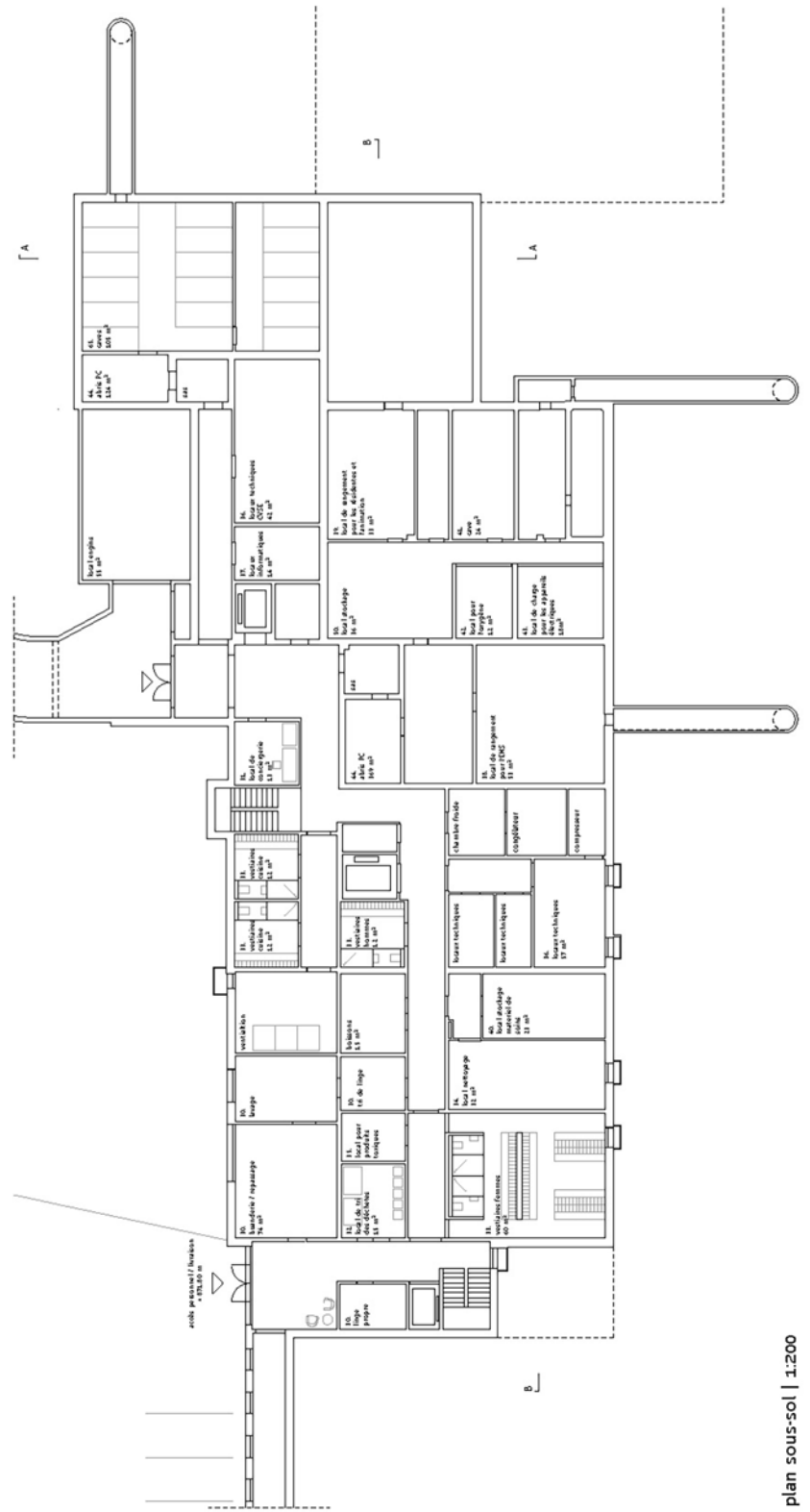


plan 1er étage | 1:200

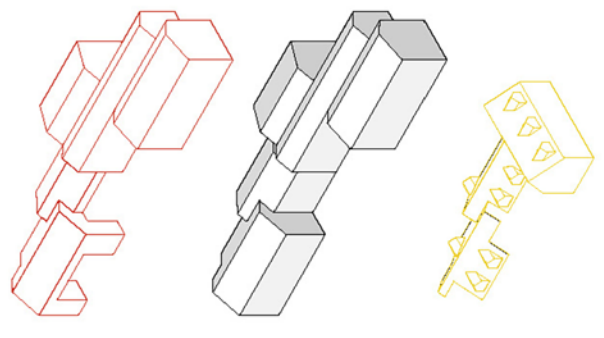


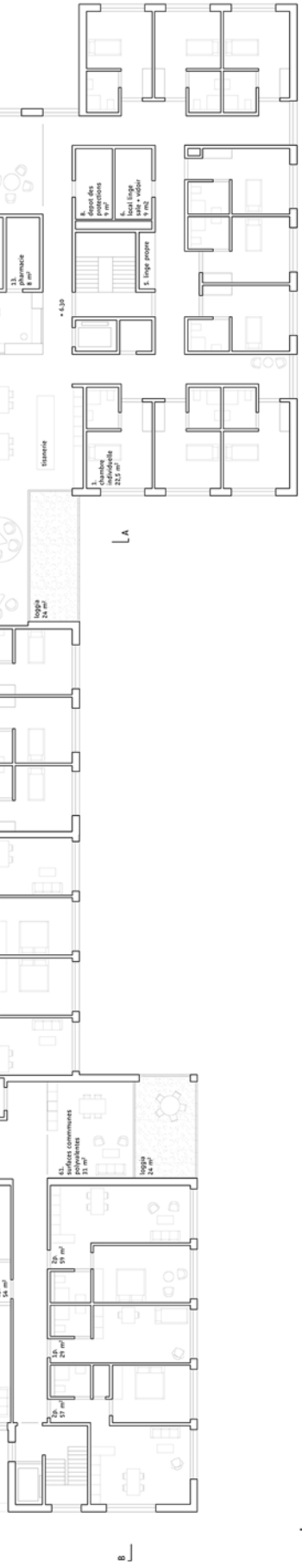


plan rez-de-chaussée | 1:200

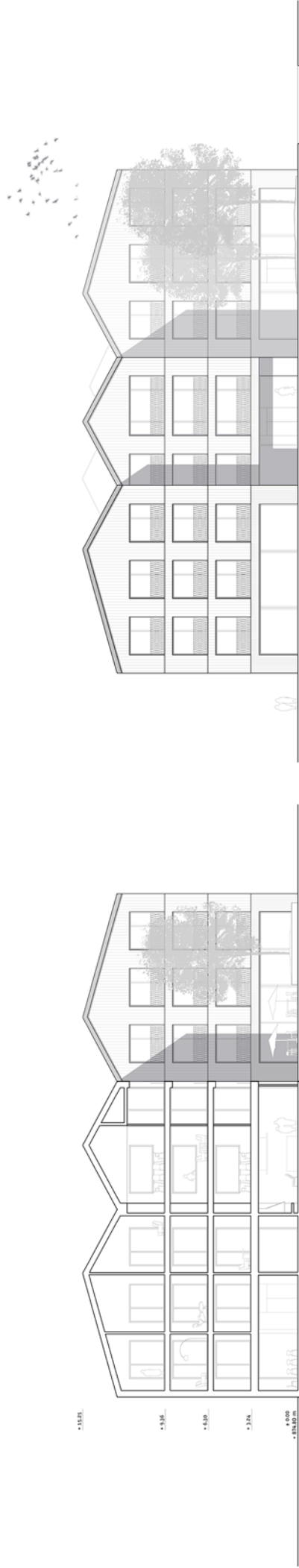


plan sous-sol | 1:200

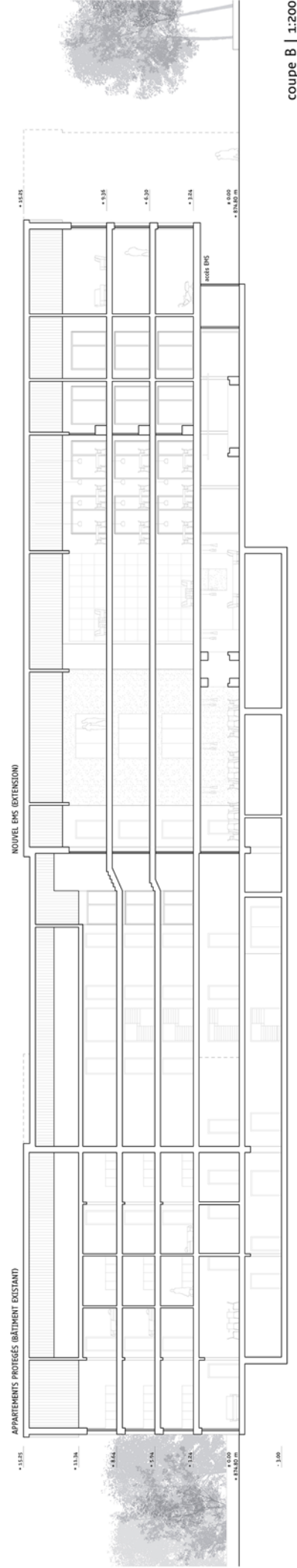




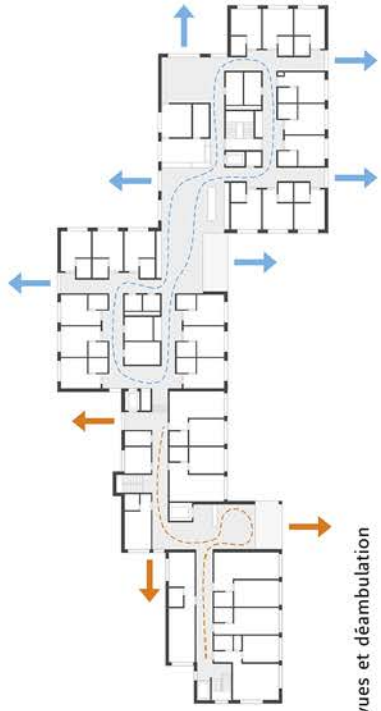
plan zème étage | 1:200



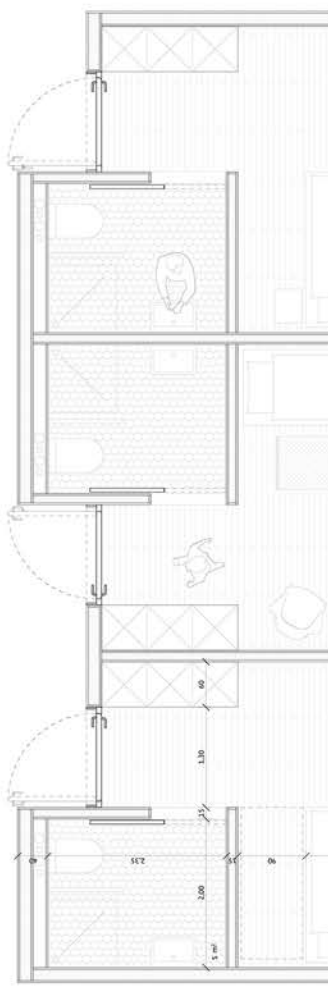
coupe A | 1:200



coupe B | 1:200



parcours fluides, vues et déambulation



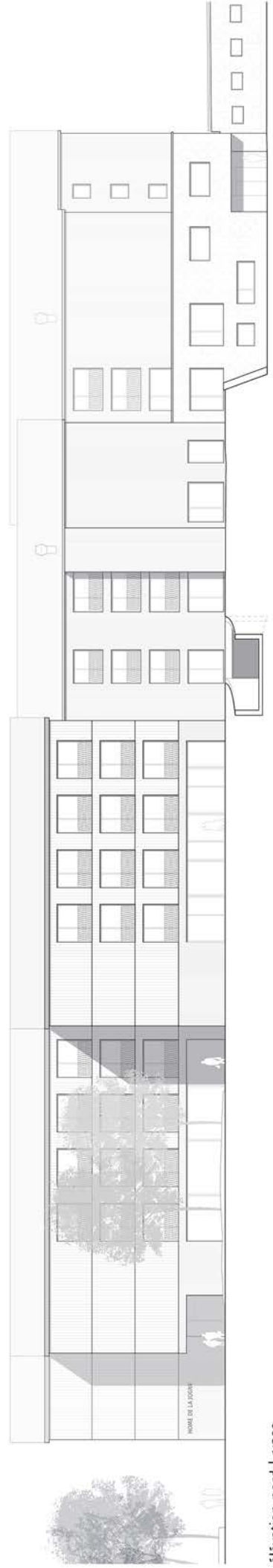


concept incendie

plan de chambre d'hébergement | 1:50



élévation sud | 1:200



élévation nord | 1:200

5^{ème} Rang, 5^{ème} Prix – Projet n° 4 « PRÈS DU PAYSAGE »

Le projet propose un dispositif qui oriente toutes les entrées au sud du bâtiment et offre également quelques places de dépose-minute juste devant l'entrée principale du bâtiment. Si la relation entre ces places et l'entrée est certainement très efficace au niveau du fonctionnement, cette implantation implique de rendre carrossable tout le parcours sud, en précisant son dimensionnement et en altérant à coup sûr la qualité de ce parcours autrefois piéton.

Le principe volumétrique consiste à accoler un volume à l'existant et à y rajouter en plus un volume perpendiculaire du côté Est, ce qui a pour qualité de dessiner une façade face au village mais qui remet quelque peu en doute le choix typologique de la nouvelle construction, à savoir un patio central autour duquel s'organise un bâtiment. Le Jury estime que ce choix (de compromis pourrait-on dire) affaiblit la pertinence du concept initial.

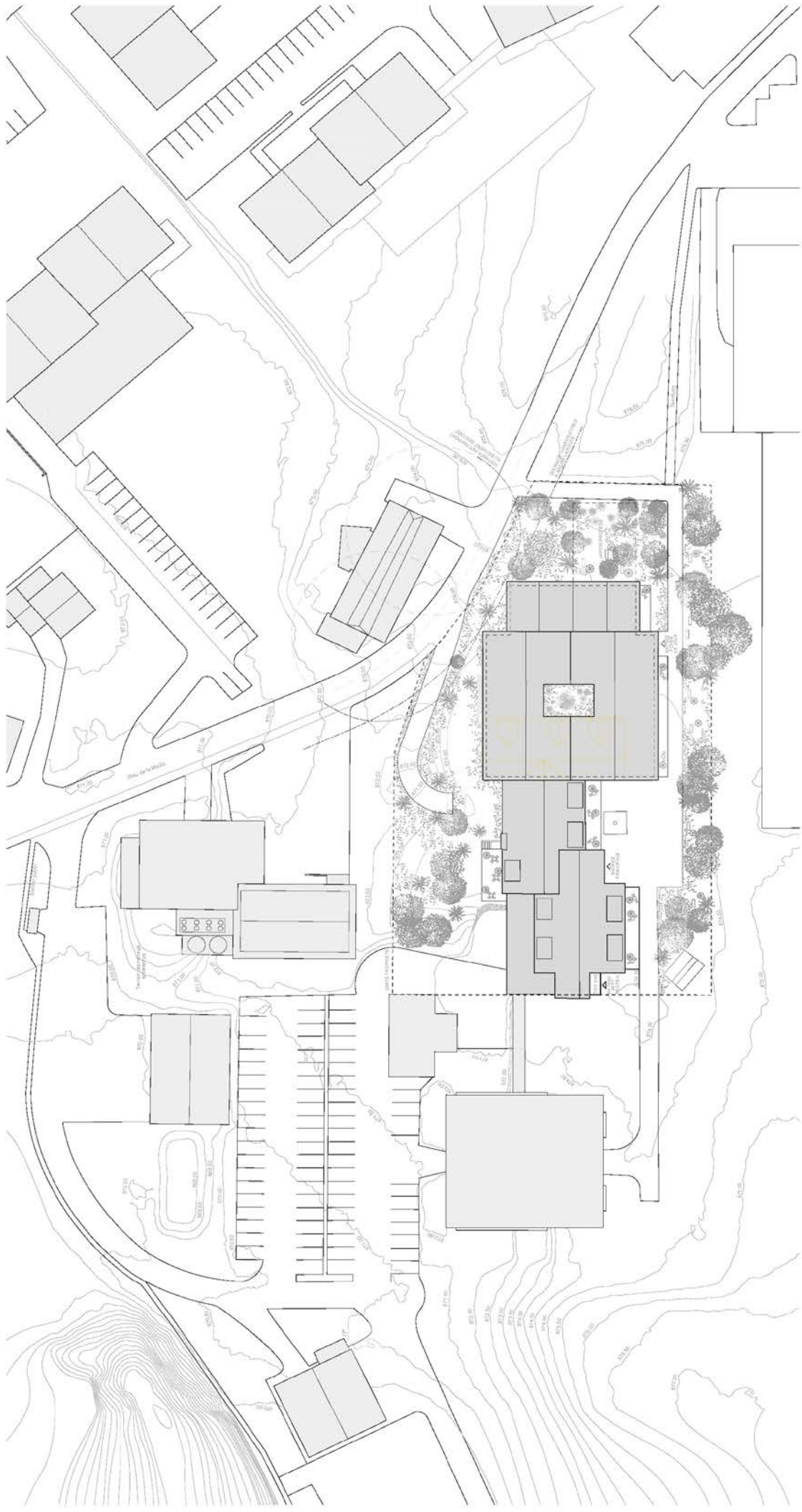
En ce qui concerne l'organisation du bâtiment existant, les auteurs proposent de rénover la cuisine en la laissant à son emplacement existant en mettant en relation directe le restaurant de l'EMS. Aux étages l'organisation des appartements propose à chaque étage un séjour collectif ouvert sur le Sud et la vue. Les auteurs du projet indiquent que l'entrée située dans ce bâtiment est celle de l'EMS et des Soins à Domicile qui se situent toutefois dans la partie Nord-Est du nouveau bâtiment.

L'entrée, des logements est située tout à l'Ouest du bâtiment en relation directe avec la cage d'escalier. Toutefois son aspect, sa situation, son dimensionnement et son expression lui confèrent plus un aspect d'entrée de service que d'entrée d'immeuble de logement. D'autre part, une entrée pour les foyers de jour est proposée à l'Ouest de l'immeuble au sous-sol imposant une traversée de tout l'ensemble pour rejoindre les locaux dédiés aux activités de jour situés eux tout à l'Est de la nouvelle construction.

En ce qui concerne l'EMS, le Jury regrette que le principe du patio proposé ne soit pas exploité dans son entière capacité, alors qu'une série de locaux secondaires lui sont directement attenants et que le système de déambulation mis en place ne puisse en profiter que très partiellement, ce qui rend ce parcours relativement banal.

En ce qui concerne la construction et la matérialisation, les auteurs du projet détruisent complètement la charpente du bâtiment existant pour réaliser un étage plein avec des chambres possédant une sur hauteur due à cette modification. La structure principale du volume existant est conservée avec toutefois des changements relativement importants dans les façades. La partie nouvelle est entièrement construite en bois avec un système de poteaux-dalles contreventé par les cages d'escalier en béton.

Dans un souci d'uniformiser l'expression des façades de tout l'ensemble, les auteurs du projet introduisent des dispositifs artificiels. Le Jury craint que cette proposition de matérialisation, aussi bien en ce qui concerne la transformation du bâtiment existant que la réalisation de la partie nouvelle soit relativement onéreuse. Le Jury regrette, tout en saluant des pistes conceptuelles intéressantes, que celles-ci n'aient pas été menées à jusqu'au bout.



PLAN DE SITUATION
0 5 10 15 20
MÈTRES

IMPLANTATION
Une édifice patrimonial

Le projet d'extension de l'EMS repose sur la rélecture du patrimoine existant qui a pour singularité de présenter une grande forme composée elle-même de sous-échelles morphologiques, imbriquées les unes aux autres.
Cette composition a pour qualité de permettre une lecture de grandes maisons jointes, ce qui confère au lieu un caractère domestique, très apprécié par les résidents qui ont souvent, qu'à déformement leur foyer.

ORGANISATION DU PROGRAMME
Indépendances, transitions et continuités

Le programme est disposé de manière à offrir une grande indépendance à chacune des activités destinées au sein du Home, tout en proposant une somme de dispositifs qui permettent leur mise en relation afin que ce lieu de vie puisse être vécu comme une grande maison commune et qu'il s'adresse aussi à l'environnement extérieur.
Avec de hautes fenêtres principales ouvre sur l'espace de transition et sur l'extérieur, les logements sont conçus pour être véritablement liés de manière à offrir une

PROCESSUS MORPHOLOGIQUE

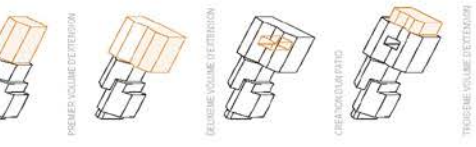


PROGRAMME RDC + ÉTAGES



QUALITÉS SPATIALES + CONTINUITÉS + TRANSITIONS





depuis lequel il est possible de se rendre aisément vers les différents services.

Cette rue met d'ailleurs en scène de nombreuses activités (local coiffure, dentiste, les bureaux des intervenants extérieurs), la salle à manger et la salle polyvalente, comme autant de scènes de la vie quotidienne qui permettent aux résidents de participer au mouvement, sans y inscrire obligatoirement. Des accès, des espaces de répit sont aménagés pour que les personnes âgées puissent redoubler avec sérénité et calme dans ce lieu vivant.

Les espaces professionnels sont quant à eux positionnés quelque peu en retrait, dans la partie Est de l'extension, afin de bénéficier d'un univers serein et prompt au travail d'équipe. L'accès à ces espaces s'effectue depuis les deux halls, et depuis les étages, par le biais d'une circulation verticale située au cœur du bâtiment.

Le foyer de jour et le SASD sont positionnés de manière stratégique. Pour le premier, il s'agit d'un TECT avec une toiture indépendante et avec les espaces communs orientés Sud, avec des prolongations en terrasses.

Une partie plus calme est située au cœur du foyer, sur le patio, pour les deux espaces de sieste. Le bureau pour le personnel a une position centrale avec des vues sur les différentes parties de service.

Le SASD se déploie en continuité de la « rue », pour un accès direct depuis le hall, mais dans la partie plus calme et discrète de la zone de bureaux.

Le sens des folies Est-Ouest s'avère caractéristique de ces habitats qui orientent particulièrement l'édifice avec le grand paysage, dans une frontalité qui expose toutes les terrasses vers la nature et la vallée.

La partie neuve du projet reprend cette « génétique » des formes, en proposant une architecture « additive » avec deux premiers volumes dont les toitures sont situées en prolongation de celles du bâtiment existant, puis un troisième qui s'ouvre vers l'Est, tout en étant lié par une même orientation des toits.

Il en résulte un édifice dont l'ambition architecturale peut résumer de la manière suivante : une architecture unitaire mais faite de parties (des maisons), une cohérence morphologique, une simplicité du langage architectural, un ancrage local et paysager.

La compacité de la répartition permet aussi de préserver le grand parterre situé le long des façades Sud qui regroupe les cheminements piétons, les aires réservées aux vélos, puis, toutes les terrasses et entrées des différentes entrées du bâtiment.

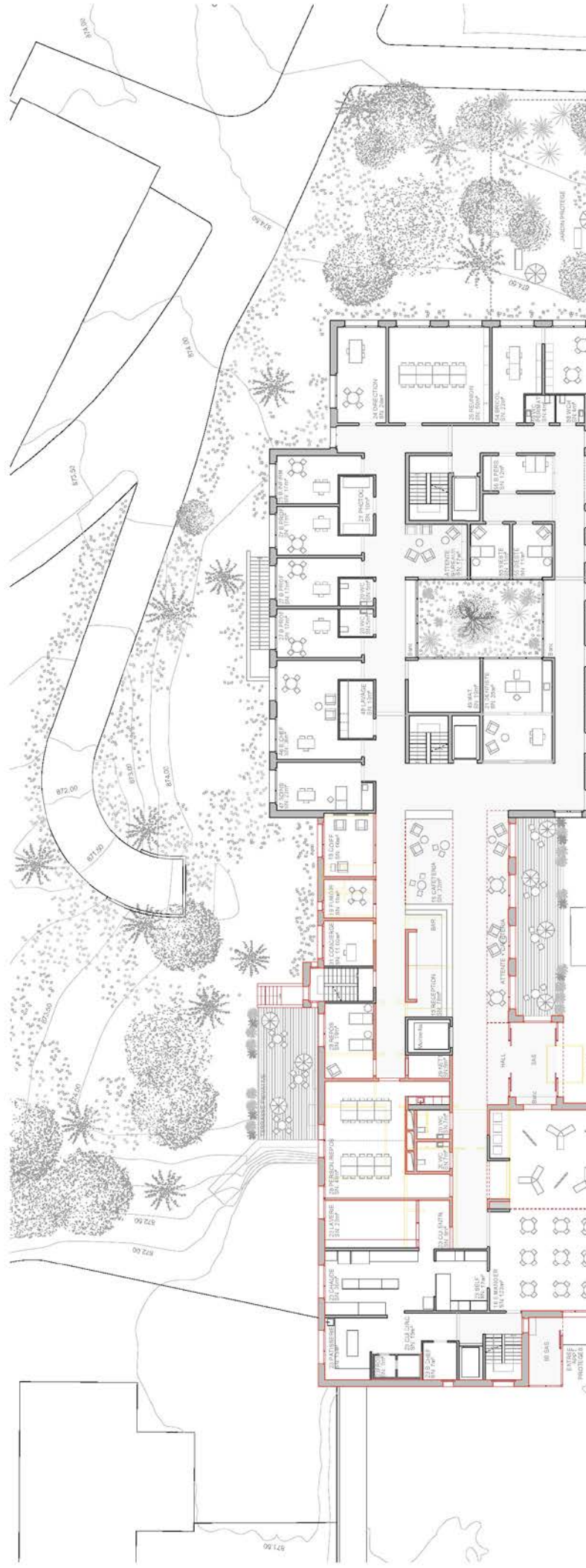
Ce dispositif offre une grande lisibilité de tous les seuils qui construisent la relation du bâtiment avec son environnement proche.

L'impact limité de l'extension dégage une aire située à l'Est qui sera réservée au jardin protégé, dont l'accès s'effectue de manière sécurisée depuis le hall secondaire ou le chemin longeant l'édifice.

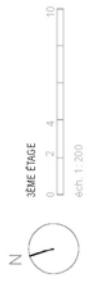
Les espaces plus techniques de l'unité sont situés au cœur de l'étage, recréant les trajets pour les personnes très âgées, notamment par le biais d'un feuillage très qualitatif des chambres, une disposition judicieuse de la cuisine, de la salle salon et celle de la chambre. Les circulations sont conçues de manière à offrir une grande lisibilité et une grande autonomie. La cuisine est conçue à l'identique, hormis le local lavage qui est légèrement déplacé afin d'être agrandi puis éclairé naturellement.

Au final, l'objectif concernant la reconstruction de l'existant est de ne pas toucher aux éléments de structure, d'intervenir avec une stratégie « minimum de travaux / maximum de gains en spatiosité et confort ».

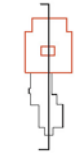
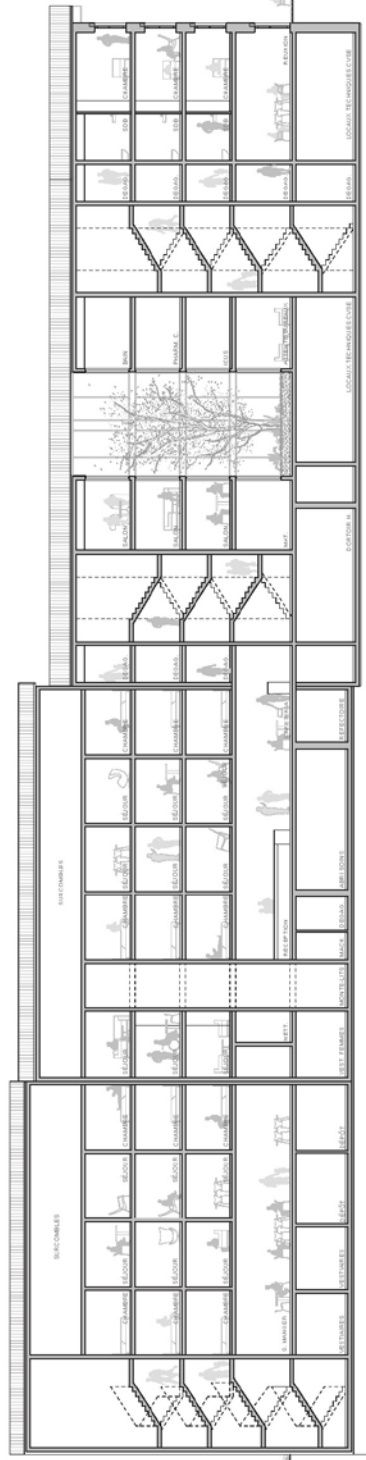


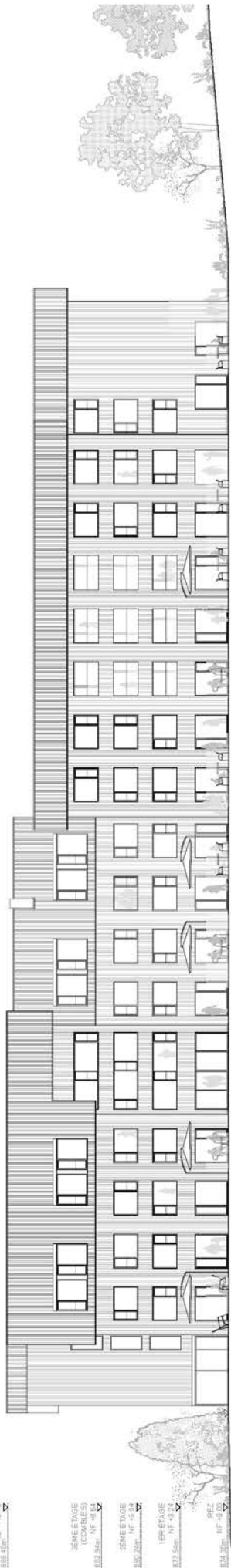




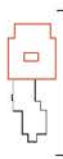


- 6ème
- 5ème
- 4ème
- 3ème
- 2ème
- 1ère
- Rez
- Sous-sol





ELEVATION SUD



0 2 4 6 8 10
4/11/20

FÂTE
NF +15.10
888.40m

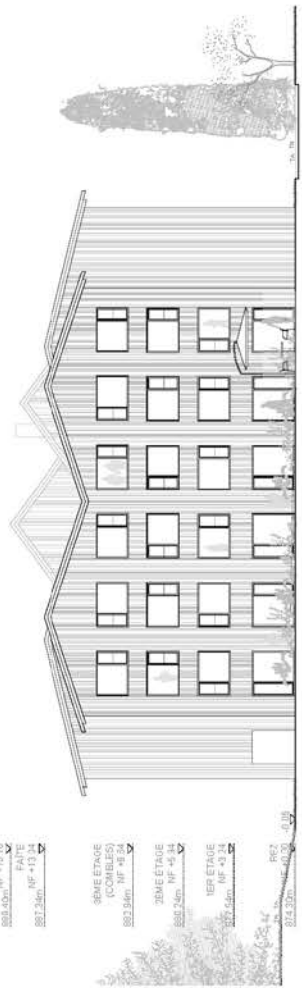
3ÈME ÉTAGE
(COMBLES)
NF +8.64
882.84m

2ÈME ÉTAGE
NF +6.24
882.24m

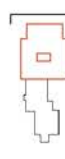
1ER ÉTAGE
NF +3.24
877.54m

REZ
NF +0.00
873.00m

SOUS-SOL
NF -1.50
871.50m



ELEVATION OUEST



0 2 4 6 8 10
4/11/20

FÂTE
NF +15.10
888.40m

FÂTE
NF +13.24
887.24m

3ÈME ÉTAGE
(COMBLES)
NF +8.64
882.84m

2ÈME ÉTAGE
NF +6.24
880.24m

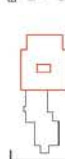
1ER ÉTAGE
NF +3.24
877.54m

REZ
NF +0.00
873.00m

SOUS-SOL
NF -3.00
870.00m



ELEVATION EST



0 2 4 6 8 10
4/11/20

FÂTE
NF +15.10
888.40m

3ÈME ÉTAGE
(COMBLES)
NF +8.64
882.84m

2ÈME ÉTAGE
NF +6.24
880.24m

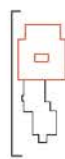
1ER ÉTAGE
NF +3.24
877.54m

REZ
NF +0.00
873.00m

SOUS-SOL
NF -3.00
870.00m



ELEVATION NORD



0 2 4 6 8 10
4/11/20

FÂTE
NF +15.10
888.40m

FÂTE
NF +13.24
887.24m

3ÈME ÉTAGE
(COMBLES)
NF +8.64
882.84m

2ÈME ÉTAGE
NF +6.24
880.24m

1ER ÉTAGE
NF +3.24
877.54m

REZ
NF +0.00
873.00m

SOUS-SOL
NF -3.00
870.00m

6^{ème} Rang, 6^{ème} Prix – Projet n° 8 « HAMEAUX »

Le projet fait une lecture attentive du site et du programme. Il démolit le corps de bâtiment existant prévu à cet effet et propose un volume s'exprimant en deux parties distinctes, construit en continuité, et proposant deux faîtes de toitures perpendiculaires à ceux du bâtiment existant. En façade Nord, sont placées les entrées secondaires et de service ainsi que quelques places de stationnement pour véhicules. En façade sud, et dans la continuité du mail arboré reliant le site au complexe sportif et au village, toutes les entrées aux différentes parties du programme s'égrènent, du plus public au plus privé, le long des terrasses extérieures. Ce dispositif est franc et clair. La disposition décalée de la nouvelle extension engendre un nouvel espace extérieur majeur de référence s'ouvrant sur le grand paysage. La mutualisation du système distributif des entrées avec les terrasses et surface de jardin est judicieuse et engendrera une animation bienvenue pour les résidents.

Le plan du rez-de-chaussée place le foyer d'accueil de jour et les locaux de coiffure et dentiste en tête du dispositif, en relation directe avec l'arrivée depuis le village. Puis, depuis l'espace extérieur principal, l'entrée majeure de l'EMS et SASD. Cette entrée traversante, lumineuse et bien proportionnée, reçoit également un ascenseur et un escalier en relation avec les autres étages. Dans la suite, prennent place la cafétéria, le restaurant et la salle polyvalente, tous trois trouvant des prolongements naturels et aisés sur l'extérieur et la vue sur les montagnes. Les couloirs de distribution sont bien proportionnés et ménagent des points de vue et prise de lumière diminuant les effets de longueur.

Dans les étages, le système de distribution des chambres est fluide et efficace. La déambulation est possible sans cul-de-sac. La largeur des couloirs semble être réduite au plus strict nécessaire mais cet aspect du projet est largement compensé par des respirations bienvenues que sont les séjours, salons et salles à manger judicieusement disposés. Les terrasses extérieures sont peu profondes et la possibilité d'un usage simultané de plusieurs personnes en chaise devrait être vérifiée. Les chambres sont bien proportionnées et permettent des aménagements multiples. On regrette que le projet propose autant de chambres orientées au Nord qu'au Sud. L'accès à certaines chambres directement depuis le salon n'est pas convaincant. La répartition des locaux de service et du personnel nécessaire à l'exploitation est rationnelle.

Les façades offrent une volumétrie variée et animée. Aucun corps de bâtiment ne concurrence un autre et il se dégage un équilibre apprécié sur les façades Nord et Sud. Le rez-de-chaussée, traité en partie en retrait des étages supérieurs, engendre des surfaces couvertes qui animent les façades. Pourtant, le traitement des surfaces et la matérialité exprimée dans la perspective laisse songeur. Le Jury regrette que la mise en évidence du système « poteaux/poutre » soit anecdotique et que l'expression du rez-de-chaussée ne propose une meilleure continuité avec le bâtiment existant. Il est aussi regrettable que le traitement du pignon Est soit pauvre, peu avenant et qui délaisse une relation symbolique possible avec le village.

"Home de la Jogne-Concours EMS Charmey" HAMEAUX

Situation

Le projet propose la mise en valeur des qualités architecturales du bâtiment existante et l'insertion de deux volumes décalés ; la nouvelle composition délimite une situation d'entrée protégée au sud, où les différentes terrasses du restaurant, cafétéria et salle polyvalente en enfilade participent à la vie sociale du complexe, et un jardin privé côté nord.

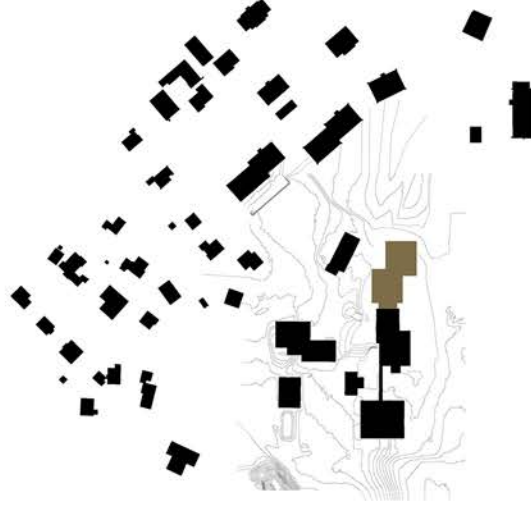
Le décalage des volumes permet de différencier et préciser les différents accès (public côté sud, le personnel, logistique au nord et en continuité avec la circulation routier).

Une entrée indépendante est dédiée au foyer de jour, qui bénéficie d'une terrasse ombragée et abritée pour les activités à l'extérieur.

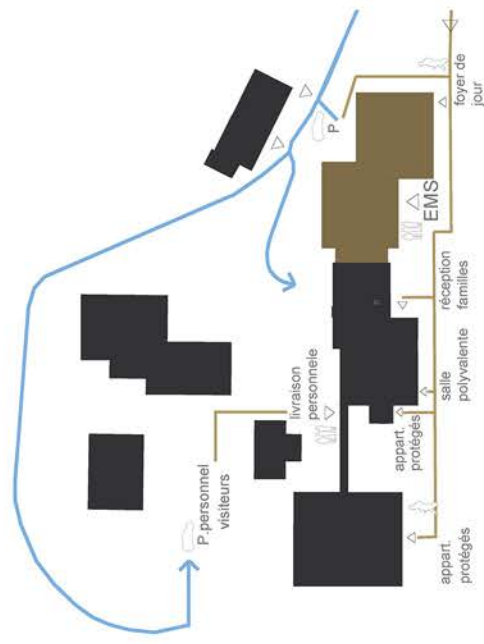
Un système village "hameaux" est ainsi créé, des espaces en réseau qui multiplie les relations, des jardins pour la pause, les terrains de jeux pour assurer des espaces inclusifs et vivantes.



J. Buchs, huile sur panneau, musée Charmey

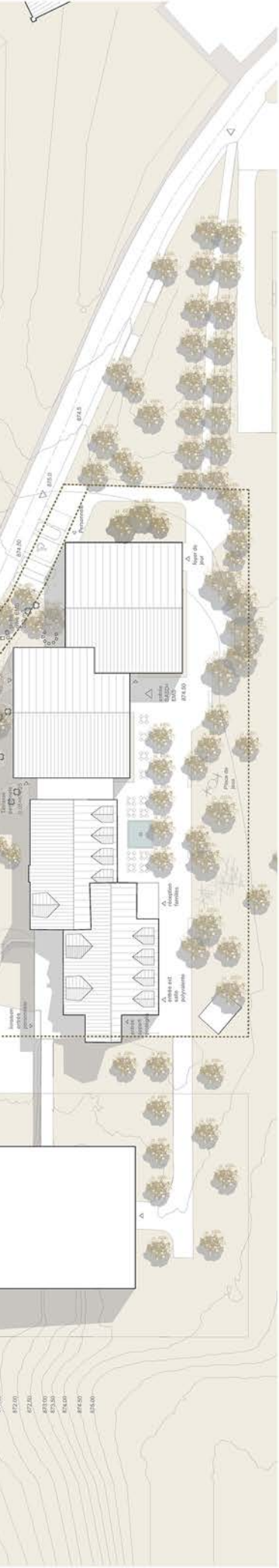


Implantation 1:2500



Accès 1:1000





Situation 1:500



Vue extérieur

"Home de la Jogne-Concours EMS Charmey" HAMEAUX

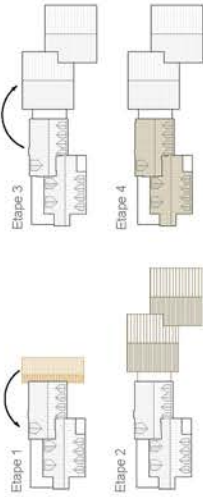
Phasage

Durant toute la durée des travaux, il est nécessaire d'assurer la continuité des activités du Home de la Jogne.

La première étape consiste à démolir la partie Est, sans toucher au reste du bâtiment. 30 lits sont donc conservés dans la partie Ouest. Les locaux et activités de la salle polyvalente et de l'animation peuvent être temporairement répartis entre la salle à manger et la cafétéria, ce qui évite la mise en place de structures provisoires.

S'en suit la nouvelle construction de la partie Est qui permettra d'accueillir l'ensemble des 30 lits conservés jusqu'alors dans l'aile Ouest.

Pour terminer il convient de réaliser les transformations nécessaires dans la partie Ouest afin d'offrir la capacité d'accueil finale. Ce phasage bien distinct à l'avantage de ne jamais devoir faire cohabiter les résidents avec le chantier et donc de limiter fortement l'impact que peuvent avoir de tels travaux sur ces personnes.



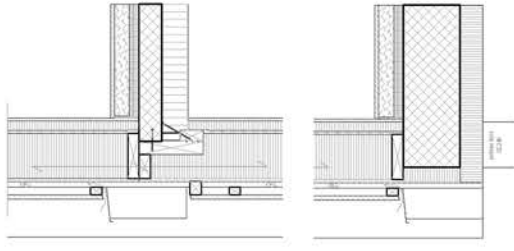
Phasage 1:1500

Système statique

Le nouveau bâtiment se décompose en deux systèmes porteurs principaux bien distincts. D'une part le rez-de-chaussée avec sa dalle béton de répartition des charges, puis les étages avec une dalle mixte bois-béton. Cette dualité permet de tirer parti au mieux des atouts des matériaux que sont le bois et le béton, tout en répondant aux besoins spécifiques de chaque niveau.

Ainsi le rez-de-chaussée dispose d'espaces ouverts, sans obstacles, et facilement aménageables par des cloisons ou toute autre séparation, ceci au gré de l'évolution de l'utilisation du bâtiment. Le décalage entre espaces chauffés et espaces extérieurs est traité de manière simple et efficace grâce aux consoles isolantes incorporées. Outre la répartition des charges, cette dalle permet également de faire rayonner les installations techniques jusqu'aux gaines verticales, et ainsi décharger toutes les dalles mixtes des étages. Une partie du bâtiment existant étant démolie, l'utilisation de béton recyclé permet de favoriser les circuits courts de fourniture et de revaloriser les matériaux évacués.

La répétitivité ainsi que l'alignement des porteurs aux étages sont idéals pour une construction mixte bois-béton. Ce système de dalle permet non seulement de limiter les charges à reprendre par la dalle béton, mais offre également de grandes possibilités de préfabrication et donc un temps de réalisation sur site très réduit. Des poteaux bois et des sommiers forment l'ossature porteuse de la façade, entre lesquels viennent disposés des parois préfabriquées isolées non porteuses. L'utilisation de bois de provenance locale allié à une enveloppe thermique performante sont des points clés pour un écobilan optimal du bâtiment. Des éléments préfabriqués isolés composent la nouvelle toiture en pente.



Composition façade

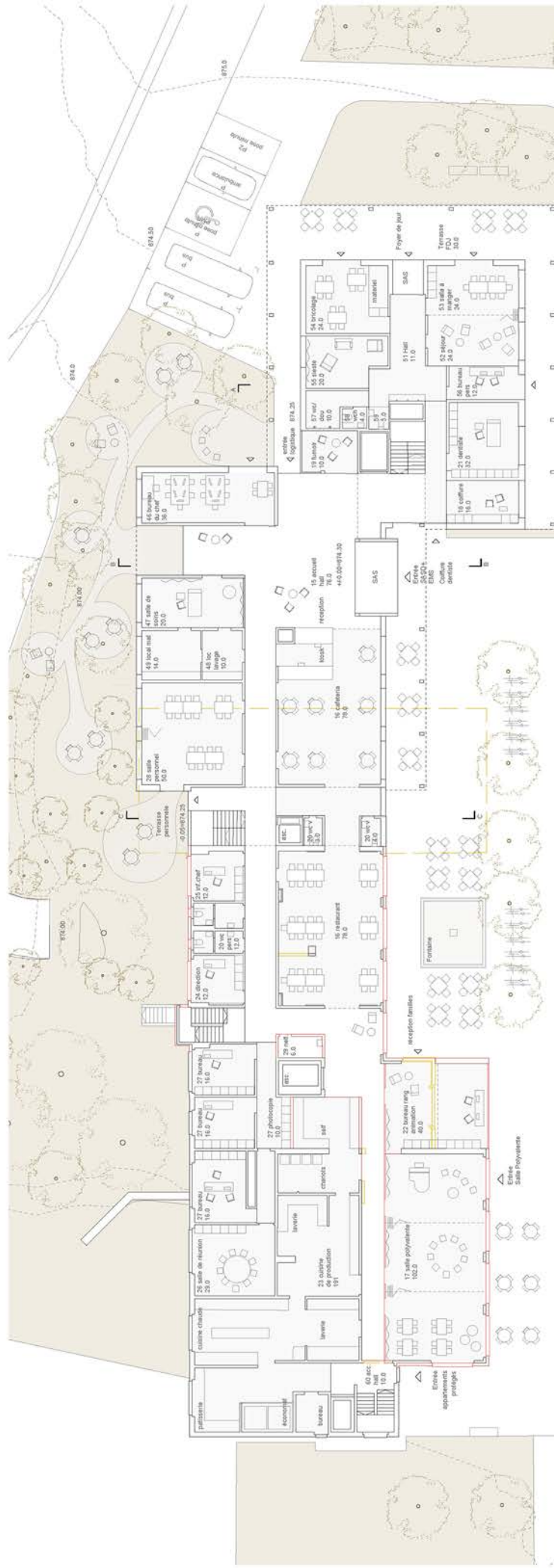
- bardage bois 24mm
- lamage horizontal 40/60mm
- lamage vertical 30/60mm
- pare-vent
- plaque fibre-gypse 15mm
- ossature bois isolé 240mm
- panneau OSB 15mm
- lamage 50/60mm
- plaque fibre-gypse 15mm

Composition dalle mixte bois-béton

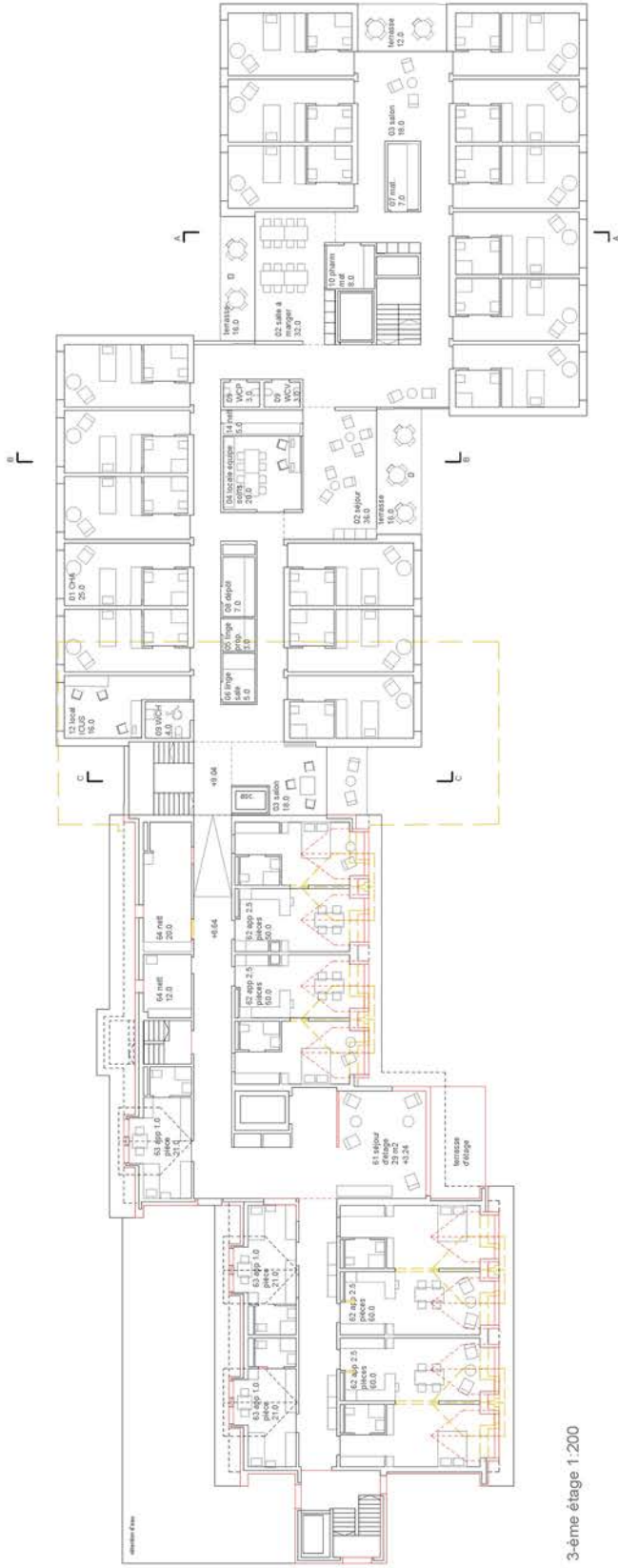
- revêtement de sol 8mm
- béton 80mm
- isolation phonique 20mm
- isolation thermique 30mm
- béton 120mm
- dalle bois 140mm

Coupe verticale façade 1:20

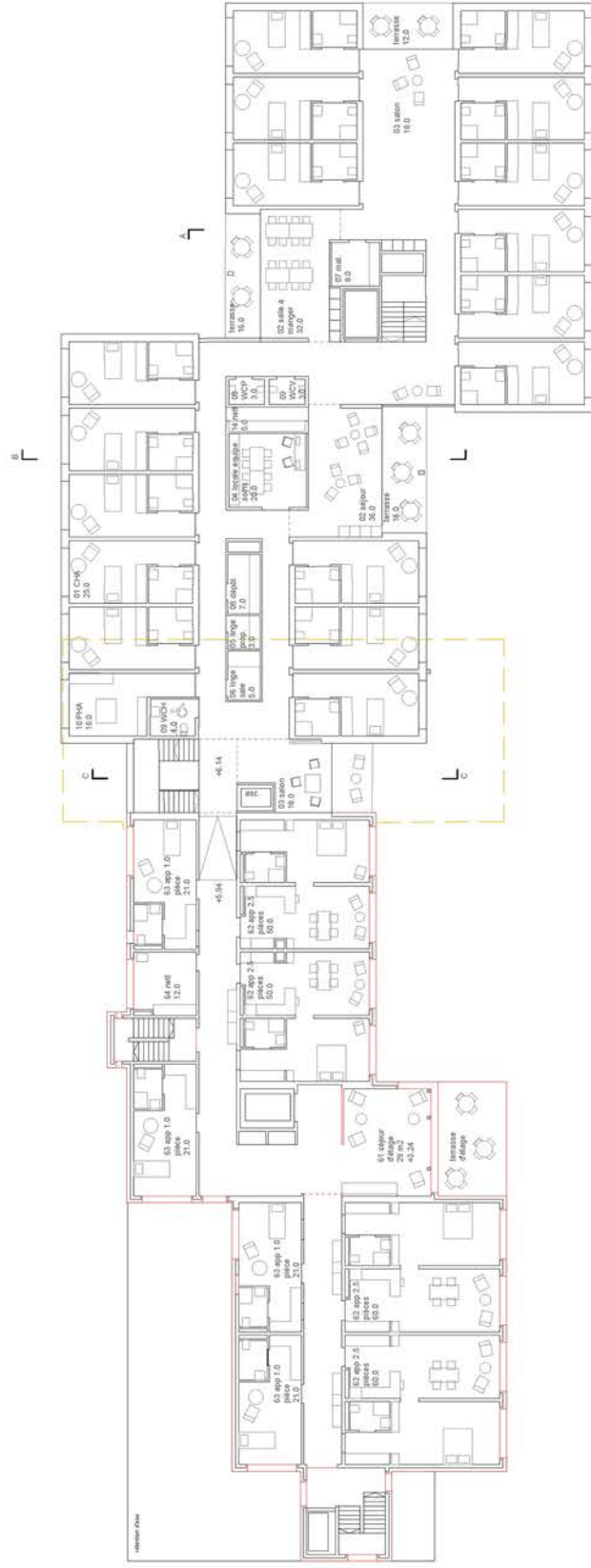
Coupe horizontale façade 1:20

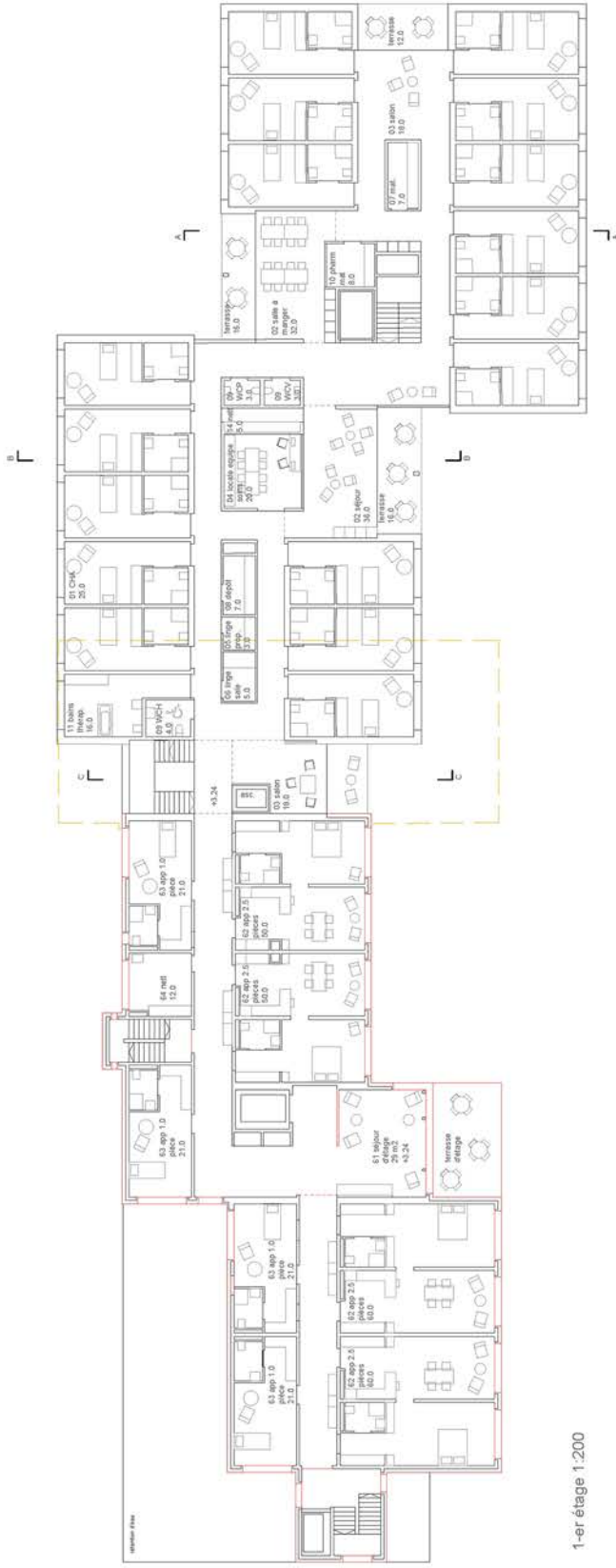


"Home de la Jagne-Concours EMS Charmey"
HAMEAUX

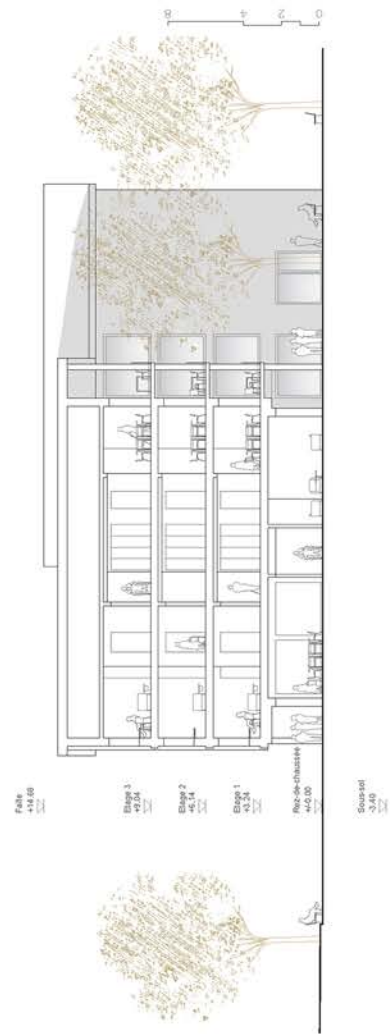


3-ème étage 1:200

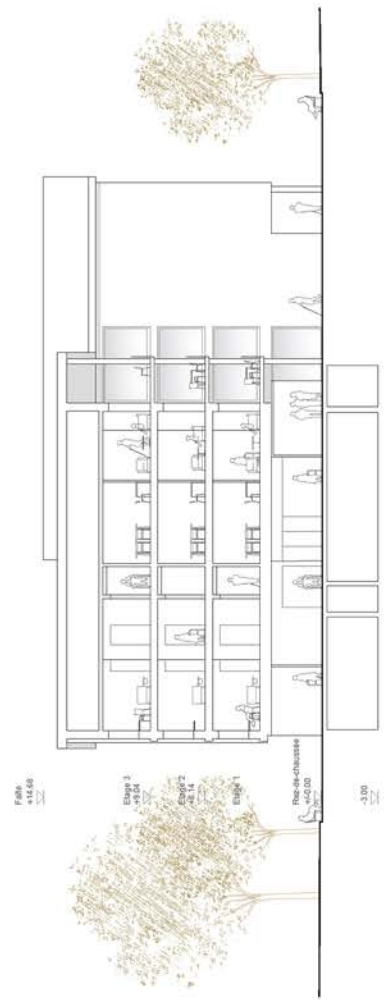




1-er étage 1:200



Coupe A-A 1:200



Coupe B-B 1:200

"Home de la Jogne-Concours EMS Charmey" HAMEAUX

Technique du bâtiment

Les locaux techniques, situés au sous-sol, alimentent toutes les colonnes techniques libérant de la surface habitable et en minimisant les exigences d'entretien. Le concept de gaine garantit une division flexible des locaux à long terme. Elles sont régulièrement placées, accessibles pour la maintenance et ont des réserves pour les éventuels équipements ultérieurs. Les techniques sont distribuées verticalement et horizontalement et concentrées dans la zone centrale des salles de bains.

Plutôt que des mesures passives de haute technologie, le bâtiment utilise avant tout les gains solaires. La compacité, la qualité de l'enveloppe et la masse de stockage sont essentielles. Avec son enveloppe fortement isolée et hautement efficace, le bâtiment répond aux exigences du label MINERGIE P. Cela assure une réduction importante du besoin de chauffage. La distribution se fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier, associé à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur, garantit un climat ambiant confortable et une consommation d'énergie minimale économe en ressources. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les chambres et les salons. Toutes les unités sont en mesure de travailler avec des débits d'air supérieurs au minimum réglementaire, ce qui permet d'éliminer la surchauffe lors des conditions climatiques estivales par un système de free-cooling. Il est également prévu une récupération d'énergie thermique à partir de l'air extrait lors du fonctionnement hivernal.

La forme du plan et des circulations, combinée avec les salons centraux offrent aux espaces de vie un éclairage naturel confortable. La labellisation Minergie implique que les éclairages doivent être de qualité et veiller à un éclairage efficient, à basse consommation et sans éblouissement.

Tout cela rattaché à un système central de gestion qui prend en compte la présence de personnes, l'éclairage naturel et la période de la journée. L'ensemble sera validé par le bilan Minergie-SIA387/4 et conforme à la SN EN12464. Les éclairages extérieurs doivent également être étudiés avec soin afin de garantir un éclairage dirigé vers le bas, éviter la pollution nocturne et des seuils d'éclairement conformes pour un site en présence de routes. L'éclairage devra judicieusement être accentué aux locaux d'activités des pensionnaires qui ne possèdent plus leur entière acuité visuelle.

La configuration des nouvelles toitures présente l'avantage d'une surface généreuse ainsi qu'une orientation Est-Ouest optimale pour l'autoconsommation. La production d'énergie verte pourrait fournir la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation mécanique ainsi que compenser la consommation du site.

Développement durable et énergétique

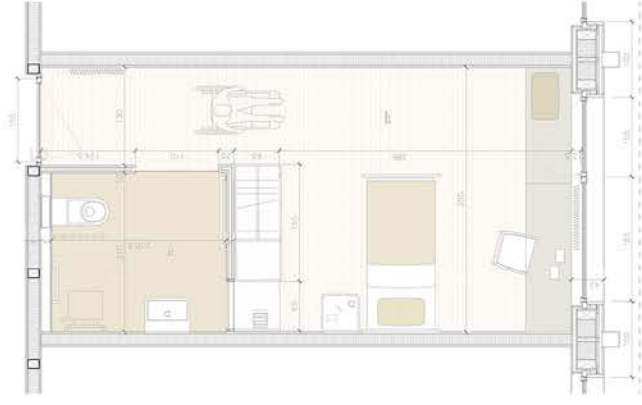
Le concept énergétique pour le nouveau bâtiment s'inscrit dans une démarche de développement durable et de rationalité économique. Pour assurer l'efficacité énergétique, la première approche est la réponse architecturale. L'orientation, la forme et la constitution du bâtiment par rapport à l'environnement sont des facteurs qui conditionnent en premier lieu la performance thermique. Une enveloppe thermique avec épaisseur d'isolation conséquente et l'installation de triple vitrage, associés à un système de ventilation adéquat, garantissent de répondre aux objectifs énergétiques. Pour répondre au besoin de protection thermique, les façades vitrées seront équipées de dispositifs de protection solaire extérieurs avec lames orientables pour éviter

l'emmagasinement de chaleur excessif, mais aussi pour éviter les situations d'éblouissement. Les façades opaques et enterrées seront isolées de l'extérieur afin d'apporter un confort élevé.

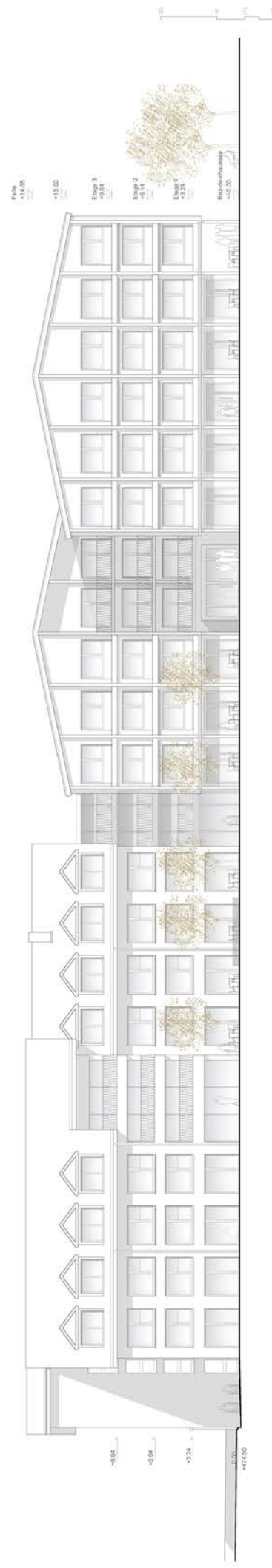
La notion de construction implique également la maîtrise et la conjonction de l'ensemble des aspects du développement durable et des techniques CVSE.

Nous proposons d'agir selon deux axes pour atteindre les résultats demandés.

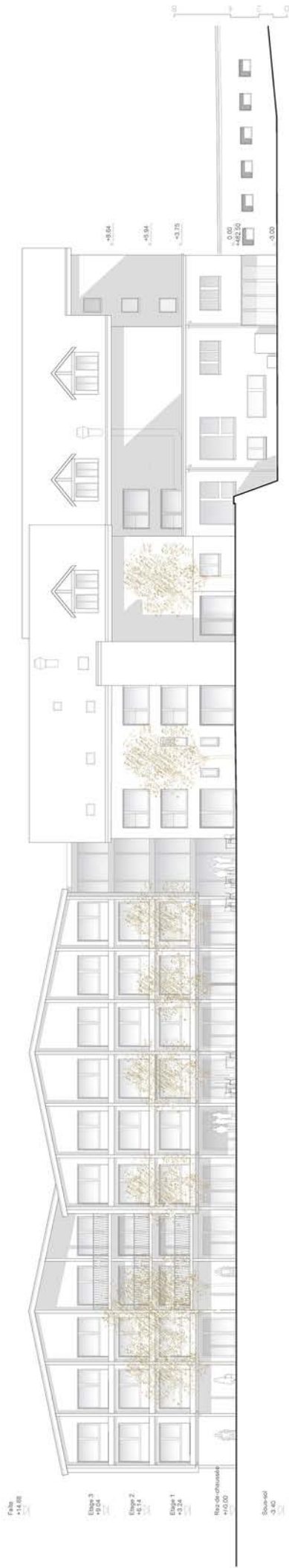
- Le choix des matériaux qui seront utilisés doit être respectueux de l'environnement. Une sélection des composants par la méthode des Ecobalans ou analyse de cycle de vie devra être opérée. Naturellement, le choix ou la sélection de ces composants se fera suivant une approche multicritères partagée avec le Maître d'Ouvrage.
- Le développement d'un concept énergétique comprenant l'optimisation simultanée de toutes les mesures à prendre en compte dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le but est d'utiliser, d'une manière rationnelle, économique et écologique, l'énergie dans le bâtiment. Pour ce faire, il doit prendre en compte la multitude d'aspects du contexte dans lequel l'ouvrage se trouve et doit l'intégrer d'une manière globale.



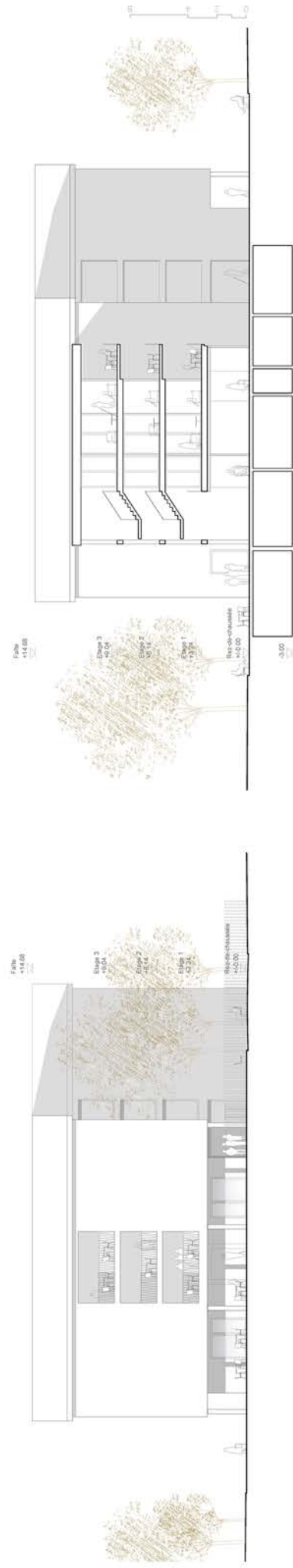
Chambre extension 1:50



Elevation sud 1:200



Elevation nord 1:200

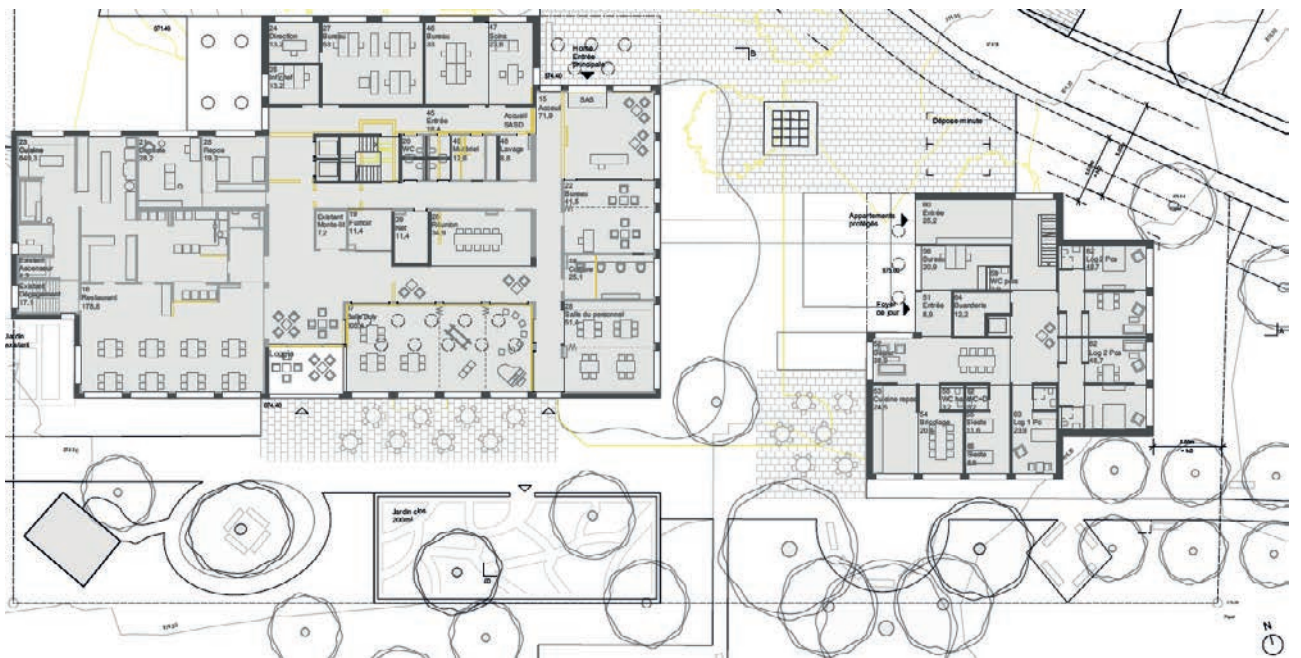


Elevation est 1:200

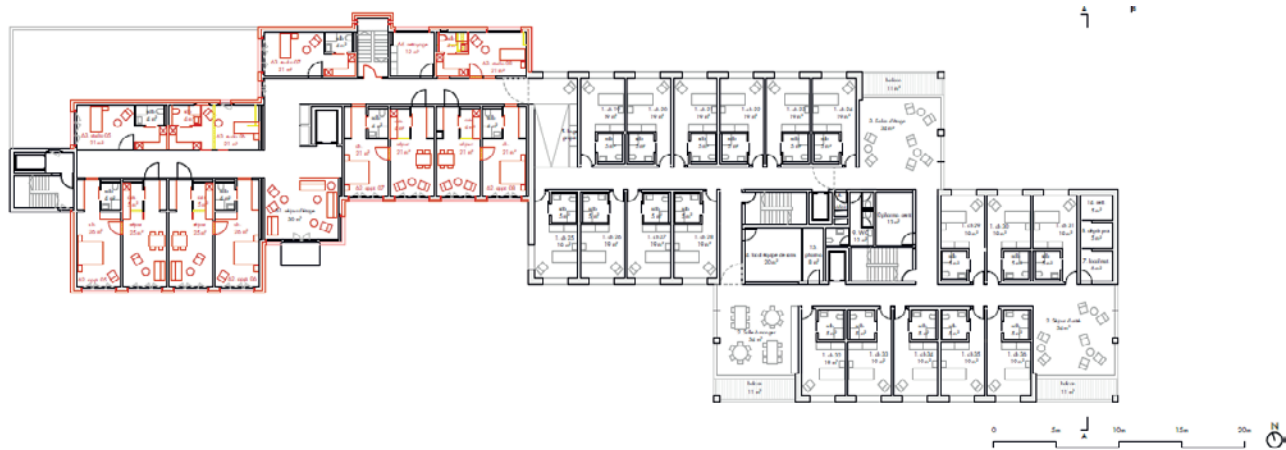
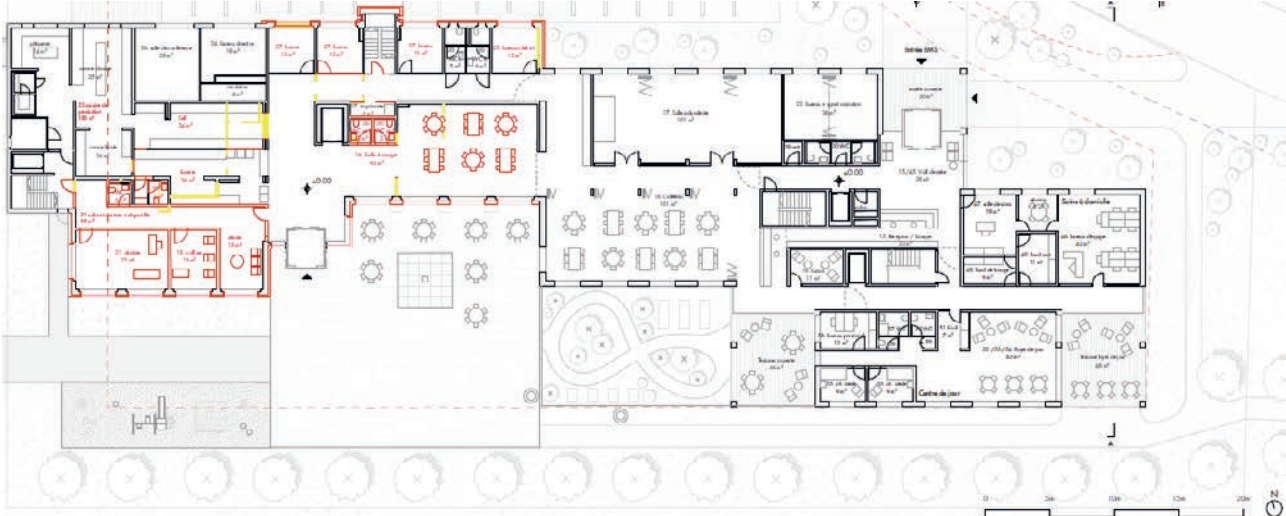
Elevation ouest coupe C-C 1:200

24. PRÉSENTATION SUCCINCTE DES PROJETS NON PRIMÉS

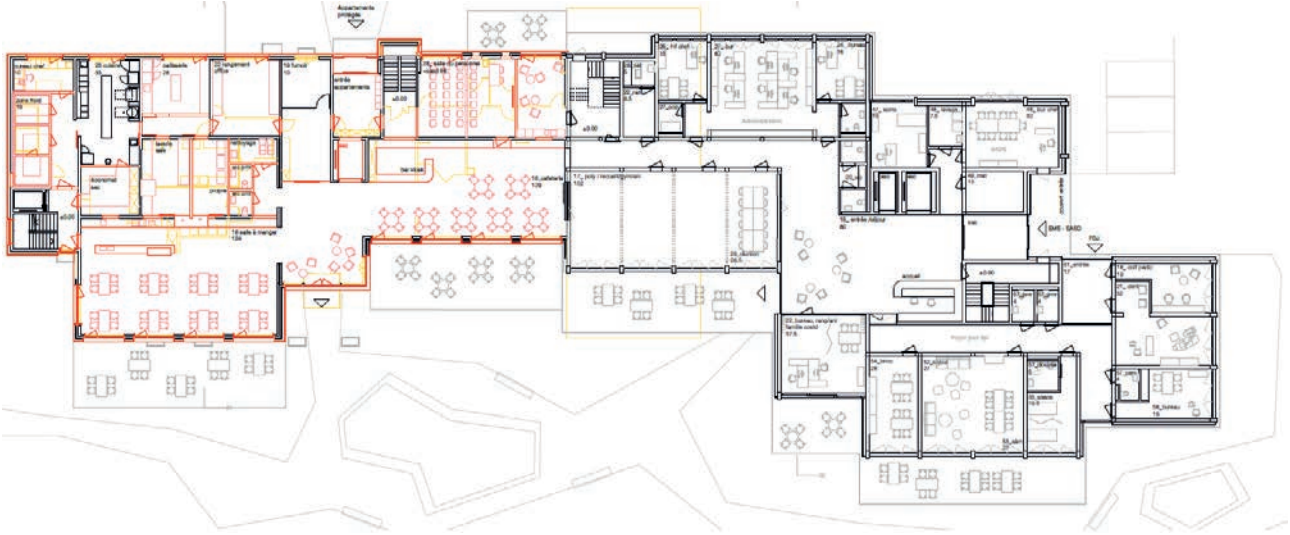
Projet n° 2 « YOUTH »



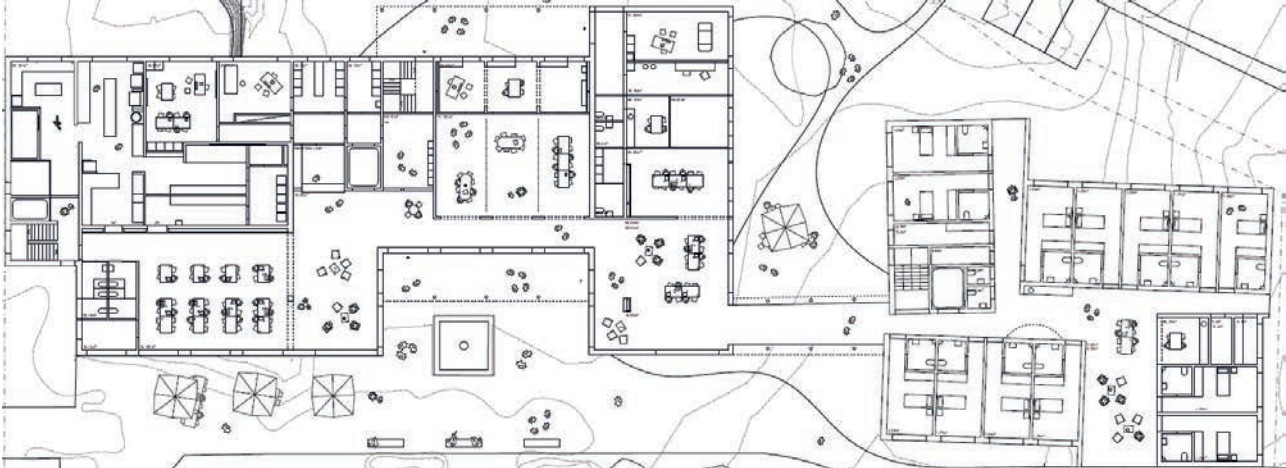
Projet n° 5 « DESCENDANCE »



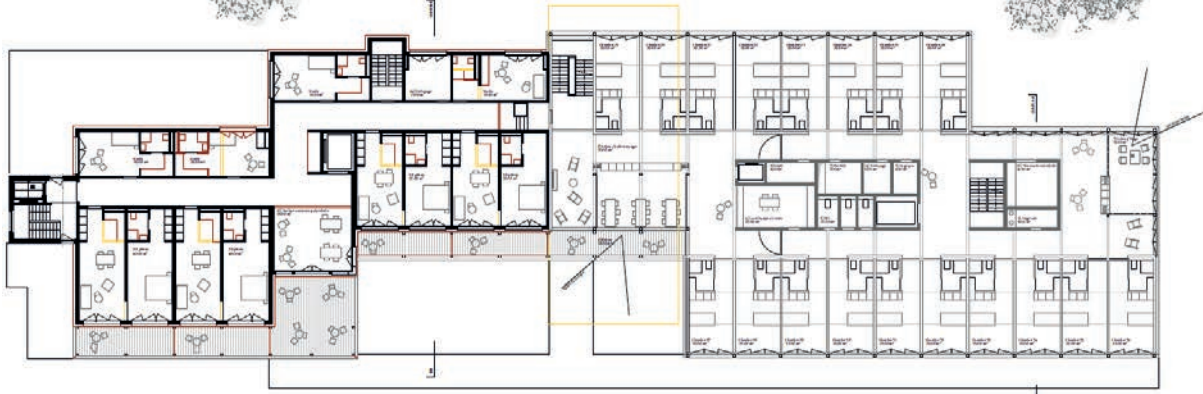
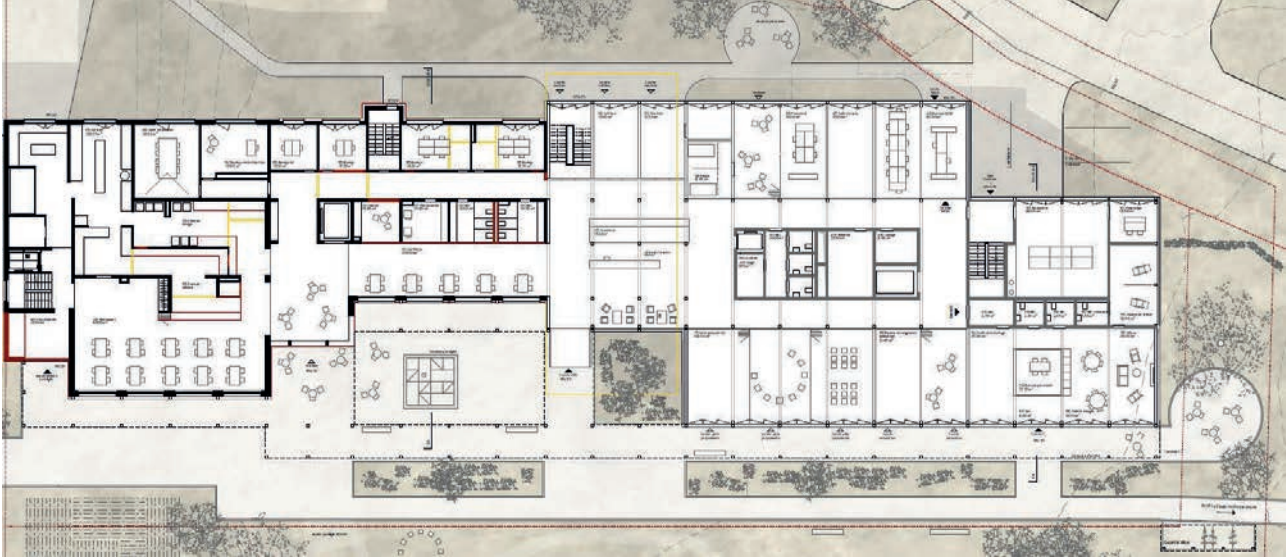
Projet n° 6 « JOGNE THE CLUB »



Projet n° 7 « LE BOU »



Projet n° 9 « HOLON »



Projet n° 11 « HOME AVEC CHARME »



Projet n° 12 « TSALOCHI »



Projet n° 13 « FÉDIÈRES »



Projet n° 14 « TSÈRMÊ »



Projet n° 16 « YON PYE YON FAN YON »



Home de la Jogne à Charmey - Concours de projets d'extension

CLASSEMENT FINAL

CLASSEMENT	N°	DEVISE DU PROJET	BUREAUX	COLLABORATEURS
PROJETS PRIMÉS				
1ER RANG 1er Prix CHF 40'000.-	1	Zu Hause	Bureaux d'architecture : Sotos Florencio à Madrid et Isabel Ramos Ausin à Madrid Ingénieur civil : Nicod Ingénieurs civils SA à Orbe Ingénieur bois : Polyscope Consulting SA à Etoy Ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire : TPAG à Bienne Ingénieur électricité : BK Plan SA à Gals Ingénieur en physique du bâtiment : Solex Ingénierie Sàrl à Moutier	Florencio Sotos , Isabel Ramos , Frédéric Nicod , Johannes Natterer , Stefano Carissimi , Yann Meyer , Joe Kryenbuehl , Julien Pedrocchi
2ÈME RANG 2ème Prix CHF 25'000.-	3	Moulin Rouge	Bureau d'architecture : ACARCHITECTES Alexandre Clerc architectes SIA à Fribourg Ingénieur civil et bois : Vincent Becker Ingénieurs Sàrl à Fribourg Ingénieur chauffage et ventilation : Chammartin et Spicher SA à Givisiez Ingénieur sanitaire : Duchein SA à Villars-sur-Glâne Ingénieur électricité : SRG Engineering à Fribourg Ingénieur en physique du bâtiment : Trifom SA à Fribourg	Alexandre Clerc, Amélie Chiffelle, Florient Richard, Eyup Selçukoglu, Jacques Spicher, Eric Kolly, Alain Piller, Nicolas Chappuis, Markus Bapst
3ÈME RANG 3ème prix CHF 10'000.-	15	Yuva Bala	Bureau d'architecture : Ayer Architectes SA à Granges-Paccot Ingénieur civil et bois : AFRY Suisse SA à Villars-sur-Glâne Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire et en physique du bâtiment : Jaquet-Helfer à Bulle Ingénieur électricité : Pro-Inel SA à Givisiez	Jérémie Corminboeuf, Patrick Ayer, Lencha Shan, Yvan Corminboeuf, Dario Bersiga, Yoni Ayude, Julien Helffer, Alexandre Charrière, Vincent Jaquet
4ÈME RANG 4ème Prix CHF 8'000.-	10	Colibri	Bureau d'architecture : Translocal Architecture GmbH à Berne Ingénieur civil et bois : Petignat & Cordoba Ingénieurs conseils SA Ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire : Energa Sàrl à Yverdon-les-Bains Ingénieur électricité : L. Richard Ingénieurs Conseils SA à Orbe Ingénieur en physique du bâtiment : Grolimund + Partner à Berne	Marko Göhre, Helko Walzer, Simon Klemmer, Leonard Voirol, Maneul Cordoba, Dino Busulini, Alexandre Rebetez, Raphaël Thonney, Richard Nicolas, Mathias von Arx
5ÈME RANG 5ème prix CHF 7'000.-	4	Près du paysage	Bureau d'architecture : FWG Architects Sàrl à Lausanne Ingénieur civil, bois et électricité : CSD Ingénieurs SA à Bulle Ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire : BESM SA à Granges-près-Marnand Ingénieur en physique du bâtiment : Effin'Art Sàrl à Lausanne	Elena Farini, Christophe Widerski, Ignacio Bermejo, Victoria Alburquerque, Joséphine Widerski, Daniel Dousse, Julien Biemann, Marcos Mendz, Cyrille Michel, Pierrick Lemerrier, Stéphane Maillard, Cédric Badan, Martin Majstorovic, Dario Aiulfi, Mathias Blanc
6ÈME RANG 6ème Prix CHF 6'000.-	8	Hameaux	Bureau d'architecture : Sara Gelibter Architecte à Bienne Ingénieur civil : Synaxis SA à Lausanne Lignoplan Sàrl à Delémont Ingénieur chauffage, ventilation, électricité, sanitaire et en physique du bâtiment : Energys Sàrl à Brent	Erard Kesküla, Sara Gelibter, Eric Gysinn, Adrian Schrepfer, Peter Kehrward, Yannick Sanglard, Bernardo Calatayud, Carlos Villena
PROJETS NON-CLASSÉS				
	2	Youth	Bureau d'architecture : Chappuis Architectes SA à Fribourg Ingénieur civil : DMA Ingénieurs SA à Fribourg Ingénieur bois : Timbatec Holzbaingenieure Schweiz AG à Berne Ingénieur chauffage et ventilation : AebiTech SA à Belfaux Ingénieur sanitaire : H. Schumacher Fribourg Sàrl à Fribourg Ingénieur électricité : BMS SA à Avry Ingénieur en physique du bâtiment : PPLUS Sàrl à Neuchâtel	Mario Da Campo, Benoît Clément, Elena Jacobs, Yvan Chappuis, Françoise Delaloye, Jacqueline Waeger, Fabric Henninger, Hasan Yagicibulut, Raymond Devaud, Johann Maître, Sébastien Bonifacio, Christophe Aebischer, Patrick Schwab, Maurice Sclipa, Barthou Quiterie
	5	Descendance	Bureau d'architecture : Repond & Nyckees Architectes Sàrl à Bulle Ingénieur civil : Engler Ingénieurs SA à Bulle Ingénieur bois : Beaud Ingénieurs Bois Sàrl à Bulle Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire et en physique du bâtiment : Energie Concept SA à Bulle Ingénieur électricité : BE Energys Sàrl à Charmey	Jonathan Repond, Raphaël Nyckees, Rebecca Sanmartin, Béatrice Dohner, Pascal Engler, Sylvain Beaud, Thierry Dewarrat, Christophe Pidoux, Lénéaïc Bochud, David Bugnard, Lucien Dupasquier

Home de la Jogne à Charmey - Concours de projets d'extension

CLASSEMENT FINAL

CLASSEMENT	N°	DEVISE DU PROJET	BUREAUX	COLLABORATEURS
	6	Jogne the Club	Bureau d'architecture : Bfik architectes hes Sàrl à Fribourg Ingénieur civil : Guyaz Mery Sàrl à Sion Ingénieur bois : Ingewood Sàrl à St-Maurice Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et en physique du bâtiment : Planair SA à Givisiez	Bernard Imboden, Marc Fauchère, Muriel Kauffmann, Jérémy Binder, Xavier Guyaz, Gilles Méry, Adrien Cahu, Johann Kern, Stéphane Chuard, Olivier Matile, Mallory Cernaix, Marco Figueira, Mickael Guichard
	7	Le bou	Bureaux d'architecture : eido architecte Sàrl à Yverdon-les-Bains et Doutaz SA à Bulle Ingénieur civil et bois : Ingeni SA à Fribourg Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire et en physique du bâtiment : Amstein + Walther à Lausanne	David Eichenberger, Gael Nicolet, Mylène Philipona, Diogo Dos Santos, Vanessa Delessert, Marc Doutaz, Anne Longchamp, Marco Bosso, Lionel Bussard, Quentin Vissol, Edouard-Elie Zeller, David Ribeiro, David Stucker, Benoît Rougraff, Miro Losic, Mickael Payen, Perla Colamesta, Rodrigue Mofang
	9	Holon	Bureau d'architecture : deillon delley architectes SA à Bulle Ingénieur civil et bois : MGI ingénieurs SA à Bulle Ingénieur chauffage et ventilation : Energil Sàrl à Marly Ingénieur sanitaire : Raboud technique du bâtiment Sàrl à Pont-la-Ville Ingénieur électricité : Josef Piller SA à Givisiez Ingénieur en physique du bâtiment : Sorane SA à Lausanne	Alexandre Delley, Laurent Robatel, Marco Bussard, Nicolas Sansonnens, Christian Rodrigues, Achille Deillon, Fabrice Conus, Antoine Butty, Marc Genilloud, Michael Strehle, Gilbert Clément, Patrice Raboud, Daniel Berset, Jean Nicod, Claude Chassot, Morgane Emery, Paul Bourdoukan
	11	Home avec charme	Bureau d'architecture : PEZ ARQUITECTOS SLP à Madrid Ingénieur civil : OU3 SA à Thônex Ingénieur bois : Concept Bois Technologie SA à Saint-Sulpice Ingénieur chauffage, ventilation et en physique du bâtiment : Energy Managment SA à Plan-les-Ouates Ingénieur sanitaire : Zanini-Baechli & Associés SA à Genève Ingénieur électricité : Betelec SA à Plan-les-Ouates	Vincenzo Riccio, Cristina Hernández Vicario, John Wuest, Adrien Etchegaray, Michaël Briffaz, Wellington Alvarado, Olivier Zanini, Martine Soriano
	12	Tsalochi	Bureaux d'architecture : Atelier d'Architecture A3 SA à Bulle et Fagart & Fontana à Paris Ingénieur civil et bois : sd ingénierie Fribourg SA à Bulle Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et en physique du bâtiment : Gruyère Energie SA à Bulle	Yves Grandjean, Axel Grandjean, Mattéo Grandjean, Paul Letort, David Fagart, Line Fontana, Charlette Frémont, Quentin Simonin, Nicolas Messerli, Christophe Gertsch, Sylvan Rolle, Nicolas Gremion, Vincent Dafflon, Olivier Boschung
	13	Fédières	Bureau d'architecture : Joris Pasquier architecte Sàrl à Bulle Ingénieur civil et bois : bgi SA à Aigle Ingénieur chauffage, ventilation et sanitaire : Chuard Ingénieurs Fribourg SA à Fribourg Ingénieur électricité : Réalisations Techniques Multiles RTM SA à Val-de-Charmey Ingénieur en physique du bâtiment : Prona SA à Yverdon-les-Bains	Joris Pasquier, Thibault De Oliveira, Sarah Savoy, Jean-Charles Kowalski, Jörg Meyer, Dominique Géhin, Jérémy Corpataux, Martin Boesiger, Laetitia Raemy, Philippe Voide, Jérôme Lovey, Morgan Jolliet
	14	Tsèrmè	Bureau d'architecture : Aviolat Chaperon Escobar Sàrl à Fribourg Ingénieur civil et bois : EMCH+Berger SA Lausanne à Lausanne Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et en physique du bâtiment : Tecnoservice Engineering SA à Fribourg	Alexandre Aviolat, Sébastien Chaperon, André Escobar, Victoire Brault, Nans Giraudon, Gaëtan Baudin, Nicolas Anstett, Thierry Anstett, Alain Anstett
	16	Yon pye yon fan yon	Bureau d'architecture : A Carré Architecture et aménagement SA à Lonay Ingénieur civil et bois : ab ingénieurs SA à Lausanne Ingénieur chauffage, ventilation, sanitaire, électricité et en physique du bâtiment : Weinmann-Energies SA à Echallens	Julien Ecoffey, Malena Wicher, Damien Favre, Raphaël Pfister, Didier Rinsoz, Yves Giampietro, Olivier Francey, Enrique Zurita, Bernard Krieg, Egilio Berlendis, Alessandro Callea

